OUVRAGES D'OSWALD DUCROT



LES MOTS DU DISCOURS (en collaboration), 1980.

LES ÉCHELLES ARGUMENTATIVES, 1980.

LE DIRE ET LE DIT, 1984.

LOGIQUE, STRUCTURE, ÉNONCIATION, 1989.

chez d'autres éditeurs

LE STRUCTURALISME EN LINGUISTIQUE, Coll. « Points », Le Seuil, 1973 (déjà publié en 1968 dans QU'EST-CE QUE LE STRUCTURALISME ?, ouvrage collectif).

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE DES SCIENCES DU LANGAGE (en collaboration avec T. Todorov), Le Seuil, 1972.

DIRE ET NE PAS DIRE, Hermann, 1972.

LA PREUVE ET LE DIRE, Mame, 1973.

L'ARGUMENTATION DANS LA LANGUE (en collaboration avec J.-C. Anscombre), Mardaga, Bruxelles, 1983.

OSWALD DUCROT

LOGIQUE, STRUCTURE, ÉNONCIATION

Lectures sur le langage

LES ÉDITIONS DE MINUIT



7, rue Bernard-Palissy, 75006 Paris

ISBN 2-7073-1310-6

Avant-propos

FAITS D'AUJOURD'HUI ET THÉORIES D'AUTREFOIS

Pour devenir, au moins un peu, consciente d'elle-même, une recherche sur le langage doit toujours, me semble-t-il, s'accompagner d'une réflexion sur la tradition linguistique. Autrement, on ne sait plus du tout de quoi on parle. C'est ce qui nous arrive souvent, par exemple, quand nous parlons de « faits » de langage, que nous prétendons, après avoir « observé » un ensemble de « faits », chercher, *ensuite,* une explication ou, plus modestement, établir parmi eux un certain nombre de régularités.

Il nous arrive ainsi fréquemment de prendre pour « observable » que tel énoncé est contradictoire de tel autre, ou en implique un troisième. Mais il faut être conscient que, dans ce cas, nous utilisons, pour percevoir la réalité linguistique elle-même, des concepts d'implication ou de contradiction dont l'application au langage ne va nullement de soi, même si elle est le produit d'une longue tradition linguistique logicienne. Ou encore, si nous prenons pour fait que tel énoncé est grammatical, et non tel autre, nous nous appuyons sur une conception normative du langage — probablement inévitable et ancrée dans la pratique du langage, mais qu'il serait bon d'expliciter si l'on veut maîtriser tant soit peu son propre discours. (Et que l'on ne pense pas qu'on est moins normatif sous prétexte qu'on utilise une norme plus libérale.) Duhem disait que les faits d'aujourd'hui sont construits avec les théories d'hier. Je ne vois pas pourquoi cela serait moins vrai des faits linguistiques que des faits physiques. Nous ne pouvons observer la langue actuelle qu'à travers des théories anciennes, et il peut être sain de se demander si le vin nouveau ne tire pas de la vieille outre une partie de sa saveur.

C'est, pour ma part — et je ne suis certainement pas le seul —, une difficulté que je rencontre à chaque pas de ma recherche. Par exemple, j'essaie de construire, avec J.-C. Anscombre, une théorie dite de l'« argumentation dans la langue », qui vise à décrire les mots et les phrases en indiquant, et en indiquant seulement, quelles potentialités argumentatives y sont contenues, quelles orientations leur emploi impose au discours, sans faire intervenir dans leur description des concepts de type logique tels que ceux de vrai et de faux. Mais, pour justifier mes descriptions, je dois montrer qu'elles permettent d'expliquer, ou simplement de comprendre, un certain nombre de faits, d'observations. Or il se trouve que ces faits dont je dois rendre compte ne sont pas, si je puis dire, « mes » faits ; ce sont des faits observés à l'aide d'une grille qui n'est pas la mienne, et qui vient d'une longue tradition, dont justement je voudrais me débarrasser. Notamment, ces observations sont souvent faites en termes de conditions de vérité ; elles consistent à se demander dans quels contextes et dans quelles situations l'énonciation de telle ou telle phrase est vraie ou fausse : toute une tradition logicienne nous force en effet à percevoir la parole à travers ces concepts — et tout une tradition morale se greffe là-dessus, qui nous fait apparaître raisonnable de nous demander, devant chaque énonciation, si le locuteur est sincère ou menteur, c'est-à-dire s'il dit ce qu'il croit vrai ou ce qu'il croit faux.

Celui qui construit une théorie espère bien qu'elle permettra un jour de construire de nouveaux faits — c'est-à-dire, j'insiste sur ce point, d'introduire un nouveau *biais* dans l'observation, de changer la perception même que l'on a de la parole, de rendre attentif à des aspects jusque-là imperceptibles, et de faire négliger des nuances sur lesquelles l'attention est habituellement attirée ; mais, en attendant, il faut bien qu'il justifie ce qu'il dit, et, pour cela, il doit expliquer des faits auxquels il s'intéresse médiocrement, des faits auxquels sa théorie enlèvera, si elle réussit, une bonne partie de leur importance, voire de leur évidence. Inutile d'ajouter que les observations qu'il cherche à promouvoir subiront le même sort que celles d'où il est parti : elles sont destinées, elles aussi, à apparaître un jour comme la coquille d'une théorie morte. Seuls les optimistes trouveront cette perspective pes-

simiste, car l'important, en linguistique, ce ne sont — je l'ai dit souvent sans arriver à le faire admettre, sans d'ailleurs parvenir à l'admettre moi-même totalement — ni les faits ni les théories, c'est leur rapport. Ce qui est passionnant, c'est de voir comment les théories, y compris celle que le chercheur est en train d'élaborer, modifient la façon de vivre et de percevoir le langage. D'où une deuxième raison de s'intéresser au passé de la linguistique : il nous permet non seulement de mieux expliciter les « faits » sur lesquels nous travaillons, mais de mesurer combien le langage est transformé par l'activité qui vise à l'expliquer — activité métalinguistique qui n'est pas extérieure à la langue, mais qui en fait partie.

Les textes rassemblés dans ce volume, écrits entre 1966 et 1986, sont destinés à donner quelques exemples de cette réflexion qu'un linguiste est amené à faire, au cours même de ses recherches, sur le passé de sa science. Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'éléments pour une histoire de la linguistique. Faire un travail d'historien, ce serait se demander, à propos d'un texte passé, ce qui est le reflet des connaissances admises par la science de l'époque et ce qui correspond à une vue originale de l'auteur. Recherche qui peut d'ailleurs elle-même être engagée dans deux directions différentes selon que l'on s'intéresse à la présentation que l'auteur veut donner de son œuvre ou à la place que celle-ci occupe dans l'évolution de la discipline : ce que l'auteur présente comme personnel peut ne pas l'être et, inversement, ce qu'il présente comme la reformulation d'un savoir acquis peut constituer, sans qu'il en ait lui-même conscience, une transformation profonde de ce savoir. Mais, dans les deux cas, la séparation de ce que Bernard Pottier appelle le support et l'apport est essentiel à l'interprétation. Sans cette perspective, c'est-à-dire si l'on situe au même niveau tout ce qui est dit dans le texte, on ne peut plus savoir ce que le texte « veut » dire, vers qu'elle conclusion il est cencé entraîner le lecteur. Je ne sais pas ce qu'on a voulu me dire en m'annonçant : « Pierre viendra à Paris avec Marie » si je ne sais pas, par exemple, qu'il était bien connu des interlocuteurs que Pierre viendrait à Paris : les conclusions à tirer sont alors celles qui tiennent au fait qu'il sera accompagné de Marie ; mais, si l'on savait

au départ que Pierre voyage toujours avec Marie, l'important est au contraire qu'il vienne à Paris, et c'est de cela que l'on est invité à tirer des conclusions. Sauf à de rares endroits — notamment dans le chapitre sur la logique du Moyen Age —, je n'ai pas même ébauché ce travail, qui exigerait d'étudier, pour chaque texte, l'état de la réflexion linguistique à son époque.

Bien plus, faire œuvre d'historien, cela impliquerait de situer les textes étudiés dans le développement général, non seulement de la discipline, mais de la connaissance. Il faudrait se demander, à propos d'une œuvre portant sur le langage, dans quelle mesure elle utilise les schémas intellectuels que l'on retrouve dans les autres disciplines de l'époque. On devrait comparer son mode d'argumenter à ceux d'œuvres contemporaines, et se demander ce qu'il y a de commun aux arguments qui sont considérés comme faisant preuve. On devrait aussi expliciter la notion d'explication employée dans le texte étudié et la comparer aux formes d'explication en vigueur dans les autres disciplines : qu'est-ce que l'on entend quand on estime avoir rendu un phénomène plus intelligible ? Là encore je suis sûr de ne pas présenter un travail d'historien, et je ne suis même pas sûr d'avoir fourni aux historiens des indications utilisables. On ne saurait tout faire, l'important étant de savoir ce qu'on ne fait pas. En réalité, dans les textes que j'étudie, je cherche avant tout ce qui peut m'aider dans mon travail personnel, avec l'espoir d'aider aussi un lecteur réfléchissant sur le langage. Il s'agit, comme je l'ai dit, de voir un peu mieux les fondements théoriques de nos observations, de mieux comprendre avec quoi les faits ont été faits — ce qui amène à se demander si nous-mêmes, dans nos propres recherches « empiriques », nous ne « faisons » pas une bonne partie de ce que nous croyons découvrir. Et, en poussant plus loin cette inquiétude, il faudrait chercher pourquoi nous oublions constamment cette origine théorique de nos faits, pourquoi nous en venons à les prendre pour des « données », sans nous interroger sur le généreux donateur. Car il doit bien y avoir quelque raison, autre que la paresse, à cette ingratitude.

J'ai regroupé en trois sections les chapitres de ce livre. La première est une promenade du côté de quelques logiciens, appartenant soit au Moyen Age, soit à l'époque moderne : les logiciens ont toujours été parmi nos meilleurs pourvoyeurs en faits. Ce qui m'a d'ailleurs attiré vers l'étude du langage, ce sont les problèmes que soulevaient les « données » logiques concernant la langue, et mes premières recherches ont tendu à trouver des moyens pour concilier certaines de ces données, apparemment incompatibles. La deuxième section concerne diverses tentatives faites au XIXe siècle pour préciser la notion de structure : chez Humboldt, chez Marty, chez Hjemslev, on retrouve le même souci de définir un ordre proprement linguistique, original et irréductible, en refusant d'introduire dans la langue des considérations venues d'ailleurs — refus qui ne peut cependant pas toujours être maintenu de bout en bout. Enfin, la dernière section étudie des textes consacrés à l'énonciation, notamment le travail, qui a été pour moi décisif, de Charles Bally. Ma théorie de la polyphonie postule que le sens de nos énoncés consiste en une sorte de dialogue où différentes voix — celles des « énonciateurs » — sont mêlées et confrontées. Or c'est la théorie de l'énonciation de Bally qui m'a permis de construire de tels « faits », de percevoir, d'« observer » de tels dialogues à l'intérieur de la moindre de nos paroles — observations bien différentes des « faits » que les logiciens m'avaient appris à reconnaître, et *apparemment* beaucoup plus artificielles, beaucoup moins « intuitives ».

Je me suis donné l'autorisation de faire des coupures dans les articles que je reproduis ici, et également d'en modifier parfois la forme, quand cela me semblait nécessaire pour les rendre plus clairs. Sur le fond, je n'ai rien changé. J'ai seulement introduit quelques notes, appelées par des astérisques, lorsque le texte original comportait des affirmations qui me semblent actuellement contestables et dont je ne souhaiterais plus être crédité. Mais je ne voudrais pas pour autant renoncer à l'inestimable avantage du genre, qui fait porter la responsabilité des erreurs moins à l'auteur du recueil qu'à celui des articles.

I

LANGAGE ET LOGIQUE

CHAPITRE PREMIER

QUELQUES IMPLICATIONS LINGUISTIQUES DE LA THÉORIE MÉDIÉVALE DE LA SUPPOSITION *

La notion de « supposition »

Pendant trois siècles environ, du début du XII[e] à la fin du XIV[e], la notion de supposition (souvent considérée comme une création d'Abélard) a joué un rôle central dans la pensée logique et, dans une bonne mesure aussi, théologique, du Moyen Age. Nous voudrions à la fois la présenter en elle-même et montrer certaines réflexions qu'elle peut suggérer à un linguiste.

Il est malheureusement impossible, vu les nombreuses variantes et transformations que la notion a subies au cours de son histoire, de donner une définition liminaire de la supposition. Tout ce que nous pouvons faire, c'est caractériser le type de problèmes qui donnent lieu à son emploi. Il s'agit toujours des rapports qui relient, dans les énoncés de la langue, les objets individuels (cet homme, cet animal particulier) et la nature, ou forme, grâce à laquelle ils sont ce qu'ils sont (l'humanité, l'animalité). On sait à quel point la philosophie médiévale (E. Gilson a particulièrement insisté sur ce point) est attentive à la distinction de l'essence et de l'existence. Tous les êtres possèdent une forme, analogue chez les individus de la même

---

* Publié dans le recueil de H. Parret, *History of Linguistic Thought and Contemporary Linguistics* (De Gruyter, Berlin, 1976, p. 189-227), ce texte se fonde sur les travaux d'un groupe de recherches comprenant M.C. Barbault, J.-P. Desclés, C. Touratier. L'animateur du groupe était le médiéviste P. Michaud Quantin. Sans l'érudition qu'il a mise à notre disposition et la patience avec laquelle il nous a guidés, aucun progrès ne nous aurait été possible. Nous aimerions que le présent texte soit un hommage à sa mémoire.

espèce[1] : lorsqu'elle a été abstraite par l'intelligence humaine, elle est représentée dans l'esprit au moyen d'un concept (ou intention de l'âme) et, dans la langue, au moyen d'un substantif. Cette forme (ou encore quiddité), qui constitue l'essence de l'être, doit être soigneusement distinguée de l'être individuel lui-même, c'est-à-dire de l'existant qui en est le support (*suppositum,* suppôt). Une telle distinction risque d'ailleurs d'être dénaturée — et rendue banale —, si, pour la comprendre, on pense seulement aux êtres matériels. Ceux-ci en effet, d'après la plupart des philosophes médiévaux, et notamment saint Thomas, sont individualisés par les caractéristiques accidentelles que la matière ajoute à la forme : ce sont ces os, cette chair, qui distinguent l'individu Socrate de l'individu Platon. D'où le risque de confondre le support et la matière. En réalité, la distinction de la forme et du support vaut aussi bien pour les créatures immatérielles comme les anges, dont chacune est unique en son espèce, et pour qui l'on doit néanmoins distinguer l'existant singulier et son essence. L'existence singulière, propre, du suppôt ne consiste pas seulement (et pas nécessairement) à être distinct d'individus de même espèce, mais à constituer un être un et défini — ce qui n'implique pas que la forme soit unie à une matière[2].

Ainsi comprise, la distinction du suppôt et de la forme devient fondamentale à la fois du point de vue des logiciens et du point de vue théologique. On ne saurait d'ailleurs, à vrai dire, séparer les deux points de vue. La logique, en effet, même lorsqu'elle a l'aspect le plus technique, par exemple chez Occam, est considérée comme un instrument au service de la science[3], c'est-à-dire de la théologie. Elle a pour but de décrire les énoncés de la langue d'une façon telle que l'on puisse déterminer, en examinant un énoncé, dans quelles conditions il

1. Par prudence, nous employons le terme très vague d'analogie. Toute la querelle des universaux, contemporaine des théories de la supposition, consiste à décider si cette analogie constitue, hors de l'esprit humain, une identité, c'est-à-dire s'il y a, *in re, une* humanité, *une* animalité, etc.

2. Aussi saint Thomas distingue-t-il parfois la subsistance (par laquelle on définit le suppôt) et la substance (propre à certains suppôts seulement, et qui consiste à être le substrat de qualités accidentelles). Cf. *Somme théologique,* Ire partie, question 29, article 2.

3. Cf. Occam, *Summa logica,* « Proemialis epistola ». Nous nous fondons sur l'édition de P. Böhner, Saint Bonaventure, 1954, *Franciscan Institute Publications,* n° 2.

est vrai et dans quelles conditions il est faux. Une telle recherche s'applique immédiatement à la théologie, puisque la théologie s'exprime dans le langage commun. La description logique de la langue doit être telle que, d'une part, les énoncés théologiques faisant autorité puissent être considérés comme vrais (= n'aient pas des conséquences évidemment inacceptables). Elle doit d'autre part, là où on ne peut pas s'appuyer sur l'autorité d'un texte déjà existant, permettre de donner aux vérités de foi des formulations précises et cohérentes qui aient exactement les conséquences que l'on désire leur attribuer. La logique doit ainsi permettre au théologien de prévoir et de maîtriser les implications de ce qu'il affirme. On voit facilement combien la distinction du « suppôt » et de la forme est impliquée dans la formulation des grands dogmes chrétiens. S'il s'agit, par exemple, d'exprimer le dogme de l'Incarnation, il importe de montrer que la proposition *Deus est homo,* vraie pendant le séjour terrestre du Christ, n'implique pas des propositions toujours fausses comme *Deitas est humanitas* ou *Deus est humanitas.* Or il est très utile, pour maintenir une telle séparation, d'avoir distingué radicalement la forme, désignée par les noms communs abstraits, des suppôts désignés par les noms communs concrets[4].

Mais, indépendamment même de ses applications théologiques, la logique a besoin de cette distinction pour résoudre ses problèmes les plus courants, tous ceux notamment où sont enveloppés les rapports de l'extension et de la compréhension. Car il est clair que l'ensemble des suppôts d'un nom commun constituent son extension, et que la forme n'est pas très éloignée de ce que nous appelons la compréhension d'une notion. Des problèmes de supposition vont donc se poser chaque fois qu'on se demande si les conditions de vérité d'une proposition sont déterminées par l'extension ou par la compréhension des mots qui y interviennent. Si, par exemple, je dis : « Certains hommes sont menteurs », la vérité ou la fausseté de l'énoncé tient à ce qu'on trouve ou ne trouve pas, parmi les suppôts de *homme,* quelqu'un qui vérifie le prédicat « être menteur ». En revanche, pour reprendre un exemple médiéval mille fois discuté, si je

4. Occam, qui a tendance à prendre pour synonymes *homo* et *humanitas,* rencontre de sérieuses difficultés lorsqu'il cherche à éviter la conclusion : *Deus est homo,* donc *Deus est humanitas* (*cf.* Ire partie, chap. 7).

vous annonce : « Un cheval vous a été promis » (au sens « On vous a promis qu'on vous donnerait un cheval »), on cherchera en vain dans n'importe quel cheval particulier une propriété qui rende vrai ou faux l'énoncé : la valeur de vérité de la phrase semble tout à fait indépendante, ici, des suppôts du mot qui en est le sujet. Et de même – autre exemple que nous retrouverons plusieurs fois –, pour l'énoncé « L'homme est la plus digne des créatures » : la considération des êtres particuliers n'est suffisante, semble-t-il, ni pour la démentir ni pour la confirmer. Car la proposition ne dit pas que tous les hommes particuliers, ni même tel ou tel homme particulier, soient les plus dignes des créatures. Pour l'examen logique de ces énoncés, il faut prendre en considération les rapports de la forme et des suppôts, chercher quand, et dans quelle mesure, c'est le suppôt ou la forme qui est concerné par l'énoncé.

Cette présentation liminaire des problèmes de la supposition ne prétendait pas, nous le rappelons, constituer une définition de la notion. Nous ne connaissons d'ailleurs pas de définition de la supposition qui ne néglige, pour le moins, une bonne moitié des textes médiévaux[5]. Car on trouve représentées dans ces textes au moins deux conceptions opposées. Le problème a son origine, ou son signe, dans une anomalie grammaticale du verbe *supponere* tel que l'utilisent les logiciens médiévaux (anomalie signalée par M. et V. Kneale[6]). Soit un énoncé comme « Tout homme est mortel ». Tous les auteurs sont d'accord pour dire que ce qui est supposé par *homme,* ici, ce sont les individus particuliers (Socrate, Platon...), à qui l'énoncé attribue la mortalité. A partir de là, on s'attendrait à ce que les mêmes auteurs, lorsqu'ils utilisent *supponere* à l'actif, disent que *homme* suppose Socrate, Platon... (« *Homo supponit Socratem, Platonem...* »). En fait, rien de tel ne se passe. La seule expression que l'on trouve est « Homo *supponit pro Socrate, Platone...* (*Homme* suppose pour...).

5. Il est remarquable que beaucoup de manuels de scolastique, bien qu'ils soient d'inspiration thomiste, donnent pour définition générale de la supposition celle de Pierre d'Espagne ou d'Occam, alors que cette définition était, au Moyen Age même, explicitement contestée par les thomistes, par exemple par saint Vincent Ferrier. Cf. le manuel de J. Gredt, *Elementa philosophiae,* vol. I, p. 42-44, Herder, 1958.

6. *The Development of Logic,* Oxford 1962, p. 250-259. Mais M. et W. Kneale semblent tenir l'usage de William of Shyreswood pour exceptionnel, sans signaler qu'il se continue dans saint Thomas et dans saint Vincent, et sans y voir la manifestation d'une conception particulière de la supposition.

Dans la mesure où ce comportement du verbe *supponere* est commun à tous les auteurs, on pourrait avoir l'impression qu'il s'agit d'une simple bizarrerie grammaticale, sans signification particulière : on aurait simplement là un exemple, assez rare à vrai dire en latin, d'une phrase passive dont le sujet est, dans la phrase active correspondante, un complément prépositionnel. Mais la situation se complique lorsqu'on remarque que certains auteurs, et certains seulement, construisent aussi parfois le verbe *supponere* avec un complément d'objet. Ainsi William of Shyreswood, un des premiers représentants de la théorie de la supposition, et saint Vincent Ferrier, un des derniers, accepteraient de dire, pour décrire l'énoncé pris en exemple : « homo *supponit humanitatem pro Platone, Socrate...* » (« *homme* suppose l'humanité pour... »). Ils donnent ainsi un complément d'objet à *supponere,* mais ce complément ne désigne pas les suppôts. Pour eux, dans notre exemple, le nom commun « suppose la forme pour les individus » – ce qui n'empêche pas que ces individus continuent à être considérés comme les suppôts du nom. Si l'on admet que, pour ces auteurs, le complément d'objet, lors même qu'il n'est pas explicite, est implicitement présent, on conclut que, pour eux, la relation de supposition est une relation ternaire, qui met en rapport le nom, ce qu'il suppose (généralement la forme), et ce pour quoi il suppose (généralement les individus).

En allant plus loin, on découvre qu'une telle utilisation du verbe *supponere* est liée à une conception particulière de la prédication. En disant « *Homo est mortalis* » j'attribue la mortalité, non pas *directement* à Socrate, Platon, etc., mais à la nature humaine, qui est placée sous le prédicat *mortalis* : je dis qu'elle comprend la mortalité. En termes plus modernes, c'est la notion d'homme qui est en premier lieu concernée par la prédication. Il se trouve, simplement, que cette prédication concerne aussi, *indirectement,* les suppôts de la nature humaine. C'est en effet par rapport aux individus existants que se fait l'attribution – puisque ce sont eux, et non pas la nature humaine, qui meurent. Mais leur mort, bien qu'elle fonde la proposition, n'est pas ce qui est affirmé en elle. On comprend alors la formulation « Homo *supponit naturam humanam pro*



suppositis ». Dans la proposition, le mot *homo* soumet la nature humaine au concept de mortalité, et cela en considération des individus porteurs de cette nature.

Un emploi tout à fait différent du verbe *supponere* se trouve chez d'autres logiciens (Pierre d'Espagne ou Occam, par exemple — que nous désignerons désormais par les initiales P.E. et O.), emploi lié, nous semble-t-il, à une autre conception de la prédication. Chez ces auteurs, le verbe *supponere* ne possède jamais de complément d'objet explicite — ce qui rendrait tout à fait artificiel de lui en sous-entendre un implicite. En d'autres termes, le complément introduit par *pro,* seul complément possible pour le verbe actif, ne s'oppose à aucun autre. La relation de supposition n'apparaît plus alors que comme une relation binaire, mettant en rapport le nom, d'une part, et, d'autre part, les suppôts (au moins en ce qui concerne l'énoncé pris ici comme exemple, « *homo est mortalis* »). L'analyse, purement linguistique, à laquelle nous venons de soumettre les textes médiévaux se confirme si l'on remarque, chez les auteurs du second groupe, une conception de la prédication tout à fait différente de celle qui a été développée plus haut. Pour P.E., par exemple (et ce serait encore plus vrai pour O.), en disant que les hommes sont mortels, on n'affirme rien de la nature humaine, on ne parle que des individus, Socrate, Platon... A coup sûr, c'est grâce à la notion d'homme que ces individus sont atteints et concernés. Mais, si elle est un instrument nécessaire de la prédication, elle n'en est pas l'objet. Les deux conceptions de la supposition que nous avons essayé de distinguer s'opposent donc sur le rôle que jouent la forme et les suppôts dans l'acte de prédication, tel qu'il est exprimé par les propositions de la langue. Dans un cas, la forme est l'objet — les suppôts fournissant seulement le point de vue qui motive le jugement. Dans l'autre, ce sont les êtres singuliers qui sont en jeu, même s'ils ne sont représentables dans le discours que par l'intermédiaire de la forme. Ce sont ces deux conceptions que nous exposerons successivement, et dont nous chercherons les implications pour une étude du langage. Nous commencerons par la seconde, celle de P.E. et d'O., qui nous semble être à la fois la plus cohérente (celle aussi qui a l'allure la plus moderne), et, linguistiquement, la moins satisfaisante. Ce qui n'empêche pas qu'elles ne soient, l'une et l'autre, linguistiquement pertinentes,

au moins si l'on admet que la linguistique n'a pas à rejeter systématiquement les questions que se posent philosophes et logiciens, et qu'elle peut aussi s'intéresser à savoir de quoi on parle quand on parle.

Supposition et référence : Pierre d'Espagne[7].

Malgré les différences considérables qui les séparent, P.E. et O. ont en commun de définir la supposition comme *acceptio termini pro aliquo*. Dire qu'un terme suppose, c'est dire qu'il est pris à la place de quelque chose d'autre : sa fonction est de représenter dans la langue les êtres au sujet desquels le discours est tenu. D'où un rapprochement facile de la supposition avec les notions modernes de référence ou de dénotation.

Un exposé rapide de la conception de P.E. montrera à la fois la valeur et les limites de ce rapprochement. Tout jugement étant du type « sujet + copule + prédicat », les logiciens médiévaux appellent terme toute expression, orale ou écrite, pouvant tenir le rôle soit de sujet, soit de prédicat. Traditionnellement, ils consacrent, depuis Abélard, une importante section de leurs traités à décrire les propriétés des termes. Parmi elles prennent place la supposition et la signification, dont la distinction est le point de départ de la théorie de P.E. Tout terme a la propriété de signifier, c'est-à-dire qu'il est en relation arbitraire avec une *res* (chose), qui constitue son *significatum* (signifié). Cette *res,* c'est ce que nous avons appelé tout à l'heure nature ou forme. Ainsi le signifié de « *homo* », ce sont les caractères communs à tous les hommes, et qui font que chacun est un homme. De même, le signifié de « blanc », c'est la blancheur, ce par quoi les choses blanches sont blanches. En termes modernes, on dirait que le signifié, c'est le concept, ou encore le sens — avec cette différence que nous tendons, en vertu d'un nominalisme étranger à P.E., à opposer concept et réalité, alors que la forme, pour lui, a une existence aussi bien objective que subjective : même si elle doit son unité à l'abstrac-

7. Nous utiliserons l'édition des *Summulae Logicales* par J.-P. Mullaly. Cette édition (accompagnée d'une traduction anglaise) constitue le n° 8 des *Publications in Medieval Studies,* Notre Dame, 1945.

tion intellectuelle qui la dégage, elle est fondée hors de nous dans la réalité.

De cette propriété de signifier, P.E. distingue celle de supposer, c'est-à-dire d'être mis à la place des objets à propos desquels se fait le discours. Dans un style qui rappelle Frege et Saussure, P.E. présente la signification comme condition de la supposition (au même sens où le *Sinn* est condition de la *Bedeutung*). « La signification appartient au mot, la supposition appartient au terme déjà constitué d'un mot et d'une signification » (30-33). On est tenté de traduire en disant que les objets sont désignés à travers le sens, ou, en termes saussuriens, que le référent (extra-linguistique) est atteint à travers le signifié (linguistique)[8].

Les limites du rapprochement apparaissent cependant dès qu'on note que, pour P.E., certains termes seulement sont susceptibles de supposer, à savoir les substantifs — alors que les adjectifs et les verbes (placés, de ce point de vue, dans la même catégorie) n'ont pas cette propriété. Dans une perspective fregienne ou saussurienne, en revanche, tout terme a le pouvoir de référer. S'interroger sur ce privilège du substantif chez P.E., c'est déjà faire apparaître la distance qui le sépare des penseurs modernes. Ce qui caractérise le substantif, selon les grammaires médiévales, c'est la possibilité qu'il a de présenter des objets, des substances (*per se stantes*), propriété que ne possède pas l'adjectif[9]. Qu'on nous permette de gloser un instant sur cette opposition, essentielle pour comprendre la conception médiévale du monde, et aussi, sans doute, la conception sous-jacente à la plupart de nos langues. Supposons que, pour faire l'inventaire de ce qui est contenu dans une chambre, on dispose seulement de substantifs : la tâche peut être menée à bien de façon plus ou moins précise selon la richesse du vocabulaire. On écrira « trois chaises, deux hommes, dix-huit livres... » (en répétant au besoin plusieurs fois le même mot, si l'on ne se donne pas droit aux numéraux). Mais la tâche devient impossible si l'on n'a que des adjectifs. Cela n'a même pas de sens de chercher combien il y a de blancs, de chauds, d'humains — puisque les parties d'un objet blanc, chaud ou humain

8. Mullaly explicite ce rapprochement en traduisant *supponere* par *to denote*.
9. Cf. Martin de Dacie, *Modi Significandi*, chap. 18, p. 24 (ed. H. Roos, Hauniae, 1961). Ce texte est antérieur à 1290.

peuvent elles-mêmes être blanches, chaudes ou humaines. En d'autres termes, les substantifs sont nécessaires pour décompter un univers de discours et le diviser en choses dont chacune possède cette unité interne qui est une des caractéristiques de l'individu (on sait que l'unité se confond, pour les médiévaux, avec l'être). Nous laissons de côté les conséquences qu'entraîne cette conception en ce qui concerne les substantifs « massifs » (eau, beurre) qui posent de graves problèmes à la pensée médiévale. Moins grave, de ce point de vue, est le problème des substantifs abstraits (humanité, blancheur), car la plupart des auteurs considèrent la blancheur comme une chose, et considèrent aussi que l'humanité de Socrate, l'humanité de Platon, etc., constituent des choses. (Le seul problème, dont nous reparlerons à propos d'O., est de savoir si Socrate et l'humanité de Socrate doivent être distingués.)

Après cette digression, on comprend peut-être mieux pourquoi P.E. réserve la supposition aux seuls substantifs. En vertu même de leur signifié (ou de leur mode de signifier), ils impliquent l'existence individuelle : tout ce à quoi ils s'appliquent est, du fait même de cette application, un objet. Or il n'en est pas ainsi des adjectifs ou des verbes. Ce qui donne unité interne à un livre blanc, ce n'est pas qu'il est blanc, mais qu'il est livre. Du même coup apparaissent la différence de perspective avec Saussure et Frege. Pour ceux-ci, pour le premier particulièrement, l'opposition du signifié et du référent correspond à une coupure entre le linguistique et le non-linguistique, coupure qui peut être effectuée à propos de chaque terme de la langue. Rien de tel chez P.E., qui n'attribue certainement pas une fonction fondamentale, dans la recherche logico-linguistique, à la séparation des mots et des choses. Signification et supposition relient, l'une comme l'autre, le mot à la réalité, mais à deux aspects différents de la réalité, révélée dans un cas comme un univers de « formes », dans l'autre comme un univers d'existants.

Une fois la supposition distinguée de la signification, il faut séparer les différents types de supposition, qui apparaissent dans le tableau dichotomique donné ci-dessous (dans chaque exemple de ce tableau, le mot en caractères romains est celui qui illustre le type de supposition en question) :

- *discrète* : mode de supposition du nom propre. Exemple : Plato ;
- *commune* : mode de supposition du nom commun ;
  - *naturelle* : mode de supposition du nom commun hors contexte. Exemple : homo ;
  - *accidentelle* : mode de supposition du nom commun en contexte ;
    - *simple* : le nom suppose pour son signifié. Exemple : Homo *est species. Omnis homo est* animal ;
    - *personnelle* : le nom suppose pour quelques-uns au moins des êtres possédant la nature qu'il signifie ;
      - *confuse* : la proposition est affirmée vraie par rapport à tous les êtres pour lesquels le mot suppose. Exemple : *Omnis* homo *est animal* ;
      - *déterminée* : la proposition est affirmée vraie par rapport à un des êtres au moins pour lesquels le mot suppose. Exemple : *Aliquis* homo *est animal.*

Quelques commentaires à propos des dichotomies utilisées dans ce tableau. D'abord, sur l'opposition entre supposition naturelle et accidentelle. Hors contexte, le substantif a supposition naturelle : il renvoie à tous les êtres présents, passés ou futurs possédant la nature qu'il signifie (c'est-à-dire aux suppôts). La supposition naturelle de « *homo* », c'est donc l'ensemble des hommes qui existent, ont existé ou existeront. Mais, lorsque le nom est inséré dans une proposition, le contexte propositionnel a, entre autres fonctions, celle de modifier ce qui est supposé par le nom : d'où la notion d'une supposition accidentelle, que le terme doit à son entourage. Celle-ci, à son tour, se subdivise selon le type de modification produite. Tantôt c'est la nature même du supposé qui change, et on a la supposition simple. Tantôt la modification est seulement quantitative, et on a supposition personnelle. L'un et l'autre de ces concepts sont d'un intérêt immédiat pour la réflexion linguistique.

P.E. parle de supposition simple lorsque la proposition ne concerne pas les individus, c'est-à-dire les suppôts naturels du nom, mais le signifié de ce nom, la forme commune aux suppôts naturels [10]. C'est le cas, par exemple, lorsqu'on dit « *Homo est species* » (« Homme est une espèce »). La difficulté qu'il y a à traduire en français cet axiome sans obtenir des énoncés quasi agrammaticaux ne doit pas faire croire que la notion s'applique seulement au pseudo-latin de la science médiévale. Lorsque M. Foucault soutient que les sciences humaines modernes signifient « la mort de l'homme », et lorsque M. Dufrenne lui répond dans un livre intitulé *Pour l'homme,* on se trouve devant des emplois analogues. P.E. les décrirait en disant que le nom, ici, suppose pour son signifié, ou, selon l'approximation moderne, pour le concept : la preuve en serait qu'il n'y a aucun rapport logique concevable entre les énoncés en question et des énoncés semblables, mais où « homme » aurait été remplacé par des noms d'individus. Ni Socrate ni Platon ne sont espèce, et la mort dont parle Foucault n'est pas non plus la mort de quelqu'un.

C'est dans la même catégorie que P.E. range « *Homo est dignissima creaturarum* » (« L'homme est la plus digne des créatures »). Comme cet axiome n'a pas de rapport logique net avec l'affirmation que Socrate est la plus digne des créatures, *homo* reçoit, ici encore, la supposition simple : il est mis pour la nature humaine. Même situation encore avec « *Omne animal praeter hominem est irrationale* » (« Tout animal sauf l'homme est irrationnel »). Le remplacement de « homme » par le nom d'un individu produit une proposition qui n'est pas logiquement apparentée à celle de départ, et il faut donc lui attribuer supposition simple. Il est facile de voir que le problème soulevé par P.E. est crucial pour toute recherche sémantique sur la valeur de l'article défini. Nous le traiterons en détail à propos de O. et de saint Vincent, qui discutent les mêmes exemples. Il suffit de noter pour l'instant que le critère « logique » utilisé par P.E. l'amène à rapprocher, en ce qui concerne ce qui est représenté par *homo,* les trois énoncés précédents, et à les opposer, par exemple, à « *Omnis homo est mortalis* » (ici, *homo* suppose pour les individus, puisqu'on peut, par exemple, en conclure : « *Socrates est mortalis*).

Un dernier cas important de supposition simple est fourni

10. Pour la définition de la supposition simple, voir le *Tractatus Suppositionum,* 1.59, ou le *Tractatus Appellationum* 1.19.

par les énoncés où un substantif est prédicat. « *Omnis homo est animal* ». A quoi renvoie ici *animal* ? Dans ce cas non plus, P.E. ne voit pas comment on pourrait « descendre vers les individus », puisque l'énoncé en question ne semble pas avoir de rapport bien net avec « Tout homme est tel animal », ou « Tout homme est X » (où « X » désigne un animal particulier). Nous verrons plus loin comment la subtilité logique d'O. permet de surmonter cette difficulté. P.E. se contente, pour sa part, de décider que « animal », ici, a supposition simple, c'est-à-dire qu'il est mis pour son signifié, la nature animale. Une telle décision a au moins les deux implications suivantes. D'une part, le substantif, lorsqu'il est prédicat, est en quelque sorte assimilé à l'adjectif (qui, d'une façon régulière, est privé de *suppositum*). Dans les deux cas, le mot n'a de rapport sémantique qu'avec son signifié. Position difficile à tenir si l'on veut néanmoins distinguer les prédicats « être homme » et « être humain ». Cela est particulièrement gênant s'il s'agit d'une langue à articles, et si l'on doit décrire différemment « être animal » (où « animal » nous semble fonctionner comme un adjectif) et « être un animal », « être philosophe » et « être un philosophe ». Plus généralement, la thèse de P.E. ne permet pas de distinguer entre deux types de prédication qui ont des fonctions pourtant bien différentes, celle qui prédique une qualité, et celle qui prédique l'appartenance à une classe (beaucoup de logiciens, et même de linguistes modernes, auraient d'ailleurs sur ce point aussi peu de scrupules que P.E., et considéreraient l'article, dans « Socrate est un philosophe », comme quasi explétif. Mais n'y a-t-il pas quelque arbitraire à admettre que l'opposition de l'adjectif et du substantif se « neutralise » en position de prédicat ?

D'un autre côté, une telle description du substantif prédicat doit être rattachée à une conception bien précise de la prédication, résumée par l'axiome « *Praedicatum inest subjecto* » : le prédicat indique une propriété dont on affirme qu'elle est possédée par le sujet : « être blanc » = « avoir la blancheur », « être homme » = « avoir l'humanité ». En disant « A est B », on affirmerait que le suppositum de A a la propriété signifiée par B. Lorsque le sujet lui-même a supposition simple, lorsqu'il suppose pour son signifié, la prédication ne fait plus qu'affirmer l'inhérence d'une propriété à une propriété. Lorsqu'il suppose

pour des individus (les « suppôts de la nature »), la propriété prédiquée est donnée comme inhérente à ces individus. Nous verrons qu'O. met en doute cette conception de la prédication, peu compatible avec l'idée d'une supposition-référence. En revanche, elle réapparaît chez les thomistes — mais sous une forme autre, liée à une autre définition de la supposition.

Dans la seconde forme de supposition accidentelle, il n'y a plus de différence qualitative, mais seulement quantitative, entre l'objet de la supposition contextuelle et celui de la supposition naturelle. Autrement dit, le mot, dans la proposition, est toujours le représentant d'un ensemble d'individus, mais pas toujours du même ensemble que lorsqu'il est pris hors contexte. Prenons pour exemple « *Omnis homo erat mortalis* » (« Tout homme était mortel »). Ici, on peut remplacer *homo* par des noms d'individus, et les propositions obtenues (*cf.* « *Plato erat mortalis* ») sont en rapport logique avec la proposition initiale (dans ce cas particulier, elles s'en déduisent). On dira donc que *homo,* ici, suppose pour des individus, porteurs de la nature humaine. Mais pas pour tous. En effet, le temps passé du verbe fait que le sujet désigne seulement les hommes passés (ou, à la rigueur, présents) : on ne peut rien déduire de cette proposition en ce qui concerne un homme de demain. Le contexte temporel impose donc une restriction à l'ensemble qui était objet de la supposition naturelle. Inversement, cet ensemble serait élargi (*amplificatus*) si le contexte comportait une modalité. En disant que tout homme est nécessairement mortel, on prédique la mortalité, non seulement des hommes réels, passés, présents ou futurs, mais aussi des hommes possibles. La théorie de l'amplification a surtout, semble-t-il, un intérêt pour le logicien, qui peut y trouver l'amorce d'un traitement extensionnel des modalités. En revanche, la théorie de la restriction a des implications linguistiques immédiates — dont nous voudrions parler tout de suite (sans distinguer, sur ce point, l'apport de P.E. et celui de O.)[11].

Il y a essentiellement deux sources de restriction. La première — la plus banale — est l'adjonction au substantif d'une épithète : si l'on parle d'« homme blanc », « homme » renvoie à ce

11. Pierre d'Espagne : *Tractatus Restrictionum.* Occam : Ire partie, chap. 72, réponse à la première question, 1. 37-120.

sous-ensemble des hommes qui est constitué par les hommes blancs. On notera que l'adjectif attribut n'a pas le même pouvoir. Quand on dit : « Tous les hommes sont blancs », « homme » suppose pour la totalité des hommes actuellement existants. Certes, on *affirme* que tous sont blancs, mais « homme », suppose aussi bien pour les non-Blancs, s'il y en a. Autrement, note P.E., l'énoncé en question équivaudrait à une tautologie du type « Tout homme blanc est blanc » (1.53). On notera que cette précision permet de poser dans toute son ampleur le problème de l'anaphore. Soit l'énoncé « Quelques hommes sont blancs ; ils ont bien de la chance ». « Homme » réfère à la totalité des hommes présents, blancs ou non-blancs. Le pronom « ils », lui, ne désigne, évidemment, que les hommes blancs. D'où l'impossibilité de donner la règle « L'anaphorique suppose pour les mêmes êtres que son antécédent », et la nécessité de construire une théorie beaucoup plus complexe de l'anaphore [12].

La deuxième source de restriction est le temps verbal. O., particulièrement attentif à ce problème, note une dissymétrie dans l'influence du temps sur le sujet et sur le prédicat. En ce qui concerne le sujet, il y a toujours deux possibilités. Ou bien le nom suppose pour les êtres auxquels il s'applique au moment du temps désigné par le verbe. Ou bien il suppose pour les êtres auxquels il s'applique au moment de l'énonciation, donc pour les êtres présents. Si le verbe est au présent, ces possibilités se confondent ; mais, dans les autres cas, il y a ambiguïté. Ainsi, en disant : « Tous les abus seront punis », on peut vouloir parler soit des abus présents, et dire qu'ils seront l'objet de sanctions, soit des abus futurs éventuels. Dans cette ligne de réflexion, on notera l'ambiguïté de « L'année dernière, ma voiture était bleue », énoncé qui peut servir à décrire ou mon ancienne voiture, ou l'état passé de ma voiture présente. (On notera que, dans le français courant, la place de l'adverbe de temps et l'aspect verbal permettent parfois d'atténuer l'ambiguïté ; en disant : « Ma voiture a été gravement accidentée il y a cinq ans », je laisse entendre presque nécessairement qu'il s'agit de ma voiture actuelle.) De telles remarques devraient inciter les

12. Cf. O. Ducrot, « Les indéfinis et l'énonciation », *Langages*, 17, mars 70, p. 91-111.

linguistes, lorsqu'ils analysent un énoncé, à ne pas situer automatiquement les indications temporelles dans le seul prédicat. Il serait intéressant, d'un autre côté, de chercher si les localisations spatiales n'ont pas un effet analogue. En disant : « Les produits de luxe sont très chers en Afrique », je parle des objets qui sont, en Afrique, produits de luxe, et non pas de ceux qui le sont en Europe, lieu de l'énonciation. La preuve en est que je peux conclure : « Puisque les ananas sont bon marché en Afrique, c'est qu'ils n'y sont pas des produits de luxe. » Dans ce cas, il semble donc bien nécessaire d'admettre que le complément de lieu détermine partiellement ce pour quoi suppose le sujet. On pourrait même imaginer des ambiguïtés locales analogues aux ambiguïtés temporelles signalées par O. : « Les avions européens sont peu appréciés aux Etats-Unis ». S'agit-il des avions européens actuellement en service aux Etats-Unis, ou bien des avions européens en général ?

S'il peut y avoir une ambiguïté temporelle du côté du sujet, le prédicat, lui, ne pose pas de problème analogue. Son attribution aux êtres pour qui suppose le sujet concerne toujours le temps désigné par le verbe. Si je dis qu'autrefois ma voiture était bleue, il y a, nous l'avons vu, incertitude sur la voiture. Mais, de toute façon, même s'il s'agit de ma voiture actuelle, c'est dans le passé que la couleur bleue lui est attribuée [13]. Cette dissymétrie rend très difficiles à formuler les règles de conversion lorsqu'elles portent sur des énoncés passés ou futurs. Soit par exemple l'énoncé :

(1) Quelques professeurs de ce lycée en ont été élèves.

Les règles données plus haut permettent de lui prévoir deux significations :

(1 a) Quelques professeurs actuels en étaient élèves autrefois.

(1 b) Quelques professeurs d'autrefois en étaient autrefois élèves.

C'est l'acception (1 a) que la phrase reçoit normalement. On peut l'expliquer en disant que, dans (1 b), les deux « autre-

13. Les auteurs du Moyen Age n'ont pas traité, à notre connaissance, le problème des temps dits « relatifs » (futur antérieur, plus-que-parfait), qui permettent de distinguer différentes couches temporelles à l'intérieur même du passé ou du futur.

fois », réalisations d'un même morphème, tendent à renvoyer au même temps. Cette acception est donc exclue, pour des raisons extra-linguistiques, par l'incompatibilité généralement admise entre les situations de professeur et d'élève.

Si l'on opère la conversion de (1) on obtient :

(2) Quelques élèves de ce lycée en ont été professeurs.

Il est bien clair que (2) ne dit pas la même chose que (1), et peut très bien être tenu pour faux, même si (1) est accepté comme vrai. La théorie de la supposition permet de prévoir ce fait. En effet, (2) doit avoir, selon cette théorie, les deux acceptions :

(2 a) Quelques élèves actuels de ce lycée en ont été professeurs autrefois.

(2 b) Quelques élèves d'autrefois en ont été autrefois professeurs.

Or (2 b) est exclu pour les mêmes raisons que (1 b) : « On n'est pas, au même moment, professeur et élève. » Quant à (2 a), elle dit clairement autre chose que l'acception (1 a) retenue pour (1). La théorie de la supposition explique donc bien pourquoi, dans le cas précédent, on ne peut pas imposer directement au langage les règles habituelles de la conversion.

On nous permettra d'imaginer un second exemple, qui applique les thèses précédents aux « descriptions définies » (peu étudiées, à notre connaissance, par la logique médiévale). Supposons que, pendant mes études, j'aie eu pour professeur de français l'actuel président de la République. Je peux dire « Le président de la République a été mon professeur de français » : le sujet suppose alors pour un objet actuel — ce qui est toujours, nous l'avons vu, possible. Et j'affirme de lui qu'il a, dans le passé, été mon professeur. Mais la converse aurait un sens tout à fait différent : « Mon professeur de français a été président de la République. » Car j'affirme ici que mon actuel professeur de français a été, autrefois, président de la République. Du même coup on aperçoit une fonction importante des adjectifs temporels comme « ancien » ou « futur ». Ils permettent de faire varier le temps où le sujet suppose sans faire varier celui où vaut le prédicat : « Mon ancien professeur de français est président de la République », « Mon ancienne voiture est aujourd'hui bleue ».

La dernière dichotomie à expliquer, dans cette présentation de P.E., est intérieure à la supposition personnelle. La supposition est confuse lorsque la proposition initiale permet de « descendre » à tous les individus objets de la supposition (à tous les « inférieurs »). Ainsi on conclut de « Tout homme est mortel » à la mortalité de chaque individu supposé par « homme » : « homme » a donc, ici, supposition confuse. La supposition est au contraire « déterminée » dans « *Aliquis homo currit* » (Un homme est en train de courir »), énoncé qui ne permet pas une pareille descente, mais qui a pour caractéristique d'être vrai dès lors que le prédicat s'applique à un au moins des suppôts de « homme » (« *pro uno solo homine currente* »). Le seul point sur lequel nous voudrions insister pour l'instant, c'est que la dichotomie confus-déterminé, à l'inverse de la précédente, ne concerne pas l'objet de la supposition, mais seulement la façon dont il est atteint. Dans nos deux exemples, « homme » suppose pour le même ensemble d'individus, l'ensemble des hommes présents, même si le second implique seulement qu'un de ces hommes est en train de courir. Autrement dit, on ne trouve pas trace chez P.E. de la conception simpliste, en l'honneur dans de nombreux manuels et implicitement admise par beaucoup de linguistes actuels, qui consiste à dire que « un homme » renvoie à un homme [14]. Cela confirme ce que nous avions déjà dit à propos de l'adjectif : les théories médiévales de la supposition posent dans toute son acuité le problème de l'anaphore. Il devient impossible, pour expliquer « Un homme est en train de courir, il va tomber », de dire simplement que le pronom « il » réfère au même objet que son antécédent. Car « il », s'il réfère, réfère à un objet particulier, ce qui n'est pas le cas de « un homme », qui réfère à un grand nombre d'objets.

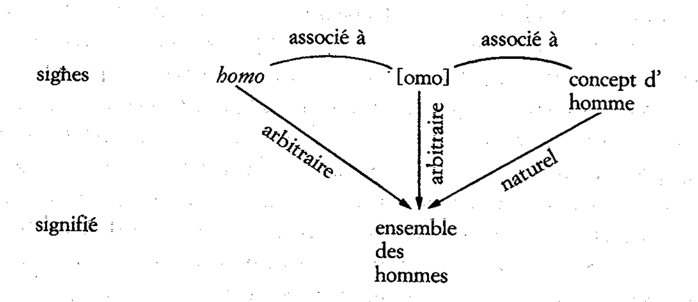
14. Cette conception simpliste a été dénoncée et critiquée par P. T. Geach : *Reference and Generality*, Cornell University Press, 1962, chap. I. Nous nous sommes fondé sur le travail de Geach dans notre article « Les indéfinis et l'énonciation », *Langages*, 17, mars 1970, p. 91-111, repris dans *La preuve et le dire*, chap. 8, Paris, 1973.

Supposition et référence : Occam.

La conception occamienne de la supposition est remarquable par sa précision — qui rend la discussion plus facile que lorsqu'on parle de P.E. Remarquable aussi par son caractère extrémiste. O. a développé jusqu'au bout l'idée d'une supposition-référence, ce qui lui permet d'éviter certaines difficultés rencontrées par P.E., et, en même temps, de soulever des difficultés fondamentales — qui expliquent par contraste la conception thomiste dont nous parlerons pour finir.

Il nous semble impossible de comprendre les chapitres consacrés par O. à la supposition sans avoir présente à l'esprit sa théorie du signe, elle-même liée à une position nominaliste dans le problème des universaux. Pour un nominaliste, la nature commune aux objets particuliers d'une même classe (à Platon, Socrate, etc.) n'a aucune sorte d'existence dans ces objets eux-mêmes : elle existe purement dans l'esprit, en tant qu'« intention de l'âme ». Il n'y a donc aucun sens à dire « Socrate a (= possède) l'humanité », ni même « Socrate a une humanité », car l'humanité n'existe que comme concept intellectuel. (N.B. Ce serait cependant un contresens d'assimiler ce nominalisme médiéval avec ce que nous appelons aujourd'hui nominalisme. On notera par exemple que le rasoir d'O. a éliminé les seules abstractions correspondant aux noms communs, mais pas celles qui correspondent aux adjectifs. Si O. refuse de traduire « Socrate est un homme » par « Socrate a l'humanité », il accepte en revanche de traduire « Socrate est blanc » par « Socrate a la blancheur ». Ce point sera développé en détail à propos du problème de l'adjectif.)

Le nominalisme d'O. le conduit à une théorie du signe fort différente de celle de P.E. La seule réalité qu'un nom puisse signifier, c'est un ensemble d'objets. Le signifié du mot « homme », c'est l'ensemble des hommes réels et possibles, c'est-à-dire l'extension du concept. Ce signifié, maintenant, peut être atteint par trois signes tout à fait différents. D'abord par un signe mental, le concept d'homme, lié de façon naturelle et universelle au signifié (ce signe universel appartient au langage intérieur que nous nous parlons à nous-mêmes en l'absence d'interlocuteurs). D'autre part, par le signe vocal, [omo], associé arbitrairement au concept, et qui se trouve, en vertu de cette association, devenir signe arbitraire et indirect de l'ensemble des hommes. Enfin, par le signe écrit « *homo* », associé au signe oral, comme celui-ci l'était au concept, et qui devient à son tour un signe arbitraire, et doublement indirect, du signifié (= de l'ensemble). Cette situation peut être représentée par le schéma :



L'important à noter est que les relations entre mot écrit, mot oral et concept ne sont pas considérées comme des relations de signification. Que ce soit directement ou indirectement, on ne signifie jamais que des individus (les suppôts de la terminologie philosophique). Il y a donc, par rapport à la terminologie de P.E., un déplacement continu. La compréhension du concept, qui était chez P.E. le signifié, est devenue un signe mental. Quant à l'extension, qui constituait l'objet de la supposition naturelle, elle est pour O. le signifié (en laissant de côté cette différence que la supposition naturelle de P.E. ne contient pas le possible, mais doit être étendue à lui par amplification). En poursuivant le même mouvement, ce que O. appelle supposition, c'est la supposition accidentelle de P.E., c'est-à-dire ce pourquoi le terme est mis dans le contexte propositionnel où il est employé, ce qu'il représente *hic et nunc*. On a donc le tableau de correspondance suivant :

P.E.	O.
significatum	signe mental
suppositum naturale	*significatum*
suppositum accidentale	*suppositum*

A cette opposition de P.E. et de O. concernant le signe on rattache facilement une opposition sur la nature de l'acte de prédication. Pour P.E., celui qui dit « A est B » implique que la nature signifiée par le prédicat B appartient aux êtres (ou à certains des êtres) pour qui suppose le sujet (c'est-à-dire, sauf dans le cas de la supposition simple, aux individus). Mais une telle implication est inacceptable si la nature est, elle aussi, un signe. Soit, en effet, une proposition « A est B ». Admettons que A représente un ensemble d'individus et B une nature. Etant donné que cette nature n'est rien d'autre qu'un signe (mental), l'inhérence affirmée par le jugement serait celle d'un signe à des individus. Quel sens cela a-t-il ? (Il nous semble que la même difficulté se retrouve chez les logiciens ou philosophes modernes qui 1) admettent que le sujet a fonction référentielle, c'est-à-dire qu'il désigne des individus, 2) pensent que le prédicat est un être purement linguistique, 3) décrivent le jugement comme l'attribution du prédicat aux êtres désignés par le sujet. L'image du jugement présentée par O. va donc être toute différente. Pour lui, sujet et prédicat supposent l'un et l'autre, et, dans le cas normal, supposent pour des ensembles d'individus ; le jugement affirme alors une identité, partielle ou totale, entre ces deux ensembles. Quand nous parlons d'identité partielle, nous voulons dire qu'elle est restreinte à des parties des ensembles représentés par le sujet et le prédicat. Ainsi le jugement « Tout homme est mortel » affirme que l'ensemble des hommes est identique à un sous-ensemble des mortels. Et ce sont les suppositions respectives des termes « homme » et « mortel » qui précisent la portée de l'identité. En disant que « homme » a supposition distributive (ou, dans la terminologie de P.E., confuse), et « mortel » supposition déterminée, on exprimera que l'identité, dans l'exemple précédent, concerne l'ensemble des hommes dans sa totalité, et une partie de l'ensemble des mortels. Dans « Quelque homme est mortel », les deux termes ont supposition déterminée : on affirme donc seulement une identité entre un sous-ensemble des hommes et un sous-ensemble des mortels[15].

15. Le modèle mathématique construit par G. Van Hout pour traiter les articles (*cf. Langue française,* 12, déc. 1971, p. 13-32) nous semble une systématisation, très développée et cohérente, de la conception occamienne. Ce que Van Hout appelle article correspond dans une bonne mesure aux modes de supposition définis par O.

Si la prédication affirme ainsi une identité (partielle ou totale) entre ce pour quoi supposent sujet et prédicat, on est amené, de plus, à rejeter la conception de l'adjectif qui sous-tend les thèses de P.E. Car il devient nécessaire d'admettre que « blanc », dans « Tout homme est blanc », représente un ensemble d'objets, l'ensemble des choses blanches — dont on affirme qu'un de ses sous-ensembles est identique à l'ensemble des hommes. A la différence de P.E., O. ne réserve donc pas au substantif la propriété de supposer : il l'étend à l'adjectif, qui, dans son usage habituel au moins, est dit supposer pour les objets dont il est vrai. Mais O. n'abandonne pas pour autant l'opposition des adjectifs (ou verbes) et des substantifs, qui est fondamentale pour toute la pensée médiévale. Dans le chapitre 10 de la première partie[16], les adjectifs sont rangés parmi les « noms connotatifs » (les substantifs étant en général des « noms absolus »). O. entend par là que la signification d'un adjectif est double. « Blanc » se paraphrase ainsi par « Quelque chose qui a la blancheur » (« *aliquid habens albedinem* », « *aliquid informatum albedine* »). Il faut donc dire que l'adjectif, d'une part, dénote « quelque chose », et, d'autre part, connote « la blancheur » : le premier renvoi est direct (*rectus*) — car, dans la définition de « blanc », « quelque chose » doit être mis au nominatif —, le second est indirect (*obliquus*) — car, dans cette définition, « blancheur » (*albedinem*) est à l'accusatif. En revanche, « homme », nom absolu, a une définition simple (du type « animal raisonnable »), et ne saurait être paraphrasé comme « quelque chose qui a l'humanité ». L'observation sous-jacente à cette distinction nous semble l'idée, déjà exposée à propos de P.E., que la blancheur n'est pas capable, par elle-même, de déterminer un individu : elle ne saurait donner unité interne à un objet. De sorte que, pour constituer à partir d'elle un ensemble d'objets, il faut lui ajouter un pronom indéfini (« quelque chose »). Les blancs, ce sont 1) des éléments de l'univers, déjà constitués comme objets avant de recevoir la qualification de « blancs », 2) des porteurs de blancheur. La situation est tout à fait différente pour les substantifs : il serait arbitraire de distinguer en eux deux éléments de signification

16. Ce chapitre nous semble une des sources (peut-être indirecte) du chapitre 2 de la seconde partie de la *Grammaire de Port-Royal,* consacré aux adjectifs et aux substantifs.

distincts, puisque le caractère d'homme, en tant que tel, suffit à caractériser un individu. Aussi ne saurait-on définir l'homme comme « quelque chose qui a l'humanité », car il n'est quelque chose qu'en tant qu'il a l'humanité. *Homo* et *Humanitas* sont donc synonymes. On peut dire à volonté « Socrate est homme » ou « Socrate est humanité » (la seule exception concerne le Christ, qui est homme, mais n'est pas humanité, sa réalité individuelle, ou, en termes théologiques, sa personne, étant définie par son caractère divin, non par son caractère humain ; cf. chap. 7 de la première partie).

Cette tentative pour concilier la distinction du substantif et de l'adjectif avec l'hypothèse, nécessaire à O., que l'adjectif suppose, a deux conséquences paradoxales. D'abord, elle conduit à donner une structure profonde différente aux propositions où le prédicat est un adjectif et à celles où le prédicat est un substantif, à « Socrate est un homme » et à « Socrate est blanc ». Cette dernière, en effet, vu ce qui vient d'être dit de l'adjectif, doit être considérée comme double (ou, selon l'expression médiévale, comme « exponible »). Puisqu'un Blanc est un être qui a la blancheur, en affirmant que Socrate est blanc, on affirme successivement que Socrate est quelque chose et que ce quelque chose a la blancheur (2e partie, chap. II). Cette analyse amène à rapprocher les adjectifs des « noms infinis » (c'est-à-dire des noms négatifs comme « non-homme », « non-philosophe »). Car ces derniers non plus ne sont pas capables par eux-mêmes de déterminer des objets : rien ne saurait être caractérisé en tant qu'être, en tant que réalité douée d'une unité interne, par le fait d'être non-homme. De sorte que les énoncés qui contiennent des noms infinis doivent, de la même façon, être paraphrasés (« exposés) au moyen de deux énoncés conjoints : « les chimères sont non-hommes » = « les chimères sont des êtres et ces êtres ne sont pas des hommes » (donc l'énoncé est faux si les chimères n'existent pas). On trouverait peut-être dans ce rapprochement une explication de la difficulté rencontrée, dans les langues possédant l'opposition adjectif-substantif, pour constituer des substantifs négatifs : on a les adjectifs « inhumain », « inanimé », mais non pas les substantifs « non-homme », « non-animal ».

Une deuxième conséquence concerne la notion d'univers du discours. La conception de P.E. permettait d'éviter une telle

notion. Soit un jugement comme « Les hommes sont blancs ». Le substantif sujet, étant donné la définition du substantif, constitue par lui-même un ensemble d'objets, et le prédicat « blancs » attribue une propriété à ces objets : aucune allusion n'est donc faite à un univers d'objets individuels, constitué en tant que tel indépendamment des mots dont on se sert pour en parler. Mais il en va autrement dans la perspective d'O. « Blancs » ne signifie plus directement une propriété, il signifie directement un sous-ensemble des objets du monde, ceux qui ont une certaine propriété, la blancheur (elle-même signifiée de façon seulement indirecte). Mais cela revient à présupposer, pour comprendre le mot « blancs », un découpage qui n'est pas constitué par le mot, mais auquel le mot se réfère. Autrement dit, si l'adjectif « blanc » se définit comme « quelque chose qui a la blancheur », il ne peut être interprété que si l'on sait auparavant ce qui est et ce qui n'est pas « quelque chose ». O. apparaît ici à mi-chemin des conceptions sous-jacentes à l'actuelle logique des prédicats. Les logiciens d'aujourd'hui, ayant annulé la distinction du substantif et de l'adjectif, interprètent « Les hommes sont blancs » comme : « Tous les êtres qui ont la propriété *homme* ont la propriété *blanc* », ce qui présuppose un univers du discours, un univers d'objets, nécessaire à la fois pour comprendre le sujet et le prédicat. O., plus fidèle à la langue, maintient l'opposition du substantif et de l'adjectif ; lorsque le jugement comprend seulement des substantifs (« Les hommes sont des animaux »), il n'a donc pas besoin d'un univers du discours indépendant des mots utilisés dans la proposition. Mais, dès qu'un terme est adjectif, la conception occamienne de la supposition rend de nouveau nécessaire l'idée d'un univers. En effet, puisque l'énoncé affirme toujours une relation entre deux ensembles, l'adjectif doit alors désigner un ensemble — ce qu'il ne peut faire, vu la nature de l'adjectif, sans renvoyer à un découpage antérieur du monde en individus [17].

On comprendra mieux, dans le cadre général qui vient d'être

17. Cet alinéa est inspiré par un article de E. Coumet, « Jeux de logique, jeux d'univers », *Revue d'histoire des sciences*, 1972, p. 17-29. Coumet montre que l'introduction de la notion d'univers de discours (introduction qu'il fait remonter à A. de Morgan) a eu pour occasion première une réhabilitation des termes infinis. Or les termes infinis et les adjectifs sont, pour O., de même nature : les uns et les autres font intervenir dans leur définition la notion de « quelque chose ».

esquissé, la théorie occamienne de la supposition. Et d'abord, le rapport entre signification et supposition. Le signifié d'un terme, avons-nous dit, c'est son extension, c'est-à-dire l'ensemble des individus dont le terme a été, est, sera, ou peut être vrai. La supposition, en revanche, concerne seulement les termes pris dans un contexte propositionnel. Ce qui est supposé par *A* dans une proposition *P*, ce sont les objets remplacés, représentés, par *A* dans *P*. Le critère qui permet de savoir si un objet O est ou non représenté par *A*, est de remplacer *A*, dans *P*, par une expression démonstrative désignant O, et de chercher si la proposition *P'* ainsi obtenue a ou non un rapport logique avec *P* [18]. Ainsi tout objet blanc actuel est supposé par « *Album* » dans « *Album est animal* » (« Quelque chose de blanc est un animal »). Pour que cette proposition soit vraie, il suffit en effet que je puisse, montrant un objet blanc, affirmer de façon vraie « Ceci est un animal ». Considérons maintenant la proposition « Livre est un nom » (c'est volontairement que nous n'avons pas écrit « livre » entre guillemets, ce qui constituerait un anachronisme rendant incompréhensible une bonne partie de la théorie de la supposition). Le supposé est alors le signe écrit lui-même : la proposition implique que l'on peut dire véridiquement, en montrant ce signe : « Ceci est un nom ». Et, enfin, dans « L'homme est une espèce », le supposé de « l'homme » est le signe mental, le concept, car c'est lui que la proposition présente comme une espèce. Les trois exemples qui précèdent illustrent les trois types principaux de supposition, personnelle, matérielle et simple, selon que le terme suppose, respectivement, pour des éléments signifiés (« *album* » suppose pour des objets blancs), pour des signes écrits ou oraux (« livre » suppose pour le signe écrit), ou enfin pour des signes mentaux (« *homo* » suppose pour le concept). Nous ne parlerons, ici, que des suppositions simple et personnelle.

Dans la supposition personnelle, le mot est pris « significativement », c'est-à-dire pour une partie de son signifié. Comment le contexte (par ex. temporel) limite le signifié, nous l'avons montré à propos de P.E. (dans sa terminologie il s'agissait de

18. Le critère qui vient d'être défini nous semble celui utilisé en fait par O. Sa formulation (1re partie, chap. 63, 1. 17-34) est cependant moins précise : il est demandé que *P* dénote la vérité de *P'*. Nous voyons mal le sens exact que possède ici le verbe « dénoter ».

passer de la « supposition naturelle » à la « supposition accidentelle personnelle »). Ce qui est nouveau, dans O., c'est la division de la supposition personnelle, opérée grâce à des critères logiques très précis. Le tableau suivant en présente l'essentiel (les mots concernés sont en caractères romains) :

— « déterminée » (exemple : *Aliquis* homo *currit, aliquis* homo *est* albus)
  On a à la fois ;
  1. descente disjunctive ;
  2. remontée à partir du singulier ;
  3. pas de descente vers le singulier ;
— « confuse » : toute supposition personnelle qui n'est pas déterminée ;
  — « confuse et distributive » (exemple : *Omnis* homo *currit, nullus asinus est* rationalis)
    On a à la fois :
    1. descente disjonctive ;
    2. descente conjonctive ;
    3. pas de remontée à partir du singulier ;
  — « seulement confuse » (exemple : *Ommis homo est* animal) ;
    On a à la fois :
    1. remontée à partir du singulier ;
    2. pas de descente disjonctive ni conjonctive ;
    3. descente « *de termino disjuncto* ».

La supposition déterminée correspond, très grossièrement, à la quantification existentielle des modernes. Pour simplifier, nous appellerons « proposition singulière d'une proposition *P* par rapport à un terme *A* » la proposition *P'* obtenue en remplaçant *A*, dans *P*, par une expression (démonstratif ou nom propre) désignant un objet supposé par *A*. Il est clair qu'on ne saurait conclure de « Un homme est en train de courir » à aucune de ses singulières par rapport à « un homme » (on ne peut pas, par exemple, descendre à « Pierre est en train de courir »). En revanche, on peut conclure la proposition de n'importe laquelle de ses singulières par rapport à « un homme » (c'est-à-dire « remonter à partir des individus »). O. indique une autre condition, réciproque logique de la précé-

dente : on peut opérer une « descente disjonctive », c'est-à-dire conclure de la proposition à la disjonction de toutes ses singulières (« Pierre est en train de courir, ou Paul est en train de courir, ou... »). Ces mêmes critères montrent d'ailleurs qu'on a aussi supposition déterminée pour le prédicat de (a) « Quelque homme est blanc ». Soit $<X_1, X_2... X_n>$, la liste des objets blancs actuels, c'est-à-dire des objets pour lesquels l'adjectif suppose. On peut conclure (a) à partir de (b) « Quelque homme est X_1 » (on se souvient que la copule « est » doit être comprise comme indiquant l'identité). D'autre part, on ne saurait descendre de (a) à (b). Enfin, une descente disjonctive est possible, qui conduit de (a) à « Quelque homme est X_1, ou quelque homme est X_2, ou... ».

Ce qui est surtout intéressant pour le linguiste, ce sont les rapports entre la supposition déterminée et les deux types de supposition confuse, dites respectivement « seulement confuse » (*confusa tantum*), et « distributive ». Ces rapports amènent à envisager d'un point de vue nouveau certains problèmes posés par les articles (au sens général de prédéterminants). La supposition distributive se caractérise par la possibilité de descendre à n'importe laquelle des singulières — ou, ce qui revient au même, à la conjonction de toutes les singulières (descente conjonctive). Ainsi, on peut conclure de « Tout homme court » à « Pierre court et Paul court, et... ». Mais la remontée à partir d'une singulière est en revanche impossible. Savoir que Pierre court, cela n'autorise pas à affirmer que tout homme court. Il résulte de cette définition que la négation, mise devant des termes qui, autrement, auraient supposition déterminée, leur confère une supposition distributive. Ainsi, pour « un homme » dans « Socrate n'est pas un homme ». Si $<H_1, H_2... H_n>$ constitue en effet la liste des individus supposés par « un homme », on peut conclure de la proposition initiale à « Socrate n'est pas H_1 et Socrate n'est pas H_2... ». O. remarque à ce propos que la règle vaut là même où la négation n'est pas explicite, mais contenue implicitement dans le sémantisme de l'expression verbale. Ainsi, dans « Socrate est différent d'un sophiste », « sophiste » a supposition distributive.

Une telle thèse amène à penser que la valeur de l'article indéfini change dans la phrase positive et dans la négative : on n'aurait pas le même « un » dans « Socrate est un homme » (supposition déterminée) et dans « Socrate n'est pas un homme » (supposition distributive). D'où cette conséquence que la phrase négative n'est pas la phrase positive à laquelle on aurait ajouté un morphème négatif. Plus généralement, on pourrait dire, dans cette perspective, que la négation n'est pas portée par un morphème particulier, mais qu'elle constitue une relation globale entre phrases. C'est là une description contraire à celle choisie par le calcul des prédicats. Pour celui-ci, on obtient la négation d'une proposition en la faisant précéder d'un simple opérateur de négation, sans rien changer à la structure interne de la proposition, et, notamment, à ses quantificateurs. Ce sont les axiomes généraux relatifs à la négation et aux quantificateurs qui rendront compte, à titre de conséquences secondaires, des propriétés inférentielles auxquelles O. attribue un rôle fondamental. Ainsi « Socrate est un homme » et « Socrate n'est pas un homme » seraient représentées, respectivement, en calcul des prédicats, par :

$\exists$ x (Socrate = x)

$\sim \exists$ x (Socrate = x)

(N.B. Pour rendre possible la comparaison avec O., nous avons choisi une transcription assez différente de l'habituelle. Nous supposons 1) que le calcul des prédicats comporte une égalité, 2) que le domaine parcouru par les variables peut être restreint, et, en l'occurrence, qu'il est constitué par l'ensemble des hommes.)

La conception, reprise du calcul des prédicats, selon laquelle les quantificateurs ne varient pas dans la négation se retrouve dans de nombreuses descriptions syntaxiques transformationnelles : on postule, en structure profonde, le même article indéfini dans « Je connais un poème de Hugo » et « Je ne connais aucun (= pas un) poème de Hugo ». À l'inverse, une conception occamienne conduirait à en admettre deux différents, celui de la proposition négative ayant quelque rapport avec un quantificateur universel. Autrement dit, on introduirait dès la structure profonde l'alternance anglaise « *some* »-« *any* » (« *I know some poem* » / « *I don't know any poem* »), en prenant acte du fait, facilement prévisible dans la conception occamienne, que le *any* imposé par la phrase négative possède, en phrase positive, une valeur universelle. Le français n'appor-

terait sans doute pas de justification aussi spectaculaire à cette analyse. Il en apporterait cependant. Comment expliquer, en effet, que le premier seulement des deux énoncés suivants soit normal :

Je ne suis pas venu avec des amis
Je ne suis pas venu avec quelques amis.

(Le second s'utilise seulement comme reprise négative d'une affirmation antérieure « Tu es, je pense, venu avec quelques amis » ; dans ma terminologie, c'est une négation « métalinguistique ».)

Une réponse de style occamien attribuerait l'impossibilité de « quelques » après la négation au fait que « quelques » a toujours supposition déterminée (il a toujours valeur de quantificateur existentiel). Ce qui rend « des » possible, ce serait sa propriété (qu'il partage avec le singulier « un ») d'avoir les deux suppositions, déterminée et distributive (il peut correspondre aux quantificateurs existentiel et universel) : *cf.* « Des amis sont venus ce matin » et « Des amis fidèles ne se quittent jamais ». Du même coup, on expliquerait la possibilité de « Je ne viendrai pas sans quelques amis ». Car « amis », dans cette phrase doublement négative, retrouve une supposition déterminée. (Incidemment, on notera que ce dernier exemple montre l'utilité qu'il y aurait à introduire dans la syntaxe une loi de double négation : sans elle, on comprend mal que « quelques » puisse suivre « sans » dans un contexte négatif, mais non pas dans un contexte positif.)

Le deuxième type de supposition confuse, celle qui est dite « seulement confuse », conduit, elle aussi, à des problèmes linguistiques concrets. Considérons l'énoncé :

(c) Tout homme est un animal.

On voit tout de suite que « animal » n'a pas supposition distributive, puisqu'on ne saurait conclure de (c) : « Tout homme est cet animal, et tout homme est ce second animal, et... » Mais on ne peut pas parler non plus de supposition déterminée, car on ne peut pas davantage conclure : « Tout homme est cet animal, ou tout homme est ce second animal, ou... » (sauf dans le cas où il y aurait un seul homme). Cette difficulté à trouver un rapport logique entre (c) et des propositions concernant les individus auxquels renvoie « animal », était, on s'en souvient, une des raisons qui amenaient P.E. à attribuer à « animal », ici, la supposition simple. La subtilité logique d'O. lui permet d'éviter cette conséquence — qui ruinerait tout son nominalisme. Il définit, pour cela, une « supposition seulement confuse ». Elle se caractérise, négativement, par la non-satisfaction des critères définissant les autres, et, positivement, par le fait qu'il est possible d'opérer une descente *de extremo disjuncto*. C'est-à-dire que le terme (*extremum*) en question peut être remplacé par la disjonction des individus pour lesquels il suppose. Supposons qu'il s'agisse du prédicat, par exemple de « animal » dans « Tout homme est animal ». Soit, d'autre part, $<A_1, A_2... A_n>$ une liste des animaux (aussi bien hommes que non-hommes). On peut alors conclure de notre proposition à « Tout homme est (A_1 ou A_2... ou A_n). Autrement dit, il est vrai de chaque homme qu'il est l'un des objets de la liste. O. lui-même n'a envisagé une telle supposition que pour le prédicat (il parle donc surtout de *praedicatum disjunctum*). Mais les logiciens ultérieurs ont étendu le procédé au cas du sujet. Les exemples invoqués sont généralement du type « Un couteau est nécessaire pour ouvrir cette boîte ». On voit tout de suite qu'il n'y a ni supposition distributive ni supposition déterminée, en ce qui concerne « couteau », car la proposition originale n'implique nullement qu'un couteau particulier ait ce privilège d'être nécessaire pour ouvrir la boîte. Ce qui est dit, c'est que (le $couteau_1$ ou le $couteau_2$ ou...) est nécessaire. Ou encore, si l'on répugne à unir des noms par un « ou », on peut écrire « (avoir le $couteau_1$ ou avoir le $couteau_2$ ou...) est nécessaire pour ouvrir la boîte ». La logique occamienne amène ainsi à définir, à côté de l'article « un » universel (« Un couteau coûte cher »), et de l'article « un » déterminé (« J'ai acheté un couteau »), un troisième « un », celui de « Un couteau est nécessaire ». Cette catégorie est-elle linguistiquement fondée ?

Avant tout, il faut chercher ce qui entre dans la catégorie. Pour qu'elle puisse concerner la réflexion linguistique actuelle, nous proposons de l'enrichir en y introduisant des expressions qui, techniquement parlant, ne sont pas des termes (au sens étroit que la logique médiévale donne à ce mot), et qui, en toute rigueur, ne devraient pas avoir de supposition.

(Nous suivons, en faisant cette extension, une suggestion d'O., Ire partie, chap. 72, 1. 165-175.) Les termes d'une proposition, au sens étroit, ce sont les syntagmes qui en constituent soit le sujet, soit le prédicat, lorsque la proposition est mise sous la forme canonique <sujet + copule + prédicat>. Ainsi, dans l'énoncé « Tout garçon aime une fille », dont la forme canonique est « Tout garçon est aimant une fille », les termes sont « tout garçon » et « aimant une fille ». Mais le nom « une fille », qui est seulement une partie du prédicat, n'est pas un terme. De même, « un cheval » n'est pas un terme de « Je te promets un cheval ». Dans ce qui suit, nous considérerons cependant ces syntagmes. Autrement dit, nous admettrons que la supposition concerne non seulement ce qui est terme dans l'analyse médiévale de la proposition « sujet + copule + prédicat », mais aussi ce qui est argument dans l'analyse plus moderne « Relation + arguments »[19].

Cette extension une fois admise, on peut définir trois types principaux de situations où apparaît la supposition seulement confuse. Signalons d'abord les termes (ou arguments) à article indéfini (« un », « des », « quelque(s) »...) lorsqu'ils suivent eux-mêmes un terme ou argument ayant soit une quantification universelle, soit une quantification indéfinie plurielle (« tout », « chaque », « la plupart », « des », « quelques », etc.)[20]. Possèdent donc la supposition seulement confuse les termes mis en italique dans les énoncés suivants : « Tout homme est un *animal* », « Quelques linguistes sont des *imposteurs* », « Toutes les filles (la plupart, certaines) aiment *un garçon* ». O. note à propos de ces propositions qu'elles n'impliquent leurs converses (c'est-à-dire les propositions obtenues par inversion du sujet et du prédicat) que si l'on a modifié les suppositions des termes. De « Tout homme est animal » on peut conclure seulement « Quelque animal est quelque homme » : la supposition de « homme », distributive dans le premier énoncé, devient déterminée dans le second. D'où il résulte que cette inplication n'est pas une équivalence, la converse n'impliquant pas la proposition originale (2e partie, chap. 21, 1. 15-65). Si l'on applique cette remarque aux énoncés relationnels comme « Toutes les filles aiment un garçon », on en conclut qu'elles n'impliquent pas leurs transformées passives (« Un garçon est aimé par toutes les filles »). Elles impliquent seulement, et sans qu'il y ait équivalence : « Quelque garçon est aimé de quelque fille. » On aura reconnu là le type d'exemples utilisé par Chomsky pour discuter l'invariance sémantique de la transformation passive. Tenus pendant des siècles pour d'artificielles subtilités, ces problèmes de conversion apparaissent aujourd'hui comme centraux pour la réflexion linguistique.

19. Cette extension est faite explicitement par P.T. Geach (*Reference and Generality,* chap. 3), auquel nous reprenons l'exemple « Tout garçon aime une fille ».

20. La considération des indéfinis pluriels est absente du texte de O. Nous sommes redevables de cette extension au livre de Geach cité plus haut.

Un deuxième type de supposition seulement confuse concernerait les énoncés modaux comme :

(d) Un couteau est nécessaire pour ouvrir la boîte.

Il faut cependant remarquer qu'en remplaçant « nécessaire » par « suffisant », on donne à « couteau » supposition distributive. En effet, de l'énoncé

(d') Un couteau suffit pour ouvrir la boîte.

on peut conclure, pour n'importe quel couteau, qu'il est suffisant. La conception occamienne oblige donc à distinguer radicalement les articles « un » de (d) et de (d'). La seule justification linguistique que nous ayons pu trouver à cette décision est que « un », dans (d'), peut être remplacé, sans changement de sens net, par « tout », « n'importe lequel », ce qui est impossible dans (d).

La troisième catégorie concerne les syntagmes indéfinis sujets ou objets d'un verbe « intentionnel ». Un tel verbe indique qu'une certaine proposition sera, ou devrait être vraie en un temps postérieur à celui du procès marqué par le verbe lui-même (Ire partie, chap. 72, 1. 175-180). Ainsi, en disant « L'année dernière, je t'ai promis *un cheval* », je rapporte un procès (la promesse) qui a eu lieu l'année dernière, mais en vertu duquel la proposition « Je te donne un cheval » doit devenir vraie à une date ultérieure. Même chose pour « Je te dois *un cadeau* », et pour l'interprétation habituelle de « Je cherche *un appartement* ». Il est clair que, dans ces exemples, la supposition des expressions en italique n'est ni distributive ni même déterminée, car je ne saurais conclure par exemple : « Je t'ai

promis ce cheval, ou je t'ai promis ce second cheval, ou... » : je peux très bien n'avoir promis aucun cheval déterminé. O. range ces cas dans la supposition seulement confuse, sans le justifier d'ailleurs de façon très explicite. Pour cette justification, il faudrait, nous semble-t-il, paraphraser d'abord la phrase étudiée en :

(e) Depuis l'année dernière, il y a obligation à ce que devienne vraie la proposition « Je te donne un cheval ».

Admettons d'autre part que « un cheval » suppose pour tous les chevaux $< c_1, c_2 ... c_n >$ existant ou devant exister à partir de la date de la promesse. Il est possible alors de descendre de (e) vers

(e') Depuis l'année dernière, il y a obligation à ce que devienne vraie la proposition « Je te donne c_1, ou c_2, ... ou c_n ».

On pourrait sans doute trouver d'autres moyens pour expliciter la pensée d'O. Deux points, de toute façon, devraient être préservés. D'une part, l'affirmation que la phrase initiale « Je te promets un cheval » concerne, non pas le concept de cheval, mais un ensemble $< c_1, c_2 ...$ ou $c_n >$ de chevaux (car, ce que je promets, ce n'est pas le concept). D'autre part, l'idée que, lorsqu'on opère la descente vers les individus, la disjonction se fait à l'intérieur d'un segment de l'énoncé total — ce qui interdit d'y voir cette descente disjonctive caractéristique de la supposition déterminée.

Une fois établies ces distinctions à l'intérieur de la supposition seulement confuse, nous aurions aimé, pour fonder la catégorie dans sa totalité, présenter des propriétés linguistiques communes à tous ces « un » et à eux seulement. Reconnaissons-le tout de suite, les seules propriétés dont nous disposons appartiennent aussi aux « un » de la supposition distributive, ce qui laisse à notre justification un caractère inachevé. La première caractéristique, signalée par P.T. Geach, qui, lui-même, l'emprunte à G. Ryle[21], est l'impossibilité de reprendre les groupes ayant supposition seulement confuse par un pronom interrogatif du type « lequel ». Ainsi, les dialogues suivants

21. Geach, *ibid.*, chap. 3, § 45 et suivants.

témoigneraient, chez celui qui pose la question, d'une incompréhension, réelle ou jouée, de ce qui lui a été dit :

Tout garçon aime une fille. — Laquelle ?
Un couteau te sera nécessaire. — Lequel ?
Je te promets un cheval. — Lequel ?
Je cherche un appartement. — Lequel ?

La deuxième caractéristique, liée sans doute à la précédente, concerne l'impossibilité, en français, de reprendre les syntagmes à supposition seulement confuse par un pronom personnel (« il », « elle », « le », « la », « lui »...) d'une proposition coordonnée. Ainsi, on n'a guère « Je cherche un appartement. Indique-le-moi », ni « Tout garçon aime une fille. Est-ce que tu la connais ? », ni davantage « Un couteau te sera nécessaire. Je vais te le donner ». Le pronom anaphorique le plus naturel, dans ces cas, serait, en français, « en » (« Je cherche un appartement. Indique-m'en un »), et beaucoup de langues (le portugais, par exemple) supprimeraient tout pronom.

Ces remarques attirent tout de suite les contre-exemples (seulement apparents, nous semble-t-il). On fera ainsi remarquer la possibilité de dire « Tout garçon aime une fille et il sort avec elle ». Nous répondrons que des faits de ce genre mettent simplement en évidence la nécessité de distinguer, quand on traite de l'anaphore, le cas de la coordination et celui de la subordination sémantiques[22]. Dans le contre-exemple ci-dessus, nous voyons un cas de subordination sémantique, c'est-à-dire qu'il y a dans l'énoncé un seul sujet, « tout garçon », et un prédicat complexe « aimant une fille et sortant avec elle ». (La preuve en serait que, si l'on ajoute « Même Pierre », c'est ce prédicat complexe qui est attribué à Pierre.) Le pronom n'a plus alors pour fonction que de lier les prédicats simples pour constituer le prédicat global : il joue le rôle des variables du calcul des prédicats. Cette possibilité de l'anaphore par un pronom personnel est d'ailleurs encore plus nette lorsque la subordination est non seulement sémantique mais aussi syntaxique, c'est-à-dire lorsque les deux propositions sont des constituants syntaxiques d'une même phrase (l'une jouant le rôle de principale, l'autre de subordonnée) : « Il me faut un

22. Cf. O. Ducrot, *Dire et ne pas dire,* Hermann, 1972, p. 117-127. Sur l'anaphore dans la coordination, voir *ibid.*, et « Les indéfinis et l'énonciation », p. 97-99.

couteau et que tu me le payes. » C'est un tout autre type d'anaphore que concerne la règle proposée plus haut. L'anaphore se situe alors à l'intérieur de ce que nous avons appelé, en reprenant un terme de Bally, la coordination sémantique. Prenons d'abord un exemple simple d'anaphore entre propositions sémantiquement coordonnées : « Des amis sont venus. Est-ce que tu les connais ? » On a une succession de deux actes d'énonciation distincts, dont chacun associe un sujet à un prédicat — mais dont le second prend pour thème ce qui a été annoncé par le premier. Dans ce cas, le pronom anaphorique de la deuxième proposition a pour fonction de désigner les êtres caractérisés par le fait qu'ils vérifient la première (= Est-ce que tu connais les amis qui sont venus ? »). Or c'est une anaphore de cette nature que l'on trouverait dans l'énoncé, impossible : « Tout garçon aime une fille. La connais-tu ? » Et on voit à quoi tient l'impossibilité. Du fait même que « une fille » a une supposition seulement confuse, l'énoncé ne caractérise aucune fille particulière : il n'affirme pas qu'une fille ait cette propriété que tous les garçons l'aiment. L'anaphore à « une fille » ne peut plus alors, dans la seconde coordonnée, être opérée à l'aide d'un pronom personnel. Le même mécanisme, selon nous, rend impossible « Un couteau est nécessaire. Je vais te le donner ». Aucun couteau n'ayant été caractérisé par la propriété d'être nécessaire (on ne dit nullement qu'aucun le soit), on ne voit pas quels êtres pourraient désigner le « le » de l'énoncé coordonné.

Pour achever cette exploitation linguistique des concepts occamiens, il nous reste à parler de la supposition simple, où le terme remplace non point une partie des individus qu'il signifie, mais le signe mental (concept) auquel il est associé. On devine que cette supposition, dans une perspective nominaliste, sera réduite au minimum. En fait, O. ne conserve dans la catégorie que les exemples du type « Homo *est species* » — dont nous avons déjà traité à propos de P.E. Quand il parle de la supposition simple, c'est la plupart du temps pour montrer qu'elle est seulement apparente. Mais ces réductions elles-mêmes sont fort intéressantes. Premier exemple : « *Piper venditur hic et Romae* » (« On vend du poivre ici et à Rome »). Aucune descente, ni conjonctive ni disjonctive n'étant possible à propos de « *piper* » (puisqu'il n'est vrai d'aucun grain de poivre, qu'il soit vendu à

la fois ici et à Rome), certains logiciens proposaient d'attribuer à ce mot une supposition simple (on remarque que le caractère « massif » du poivre n'est pas pertinent ici : le même problème se poserait avec « On vend des chevaux ici et à Rome ». Pour refuser cette solution, O. recourt à l'argument de bon sens que, ce qui est vendu, c'est la chose *poivre* (et même ceux qui croient à une « nature » du poivre doivent bien convenir qu'elle n'est pas objet de commerce). « *Piper* » ne saurait donc supposer pour la notion, puisqu'il serait faux de conclure, en désignant cette notion : « On vend ceci ici et à Rome ». La solution occamienne, très moderne de style, est que la phrase en question doit être « exposée » en deux propositions dont la conjonction constitue sa structure logique : « On vend du poivre ici et on vend du poivre à Rome » (I[re] partie, chap. 66, 1. 149-162).

Le choix de cette solution, qu'on trouve de nos jours dans beaucoup de grammaires transformationnelles, est particulièrement intéressant du fait que O. n'est nullement un fanatique de la décomposition des énoncés complexes en énoncés élémentaires. Au contraire, il recourt souvent à la solution opposée, celle du « terme complexe », selon laquelle un prédicat, par exemple, peut être formé par la combinaison de divers prédicats élémentaires. Cette deuxième conception est, on se le rappelle, impliquée par sa description de la supposition seulement confuse. Il faut, selon lui, conclure de « Tout homme est animal » à une proposition où le « prédicat disjoint » « l'animal a_1 ou l'animal a_2 ou... » est appliqué au sujet « tout homme ». Bien plus, le chapitre 37 de la 2[e] partie signale que presque toute proposition complexe est ambiguë, pouvant être comprise soit comme une proposition unique — dont un terme est complexe —, soit comme une association de propositions. Par exemple, la phrase « Tout homme sera sauvé ou sera damné » peut consister en une disjonction de deux propositions « Tout homme sera sauvé ou tout homme sera damné » (alors elle est fausse). Mais elle peut aussi être une proposition unique, affirmant de chaque homme qu'il sera ou damné ou sauvé (alors elle est vraie). Et la différence entre relatives explicatives et déterminatives est expliquée par la même ambiguïté. « Tout homme qui est blanc court » doit se comprendre tantôt comme une conjonction de deux propositions « Tout homme est blanc » et « Tout homme court », tantôt comme attribuant au sujet « tout homme qui est

blanc » la propriété de courir[23]. Le traitement donné par O. à l'exemple « *Piper venditur hic et Romae* », présenté comme une conjonction d'énoncés, semble donc d'autant plus intéressant qu'il ne provient pas d'une volonté systématique d'émietter l'énoncé en énoncés élémentaires, et que O. a déjà la distinction, reprise par la *Logique de Port-Royal* (2e partie, chap. 5) entre propositions faites de propositions et propositions à termes complexes.

C'est une solution d'un tout autre ordre que O. utilise pour refuser la supposition simple à « l'homme » dans « L'homme est la plus digne des créatures ». Certes, la raison du refus est toujours la même : ce n'est pas le concept d'homme, ni même la nature humaine, que l'énoncé en question présente comme la plus noble créature. Mais la forme linguistique donnée au refus va être nouvelle. O. recourt à la distinction entre le sens littéral de l'énoncé (ce que l'énoncé dit *virtute sermonis*) et l'intention des locuteurs qui l'utilisent. Pris au sens littéral, l'énoncé est déclaré faux, car le mot « homme » y a supposition distributive, ce qui implique cette absurdité que chaque homme particulier est la plus digne des créatures. Mais il se trouve, selon O., qu'on l'utilise comme une abréviation pour « L'homme est plus digne que toutes les créatures non-humaines ». Dans cette forme développée, où « l'homme » conserve la supposition distributive, l'énoncé est vrai : car il est vrai que tout homme est plus digne que toute créature non-humaine. Nous signalons sans y insister cette solution à laquelle O. a souvent recours. On sait que la même distinction entre le sens littéral et le sens effectivement communiqué est souvent employée de nos jours encore et qu'elle est peut-être impossible à éviter complètement. Mais elle ne peut être prise au sérieux que si l'on énonce des règles à la fois précises et générales concernant le passage d'un sens à l'autre (tel est justement un des buts de la rhétorique). Or on ne trouve pas chez O., à notre connaissance du moins, de telles

23. On parle de composition lorsqu'il y a des termes complexes, et de division lorsqu'il y a association de propositions. Nous avons utilisé cette distinction dans notre étude de « parce que », « puisque », « pour que », « de sorte que » (*Dire et ne pas dire,* chap. 4). Mais nous avons eu le tort d'assimiler d'emblée la division avec la coordination sémantique, et la composition avec la subordination. Les rapports entre ces deux distinctions sont en réalité moins simples.

règles — ce qui fait apparaître la solution proposée un peu comme un artifice pour se débarrasser de problèmes gênants.

Beaucoup plus intéressante est la méthode employée pour traiter l'axiome « *Homo est primo risibilis* » (mot à mot : « L'homme est, de façon première, capable de rire », ce que l'on traduit habituellement en disant que le rire est le propre de l'homme, qu'il appartient à tous les hommes et à eux seuls). Ici encore, O. ne peut admettre que « *homo* » suppose pour la notion d'homme — qui ne rit pas. La solution occamienne repose sur la distinction médiévale entre l'exercice et la désignation d'un acte de parole (*actus exercitus* et *actus designatus*). En disant que l'homme est un animal, j'exerce, j'accomplis l'acte de prédiquer « animal » à propos de « homme ». Mais si je dis « *Animal* se prédique de *Homme* », « Animal *praedicatur de* homine », je parle de cette prédication, qui est donc seulement désignée, et je la déclare fondée. Bien sûr, dans ce cas, au moment où je parle de la prédication de « animal » à propos de « homme », j'accomplis aussi un acte de prédication. Mais c'est un autre acte : je prédique « se prédiquer de *homme* » à propos de « animal » (acte qui pourrait, à son tour, être désigné, à condition que j'utilise un troisième type d'énoncé). Cette distinction de l'acte accompli et de l'acte désigné, O. la considère comme une conquête de la pensée moderne, et il reproche à Aristote de l'avoir ignorée (chap. 66, 1. 54-57). On y aura sans doute reconnu une des premières formes de l'opposition faite par Carnap entre les énoncés objectaux (*Objektsätze*) du type « Cinq est un nombre premier », et les énoncés syntactiques comme « *Cinq* est un nom de nombre ».

Non seulement O. a vu que la langue possède ces deux fonctions, linguistique et métalinguistique, qu'elle permet à la fois d'accomplir des actes et de les désigner, mais il montre de façon très précise comment les deux fonctions peuvent être intriquées dans la même expression. C'est justement, selon lui, une telle intrication qui explique l'énoncé « *Homo est primo risibilis* ». (En poursuivant la comparaison avec Carnap, on dirait qu'il s'agit là d'une phrase « pseudo-objectale » où la confusion du langage objectal et du langage syntactique donne naissance aux faux problèmes de la philosophie.) O. pense en effet qu'il y aurait deux façons légitimes d'exprimer le contenu de cet axiome. Première solution : on pourrait conjoindre les

deux énoncés « Tout homme est capable de rire » et « Tout non-homme est incapable de rire ». Les actes accomplis, ici, consistent à prédiquer « capable de rire » (*resp.* « incapable de rire ») de « homme » (*resp.* de « non-homme »). Dans chacune des propositions constituantes on peut donner au sujet supposition distributive, et on obtient des affirmations vraies. Une deuxième solution légitime consisterait à définir la notion, métalinguistique, « *B* se prédique de façon première de *A* » (« B *primo praedicatur de* A »), signifiant « Tout ce qui est A, et cela seul, est B ». Ensuite, on pourrait formuler le jugement « *Capable de rire* se prédique de façon première de *tout homme* ». Ici, le prédicat, dans l'acte de prédication accompli, n'est plus « capable de rire », mais « se prédique de façon première de *tout homme* » ; « capable de rire » est seulement le prédicat de l'acte de prédication désigné. Les deux solutions, la linguistique et la métalinguistique, sont aussi valables l'une que l'autre, selon O., mais le malheur veut que l'axiome, dans sa formulation rituelle, les amalgame en un seul énoncé : « *Homo est primo risibilis* », qui conserve le « *primo* » de la formulation métalinguistique et le prédicat « *risibilis* » de la formulation linguistique. Autrement dit, la difficulté tient, comme on dirait aujourd'hui, à ce que le langage ordinaire tend à confondre la parole sur les objets et la parole sur la parole, à unir dans le même énoncé le point de vue linguistique et le point de vue métalinguistique.

On voit donc que le nominalisme d'O., tirant les dernières conséquences de la définition référentielle de la supposition, et réduisant au strict minimum le rôle du concept, ou de la « nature », dans la sémantique de l'énoncé, rencontre et traite des problèmes tout à fait actuels. Mais, quel que soit l'intérêt et la modernité des solutions qu'il envisage, on peut s'inquiéter de tous les artifices rendus nécessaires par cette conception purement extensionnelle de la prédication. On sera d'autant plus intéressé de trouver au Moyen Age, et toujours parmi les théories de la supposition, des doctrines beaucoup plus attentives au rôle de la compréhension.

Supposition et sujet : saint Vincent Ferrier[24].

Critiquant O. au nom de saint Thomas, saint Vincent Ferrier refuse, dès le début de son traité, d'assimiler supposition et référence. C'est ainsi, en tout cas, que nous comprenons sa critique de la définition, commune à P.E. et à O., selon laquelle dire qu'un terme suppose pour tel ou tel objet, c'est dire qu'il est pris (« *accipitur* ») pour cet objet, ou encore qu'il est mis à sa place (« *stat pro* »), bref, qu'il le représente dans le discours. La supposition est donc d'emblée séparée de ce qu'on appelle aujourd'hui fonction référentielle.

D'après S.V., qui donne à « *supponere* » son sens étymologique, un terme suppose dans la mesure où il place une réalité (*res*) sous une autre. Comment interpréter cette formulation ? Il faut voir d'abord qu'elle renvoie à une certaine conception de la prédication, différente de celles de P.E. et d'O., et qui doit être précisée. Soit l'énoncé :

(f) Tous les hommes sont menteurs.

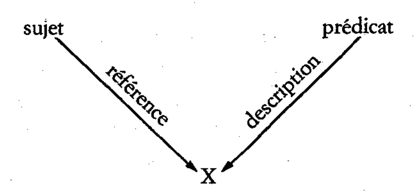
Selon la théorie occamienne de la prédication, (f) établit un rapport entre deux ensembles d'objets, celui des hommes et celui des menteurs : le jugement relie l'extension du sujet et celle du prédicat. On a donc affaire à une conception radicalement extensionnelle. La solution de P.E. est, on s'en souvient, beaucoup plus nuancée. Seul le sujet doit être pris extensionnellement. Le prédicat, lui, représente une propriété, ou nature, dont on affirme qu'elle est inhérente aux êtres constituant l'extension du sujet — avec toutes les difficultés relatives à cette participation de l'individu aux propriétés. Comme P.E., S.V. prend en considération à la fois extension et compréhension, mais en les reliant d'une façon tout à fait différente. La relation affirmée dans (f) concerne les concepts d'homme et de menteur, concepts qui constituent les signifiés respectifs de chacun de ces mots. En énonçant (f), on affirme une relation d'inhérence du deuxième signifié au premier. Mais cette relation d'inhérence entre concepts a pour contrepartie un certain fait, distinct de la relation elle-même. Dans l'exemple en question, ce fait, c'est

24. Ecrit vers 1372, le *De Suppositionibus dialecticis* de saint Vincent Ferrier a été édité (sans grand soin, malheureusement) par le P. Fagès dans le volume I des *Œuvres* de saint Vincent, Paris, 1909.

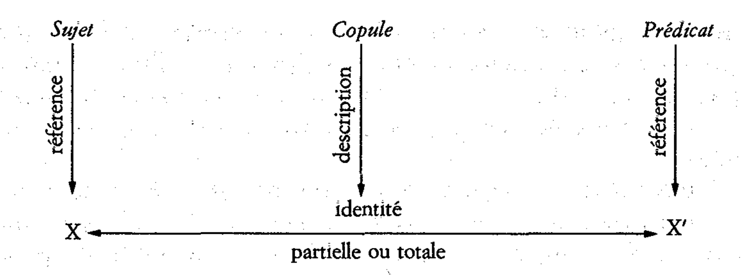
sans doute un rapport entre les extensions des deux concepts : en liaison avec une inclusion ou égalité aperçue entre l'ensemble des hommes et celui des menteurs, nous affirmons une inhérence de la propriété « être menteur » à la propriété « être homme ». La clef de cette conception est ainsi la distinction entre l'objet de l'affirmation (qui concerne les compréhensions), et la condition de vérité de cette affirmation (en l'occurrence, un fait relatif aux extensions).

Cette digression permettra, nous l'espérons, de mieux comprendre le rôle joué par la supposition. Comme William of Shyreswood, S.V. construit le verbe supposer avec deux compléments, un complément d'objet à l'accusatif, et un circonstanciel introduit par la préposition *pro* (« pour », « en vertu de »). Pour décrire la phrase dont nous parlons, S.V. dirait sans doute que « *homme* » suppose le concept d'homme pour les individus ». Ce qui veut dire que *homme* place le concept qu'il signifie sous le concept signifié par le prédicat, et cela en liaison avec la considération des hommes individuels. Deux conséquences peuvent être tirées de cette formulation. D'abord, que seul le terme sujet a supposition (chap. 2, p. 8). Cette asymétrie entre le sujet et le prédicat en ce qui concerne la supposition reflète simplement le fait que l'acte de supposer est un aspect de l'acte de juger, et que le jugement lui-même a une structure asymétrique, puisqu'il consiste à soumettre un concept à un autre concept. Certes, le prédicat aussi peut référer (*stare pro, accipi pro, teneri pro*) : le fait sur lequel se fonde le jugement peut être un rapport entre les objets représentés par le sujet et ceux qui sont représentés par le prédicat. Mais toute l'originalité de la théorie de S.V. est justement de ne pas assimiler « supposer » et « référer », de distinguer la relation entre concepts, posée dans le jugement, et le fait extensionnel en vertu duquel cette relation est affirmée. Dire qu'un terme suppose un concept par rapport à des individus, c'est dire que la supposition implique non seulement la référence à ces individus, mais la subsomption d'un concept sous un autre. On voit, en outre, que S.V. peut admettre tous les résultats techniques des recherches occamiennes, mais à condition qu'on remplace, dans leur formulation, le mot « supposition » par le mot « référence », à condition qu'on remplace, dans O., *supponere* par *stare pro* (chap. 2, p. 11-12). Moyennant cette réforme terminologique, la logique extensionnelle d'O. pourrait être intégrée à la conception de S.V. : elle apparaîtrait comme une étude, sans doute partielle, des conditions de vérité du jugement, étude nécessaire, mais qui ne doit pas être présentée comme une description du jugement lui-même.

Qu'on nous permette, en sautant pas mal de siècles, de souligner l'actualité de cette critique d'O. et de P.E. par saint Vincent. Pour un linguiste d'aujourd'hui, une telle critique peut se lire comme un avertissement contre une utilisation trop simpliste du concept de fonction référentielle. Certains linguistes, logiciens et philosophes, en effet, interprètent la division de l'énoncé en sujet + prédicat (ou en arguments + relation) comme manifestant l'opposition de deux fonctions, référentielle et descriptive. Le sujet (*resp.* : les groupes nominaux représentant les arguments) a fonction référentielle : il sert à désigner, à dénoter, ou, comme on dit d'une façon apparemment plus nuancée, à permettre d'identifier des objets. Et le prédicat (*resp.* : l'expression représentant la relation) sert à décrire ces objets, à affirmer quelque chose d'eux. On aurait donc le schéma :



Comme on le voit sur le schéma, le prédicat et le sujet n'ont pas une relation directe, mais seulement par l'intermédiaire de l'objet X désigné par le premier et décrit par le second. Une telle conception correspond, dans ses grandes lignes, à celle de P.E. Elle correspond aussi, en ce qui concerne la notion d'une fonction référentielle, à celle d'O. Seulement, le schéma devrait être alors un peu compliqué, de façon à donner au sujet et au prédicat une fonction référentielle. La copule, seule, aurait fonction descriptive : elle poserait une relation d'identité entre certains des objets désignés par le sujet et par le prédicat.



Lorsque S.V. introduit une relation directe entre les concepts exprimés par le sujet et par le prédicat, il nous semble décrire de beaucoup plus près la réalité linguistique. Si je vous annonce : « Ma voiture est en panne », la fonction première de mon énoncé n'est certainement pas d'attribuer le prédicat « être en panne », à un objet X, désigné par le sujet « ma voiture », et qui aurait pu être désigné, aussi bien, par un numéro minéralogique ou par l'indication d'une certaine place occupée dans un certain garage. L'important, dans mon énoncé, c'est qu'il s'agit de ma voiture, et non pas d'un objet qui se trouverait avoir, parmi mille caractéristiques, celle d'être ma voiture. L'important, c'est le rapport établi entre le concept « ma voiture » et le concept « panne ». La meilleure preuve en est que la description définie constituant le sujet, n'a nul besoin — contrairement à ce que disent certains philosophes du langage — de permettre d'identifier son référent. Essayez de reconnaître une voiture en vous servant de cette simple indication qu'elle est ma voiture ! Et il peut encore bien moins être question de fonction identificatoire avec des énoncés comme « Ma montre est en panne » ou « Mon ticket de métro est tombé »[25]. Cela dit, il est néanmoins incontestable que, si l'énoncé « Ma voiture est en panne » est vrai, il doit exister quelque part une chose ayant la double caractéristique d'être ma voiture et d'être en panne ; mais cette condition de vérité, si

25. La fonction identificatrice des descriptions est certes nécessaire dans les ordres : « Prends mon ticket de métro. » Cet ordre ne peut se donner que si le destinataire est capable d'identifier le ticket en question. Mais ceci s'explique facilement par la nature particulière de l'acte d'ordonner : il ne s'agit pas là d'une caractéristique générale des descriptions définies (dans le chap. 8 de *Dire et ne pas dire,* nous avons proposé, systématiquement, la dissociation entre les présupposés existentiels des descriptions définies et leur prétendue « fonction référentielle », notions confondues ici même, p. 84, sous la rubrique « Fonction démonstrative »).

indiscutable qu'elle soit, ne constitue pas l'objet même de mon affirmation. S.V. nous semble rendre justice à cette double observation lorsqu'il dit que le concept du sujet est soumis à celui du prédicat, mais que cette supposition (au sens étymologique) se fait par rapport à un fait où interviennent, d'habitude, les choses individuelles désignées par le sujet. Cette conception, selon laquelle le terme sujet « *supponit significatum pro...* » permet de distinguer le sens et les conditions de vérité, et en même temps de marquer leurs rapports.

Que devient, dans ce cadre théorique, l'opposition du substantif et de l'adjectif, centrale, nous l'avons dit, pour toute la pensée médiévale ? Pour P.E., elle se manifestait par le fait que l'adjectif ne réfère pas (P.E. lui refuse la supposition, elle-même conçue d'une façon très analogue à la référence). Telle ne pourra pas être la position de S.V., qui intègre à sa théorie toute la conception occamienne de la référence, et doit donc admettre que l'adjectif puisse référer (*stare pro*). Pour O., maintenant, l'adjectif se caractérise par un mode particulier de référence : l'adjectif comporte une allusion à l'ensemble des êtres de l'univers du discours, dont il détermine une partie (« blanc » = « quelque chose qui a de la blancheur »). Cette solution, elle non plus, n'entre pas dans le schéma de S.V., qui veut établir une différence entre « homme » et « humain » dès le niveau du concept (c'est-à-dire, dans sa terminologie, du signifié), niveau, à ses yeux, essentiel. S'appuyant sur saint Thomas, S.V. pose que l'adjectif signifie la qualité seule, alors que le substantif signifie à la fois la qualité et l'exigence d'une existence substantielle, d'une existence comme chose individuelle (on reconnaît là la définition des grammairiens modistes : le mode de signification du substantif consiste à présenter la substance avec la qualité, *substantiam cum qualitate,* alors que le pronom présente la substance seule, et l'adjectif, la qualité seule).

S.V. en conclut que, dans un énoncé bien formé, l'adjectif ne peut pas être sujet si le prédicat est substantif (chap. 9, p.82-83). Il y a « impropriété » à dire, par exemple : « *Albus est homo* » (« Quelque blanc est homme »), car l'existence substantielle liée à l'idée d'homme ne saurait être attribuée à une qualité. Certes, il est tout à fait possible que les mêmes choses soient blanches et soient hommes. Mais la valeur d'une proposition ne peut pas se juger au seul niveau des faits, c'est-à-dire à

partir des êtres pour lesquels le sujet suppose. Elle doit être justifiée au niveau même du signifié. L'originalité de la position de S.V. apparaît encore plus nettement quand on note qu'il admet les propositions où les deux termes sont adjectifs (« *Album est coloratum* », « Etre blanc, c'est être coloré »). Dans ce cas, en effet, on n'a pas seulement vérité au niveau des faits (les choses ayant la propriété d'être blanches sont des choses ayant la propriété d'être colorées), mais on a aussi, au niveau du signifié, un jugement correct : il n'y a pas impropriété à attribuer une qualité à une qualité, alors qu'il y en a à attribuer à une qualité le mode d'existence des substances. Cette théorie est-elle l'explication de la répugnance des langues indo-européennes à faire de l'adjectif le sujet de la proposition (répugnance qui définit, distributionnellement, la classe des adjectifs) ? En tout cas, elle explicite, sinon *la* philosophie sous-jacente à ce fait de langue, du moins une des philosophies qui permettent de le justifier.

Avant de présenter les différents types de supposition envisagés par S.V., un dernier exemple des implications linguistiques que comporte sa conception même de la supposition. Dans le chapitre où il montre pourquoi un adjectif ne peut être sujet si le prédicat est substantif, S.V. note[26] le caractère « impropre » des énoncés où le prédicat est un terme moins général (*minus communis*) que le sujet. (On sait que, récemment, Jespersen a donné la moins grande extension du sujet comme le principal critère permettant de le reconnaître.) Pourquoi dit-on moins naturellement « Quelques animaux sont des hommes » que « Tous les hommes sont des animaux » ? Ce qui semble significatif, c'est le type d'explication auquel recourt S.V. Pour lui, l'aspect extensionnel du phénomène est seulement l'indice d'un aspect intensionnel, qui en livre la justification profonde. Celle-ci tient à ce que le rapport du sujet au prédicat dans le jugement doit être analogue à celui de la matière à la forme dans l'individu (le sujet est « *quasi pars materialis enunciationis* »). Or la forme, dans l'individu, est ce qui en lui est général ou, ce qui revient au même, connaissable : c'est l'homme, en Socrate, qui est la forme, et qui peut être objet

26. Faut-il dire qu'il note et explique un fait, ou bien qu'il impose et justifie une règle ? Une telle alternative n'a guère de sens au Moyen Age, où l'opposition du fait et de la norme n'a pas le caractère évident que nous lui prêtons aujourd'hui.

de science, la singularité de Socrate étant liée à la matière où cette forme, accidentellement, se réalise. La prédication, acte de connaissance par excellence, doit faire apparaître un rapport analogue. En supposant le concept du sujet sous le concept du prédicat, on cherche à mieux faire connaître le premier, à lui ajouter un supplément d'intelligibilité. Et pour cela le moyen normal — puisque l'intelligibilité est dans le général — est de prendre pour prédicat un terme à valeur plus générale. Il est clair que cette solution est relative à la conception médiévale de la connaissance, qui se fonde sur une classification préalable des concepts, et qui prend pour prototype d'activité scientifique l'introduction d'une notion à l'intérieur de cette classification. En ce sens, l'explication de S.V. est sans doute incompatible avec l'idée moderne de science, avec la croyance que l'on peut et doit découvrir des relations nouvelles[27]. Mais, une fois mise à part cette limitation, elle manifeste un souci dont aucun linguiste ne peut faire table rase : il s'agit de rendre justice à cette propriété qu'a l'énoncé d'instituer, par référence aux choses, des rapports entre les concepts.

Nous nous contenterons de quelques indications à propos de la division des suppositions chez S.V., en parlant seulement de ce qui est nouveau par rapport à P.E. et à O. L'idée la plus originale, malgré l'usage d'une terminologie traditionnelle, est l'opposition entre supposition naturelle et supposition accidentelle. Une fois admise la définition selon laquelle le sujet suppose son signifié sous le signifié du prédicat, il s'agit de voir sur quoi on se fonde dans l'acte de prédication. On parlera de supposition naturelle quand on se fonde sur l'essence, ou nature, du signifié du sujet, c'est-à-dire lorsque le prédicat lui convient en raison des caractères qu'il possède par définition (chap. 2, p. 14, chap. 3, p. 17). C'est le cas, par exemple, pour « Tout homme est un animal », puisque l'animalité appartient à l'essence même de l'homme. On parlera, en revanche, de

27. Le problème traité par S.V. pourrait se formuler, en termes plus modernes : Pourquoi ne dit-on pas (1) « Certains A sont B », si l'on sait par ailleurs (2) « Tous les B sont A » ? Par exemple, pourquoi ne dit-on pas « Certains serpents sont des boas » ? Une réponse pourrait être que (2) est plus fort que (1) — en ce sens que (1) se conclut de (2) et non l'inverse. Or une loi de discours, qu'on peut appeler « loi d'exhaustivité », impose, dans la conversation normale, de donner les informations les plus fortes dont on dispose sur le sujet dont on parle. Dire (1), ce serait donc sous-entendre qu'on n'est pas à même de dire (2).

supposition accidentelle lorsque la prédication se fonde sur l'être que le signifié possède dans telle ou telle réalité distincte de lui (ici, le prédicat s'ajoute au sujet : il n'est pas prévisible à partir de lui). C'est le cas lorsqu'on dit : « Un homme est en train de courir » ; l'attribution de la notion de course à la notion d'homme est alors fondée sur la considération des êtres individuels où la notion se réalise. Mais c'est le cas aussi lorsqu'on dit : « Homme est une espèce ». Car l'attribution du caractère spécifique à la notion « Homme » ne se fonde pas sur une propriété inhérente à cette notion, mais sur des propriétés qu'elle possède en tant qu'idée dans l'esprit humain. Les deux derniers exemples illustrent les deux grandes catégories de supposition accidentelle, qui peut être soit personnelle (si l'on se fonde sur l'existence du signifié dans les choses individuelles), soit simple (si l'on se fonde sur son existence mentale). En résumé, on peut supposer un concept sous un autre soit en vertu de ce concept lui-même (supposition naturelle), soit en vertu de son existence dans des objets singuliers (supposition accidentelle personnelle), soit en vertu de son existence dans l'esprit (supposition accidentelle simple) [28].

Les deux dernières catégories se rapprochant des catégories homonymes déjà rencontrées chez O. ou P.E., la seule supposition dont nous allons parler ici est la naturelle. Quelles motivations peuvent amener, dans une réflexion sur le langage, à poser une telle catégorie ? Même d'un point de vue strictement linguistique, il semble indéniable qu'elle aide à décrire un certain nombre de phénomènes empiriquement attestés. Par exemple, l'emploi dit « omnitemporel » du présent. S.V. note que, si la supposition est naturelle (« L'homme est un animal »), on peut « descendre vers tous les êtres, passés, présents, futurs, ou seulement possibles, participant à la nature humaine » (puisque la propriété d'animalité se déduit de cette nature elle-même). Autrement dit, le temps verbal présent n'a plus ici le même effet de restriction qu'il exerce dans le cas de la supposition personnelle (chap. 4, p. 20). Cette absence de restriction, O. en faisait la caractéristique de ce qu'il appelait le « signifié » des termes, c'est-à-dire qu'elle apparaissait seulement, selon lui, hors du contexte propositionnel, nécessairement limitatif. S.V., en revanche, arrive à l'introduire à l'intérieur même de la proposition, mais il doit admettre pour cela que la référence aux individus n'est pas essentielle à l'acte de prédication : celui-ci, qui a toujours pour objet la notion, peut de plus, dans certains cas, se fonder sur cette notion elle-même (c'est ce qui se passe dans la supposition naturelle). Alors l'affirmation s'applique à tous les individus. Un intérêt de cette idée, pour le linguiste, c'est qu'elle dispense d'attribuer au temps grammatical « présent » l'inexplicable ambiguïté dont on le charge d'habitude. On n'a plus besoin de dire qu'il exprime tantôt le moment de l'énonciation, tantôt l'éternité. Si l'on admet une supposition naturelle, on peut admettre aussi que le présent renvoie toujours au moment de l'énonciation. Simplement, lorsque l'affirmation se fait en vertu de la nature signifiée par le sujet, nature qui n'est pas conçue comme susceptible de changement, on peut en tirer des conséquences valables pour tous les êtres porteurs de cette nature, quelle que soit leur localisation temporelle.

28. Ces idées se trouvent déjà dans saint Thomas, *De Ente et Essentia*, chap. 4, alinéas 2 et 3.

Deuxième avantage de la notion de supposition naturelle : elle permet de traiter sans trop d'artifice l'irritant problème des présupposés existentiels (ou, au moins, un des ses aspects). Est-on engagé à croire aux chimères lorsqu'on dit que les chimères ont des ailes ? Si l'on admet que, dans ce cas, la prédication se fait par rapport à la nature, et comme la nature d'aucun être (sauf Dieu) n'implique son existence, il est tout à fait possible de tenir le jugement en question pour vrai même s'il n'existe aucune chimère. En d'autres termes, on traiterait l'énoncé « Les chimères ont des ailes » comme les énoncés définitionnels « L'homme est capable de rire », « La pluie est de l'eau tombant goutte à goutte », etc., dont S.V. pense qu'ils n'entraînent ni « L'homme existe », ni « La pluie existe » (chap. 4, p. 36). Cette solution nous semble particulièrement intéressante pour les linguistes, car elle les dispense de recourir, dans le cas ici discuté, à la notion d'univers de discours, et de dire que le locuteur « se place dans un univers où il y a des chimères ». Il est possible alors de réserver le recours à l'univers de discours pour les énoncés, très différents, où « chimère » a supposition personnelle : « Une chimère est entrée dans ma chambre. » Dans ce dernier cas, en effet, qui peut être considéré

comme échantillon d'un discours fantastique, il y a bien référence à un univers imaginaire. Mais il nous semble utile de disjoindre cette situation du discours scientifique sur les propriétés des chimères.

Une troisième observation concernera la valeur différente des quantificateurs dans les suppositions naturelle et personnelle, et s'appuiera sur une remarque de S.V. à propos du latin. S.V. établit une différence fondamentale (que ne faisaient ni O. ni P.E.) entre « *Homo ambulat* » et « *Homo est animal* ». Dans les deux cas, le sujet « *homo* » apparaît comme indéfini, c'est-à-dire qu'il n'a aucun quantificateur explicite. Mais, alors que P.E. et O. lui attribuent, dans les deux cas, une supposition déterminée (ce qui amènerait à le traduire en français par « quelque homme »), S.V. ne propose cette description que pour « *Homo ambulat* », c'est-à-dire pour l'emploi avec supposition personnelle (chap. 5, p. 45). D'où la traduction « Quelque homme (il y a un homme qui) se promène ». Lorsque la supposition est naturelle, en revanche, le terme indéfini fonctionne comme un universel (nous traduirons donc : « L'homme est un animal »).

Cette remarque faite à propos du latin pourrait facilement être transposée au français, et servir à distinguer les deux valeurs de l'article indéfini « un ». Les cas où « un » a valeur universelle (« Un cheval est un mammifère ») sont en effet généralement des cas où la prédication se fonde, non point sur des faits particuliers, mais sur la définition du terme sujet — ou, en employant un terme plus souple, sur son signifié. A l'opposé, la valeur existentielle de « un » (« Un cheval est tombé ») est liée à son emploi en supposition personnelle, au fait que la proposition s'appuie sur des faits relatifs aux individus. Cette idée serait confirmée par un exemple de Damourette et Pichon, et surtout par le commentaire qu'en donne G. Guillaume (*Langage et science du langage,* Presses de l'Université Laval, 1964, p. 151-152) :

(g) Un soldat français sait résister à la fatigue.

Que la valeur universelle de « un » soit liée, ici, à la supposition naturelle, cela apparaît clairement lorsqu'on cherche à trouver une nuance séparant cet énoncé de :

(g') Les soldats français savent résister à la fatigue.

Il nous semble possible de comprendre (g'), dans certains au moins de ses emplois, comme le résultat d'une généralisation à partir d'observations individuelles (comme la conclusion d'une enquête sur le moral de l'armée). Dans (g), au contraire, la résistance à la fatigue apparaît presque nécessairement comme un des traits essentiels du soldat français (et non comme un hasard historique) : c'est *en tant que* soldats français, parce qu'ils sont soldats français, que X, Y et Z ne craignent pas la fatigue.

Le dernier fait que nous citerons à l'appui de la notion de supposition naturelle est une observation de A. Culioli, observation souvent présentée dans son enseignement oral, et qui joue un rôle important dans sa théorie de la « lexis ». Culioli remarque qu'on peut reprendre un groupe nominal par le pronom neutre « ça » dans le cas, et dans le cas seulement, où ce groupe renvoie à la notion exprimée par le nom, et non pas aux objets particuliers. Ainsi on dit sans difficulté :

(h) Les livres, ça m'ennuie.
(i) Les peupliers, ça aime l'eau.

Mais il y aurait une certaine bizarrerie dans :

(h') * Les livres de ma bibliothèque, ça m'ennuie.
(i') * Les peupliers de mon jardin, ça aime l'eau.

Noter que ce n'est pas la présence d'un complément déterminatif, dans (h') et (i'), qui est responsable du phénomène. Car on a très bien :

(h'') Les livres de philosophie, ça m'ennuie.
(i'') Les peupliers de Hollande, ça aime l'eau.

L'élément pertinent qui empêche (h') et (i'), c'est que l'affirmation, dans ces deux cas, prétend s'appuyer sur des faits particuliers, relatifs aux objets « pour » lesquels supposent les termes sujets. Dans (h), (i), (h''), (i''), en revanche, la phrase doit se comprendre comme l'énoncé d'une propriété caractérisant, *en tant que tels,* les peupliers (éventuellement de Hollande), ou les livres (éventuellement de philosophie).

Revenons maintenant au « un » universel. On s'apercevra,

d'une part, qu'il peut facilement être repris par « ça », et, d'autre part, qu'il peut beaucoup moins bien être repris par le personnel « il » :

(j) Un soldat français, ça ne craint pas la fatigue.
(j') * Un soldat français, il ne craint pas la fatigue.

On trouverait là une confirmation de ce que nous avons dit en commentant l'exemple de Guillaume : la valeur universelle du « un » est liée à la supposition naturelle, au fait que l'affirmation se présente comme développant le contenu ou les conséquences d'une notion, comme fondée sur une nature. En poussant plus loin la comparaison entre « un » et « les » en ce qui concerne les possibilités de reprise anaphorique, on remarquera que si « un » exige la reprise par « ça », « les », en revanche, peut être repris soit par « ça », soit par « ils » :

(k) Les soldats français, ça ne craint pas la fatigue.
(k') Les soldats français, ils ne craignent pas la fatigue.

Cette ambivalence de « les » ne contredit pas nos premiers résultats, si l'on admet une différence de valeur sémantique entre (k) et (k'), si l'on admet que la résistance à la fatigue apparaît dans (k) comme une caractéristique définitionnelle, et, dans (k'), comme la conclusion d'une enquête. On maintiendra alors que « ça » est un critère de la supposition naturelle. Mais on précisera que « les » peut avoir aussi bien supposition naturelle que personnelle — tandis que le « un » universel est spécialisé dans la première. Nous avons, à coup sûr, dans cette analyse, quelque peu étendu le sens donné par S.V. à la supposition naturelle. Nous n'exigeons pas que le prédicat soit effectivement impliqué par le signifié du sujet : nous demandons seulement qu'il *se présente* comme justifiable à partir de ce signifié. Ce gauchissement, qui marque sans doute le passage des préoccupations logiques aux préoccupations linguistiques, ne nous semble pas cependant atteindre, pour l'essentiel, l'idée de supposition naturelle.

Cette idée semble d'autant plus intéressante qu'elle permet, tout en fondant sur les « natures » certaines prédications, de comprendre que ces mêmes prédications aient des conséquences pour les individus. Comme dit S.V. (chap. 4, p. 32), il n'y a pas contradiction à ce que la même affirmation soit faite « *pro natura* » et « *secundum quod (natura) est in singularibus* » (selon son être dans les individus). Certes, en posant que tout homme est animal, on ne se fonde pas sur des cas particuliers : au contraire, on se fonde sur la définition de l'homme. Mais on ne dit pas non plus que la nature humaine soit un animal (de sorte que S.V. n'a pas à craindre les railleries occamiennes) : on considère, dans cette nature, la propriété qu'elle a de s'individualiser dans des êtres particuliers. La clef du problème nous semble la distinction entre substantifs « concrets » (*homme*) et « abstraits » (*humanité*), telle qu'on la trouve par exemple dans saint Thomas (*De Ente et Essentia,* chap. 3, trois derniers alinéas). Pour la faire comprendre, saint Thomas recourt à une comparaison avec les problèmes soulevés par la notion de « genre ». Tout genre (par exemple, « animal ») est ambigu. Il peut être compris comme excluant toute détermination spécifique (l'animalité peut ainsi être conçue comme niant le caractère rationnel qui caractérise l'espèce « homme »). Mais on peut le considérer aussi comme incluant, sous forme de virtualités, toutes ces déterminations. Il en est de même pour la nature, dans ses rapports avec les individus. Elle s'entend, d'une part, comme niant toute individualisation ; c'est en ce sens que la nature humaine est le signifié du mot abstrait « humanité ». Mais on peut la concevoir d'autre part comme incluant la possibilité de sa réalisation dans des substances singulières. C'est ainsi qu'elle se présente dans le signifié du substantif concret « homme ». Ainsi s'explique qu'on dise « *Socrates est homo* », et non pas « *Socrates est humanitas* » (on se rappelle que O., moins fidèle à la langue, donnait les deux expressions pour synonymes). Moyennant une telle distinction, qu'un linguiste peut difficilement récuser, l'idée de supposition naturelle perd son caractère paradoxal. On comprend qu'une prédication ayant la nature humaine à la fois pour objet et pour fondement, atteigne néanmoins l'homme comme existant singulier (*praedicatur pro Socrate*).

Il n'est pas question de tirer des conclusions d'ensemble à partir de toutes les remarques présentées ici, remarques qui ont parfois pris l'aspect de notes de lecture. Nous voudrions seulement signaler quelques questions générales qu'elles nous paraissent soulever.

1. On trouve chez les logiciens du Moyen Age un grand

nombre d'observations qui sont au centre des préoccupations linguistiques contemporaines. Nous en avons indiqué certaines, mais il y en a bien d'autres, par exemple les remarques sur le référent du réfléchi dans « Tout homme se voit lui-même », *cf.* S.V., chap. 8, énoncé qui a entraîné bien des bouleversements dans l'histoire de la grammaire générative. Or ces observations ont été quasiment oubliées pendant six siècles. Un tel oubli était-il nécessaire ? Etait-il le prix inévitable dont il fallait payer l'ouverture d'autres problèmes, ou d'une autre problématique ?

2. Parmi les théories que nous avons étudiées, c'est la conception extensionnelle et référentielle d'O. qui est, sans aucun doute, la plus développée techniquement, la plus proche d'une formalisation. Mais la tentative de S.V. pour prendre en compte à la fois l'extension et la compréhension, son idée que le sujet *supponit significatum pro...* nous semble, pour un linguiste, la plus intéressante. De même, dans la logique moderne, ce sont les théories extensionnelles qui sont à la fois les plus élaborées et les moins pertinentes pour une étude du langage. Faut-il prendre cette convergence comme un simple fait, ou comme la marque d'une nécessité ?

3. Y a-t-il un sens à vouloir, de nos jours, « comprendre » une théorie médiévale ? Toutes nos interprétations ne sont-elles pas, d'emblée, frappées de nullité, du fait que nous n'arrivons pas à saisir les concepts fondamentaux utilisés par les auteurs, et que nous n'arrivons pas non plus à ne pas introduire les nôtres ? Dans notre enquête, par exemple, nous avons sans cesse buté sur le concept de nature. Nous l'avons souvent rendu par les mots « notion », « propriété », « forme », mais il est sûr qu'aucun ne comporte ce mixte d'objectivité et de subjectivité qui est lié à l'emploi médiéval du mot « natura ». Ou encore, nous avons sans cesse eu présente à l'esprit la question : Est-ce que les règles d'O. ou de S.V. sont des constatations relatives au latin (en entendant par là le latin scientifique médiéval), ou les normes d'un langage qu'ils instituent ? Décrivent-ils, ou fabriquent-ils le latin scientifique ? En fait, c'est une question qu'il faudrait pouvoir ne pas poser : elle est fondée sur l'apparente évidence de l'alternative fait-norme, évidence qui est elle-même un fait de la civilisation moderne. Faute d'avoir pu reconstituer et revivre ces modes de pensée médiévaux, faute aussi d'avoir voulu recourir aux lectures, à nos yeux un peu

désinvoltes, dont parle la sémiologie contemporaine, nous nous sommes contenté de prendre le texte médiéval comme prétexte d'une réflexion linguistique actuelle. A ce simple titre, il nous a semblé extrêmement riche.

CHAPITRE II

LINGUISTIQUE ET FORMALISATION[1]

Langage et inférence logique.

Il existe, entre certains énoncés du langage ordinaire, des relations d'inférence, telles que, si l'on admet les uns, on est forcé d'admettre les autres. Ainsi on ne peut tenir pour vrai « Quelques hommes sont méchants », sans admettre aussi « Quelques êtres méchants sont hommes », ou encore affirmer « Le baromètre a baissé », sans accepter la conclusion « Il y a de bonnes chances qu'il pleuve ». Parmi ces relations, il en est un bon nombre — celles qui intéressent le logicien — qui sont parfaitement indépendantes du monde extérieur. Ainsi la première que nous avons citée s'impose, que les concepts d'« homme » et de « méchanceté » correspondent ou non à des données effectives, qu'il y ait en fait des hommes méchants ou non : aucun bouleversement de la réalité empirique ne saurait donc lui retirer sa validité. Nous parlerons dans ce cas de relations d'inférence logique, ou, par abréviation, de relations d'inférence. Une première question possible, quand on examine les rapports de la logique et de la linguistique, est de savoir si de telles relations entre énoncés d'un langage relèvent de ce langage lui-même, si donc le linguiste, décrivant une langue, a l'obligation d'indiquer quels énoncés peuvent s'inférer logiquement les uns des autres. Une réponse affirmative se trouverait, par exemple, dans une tradition rationaliste (*Grammaire de Port-Royal, Grammaire de l'Encyclopédie*), ainsi que dans le

1. Ce chapitre reproduit, avec quelques remaniements, un texte publié, sous le titre « Logique et linguistique », comme introduction au n° 2 de *Langages*, Didier-Larousse, juin 1966.

néo-positivisme issu de Carnap[2]. C'est cette thèse que nous allons discuter d'abord, car elle représente la forme extrême de l'assimilation de la logique et de la linguistique.

Depuis Saussure, la plupart des linguistes admettent que décrire une langue, c'est décrire certaines relations — sur la nature desquelles ils peuvent discuter — existant entre ses éléments. On décide ainsi que deux sons appartiennent à des phonèmes différents, ou sont des variantes d'un même phonème, selon qu'ils sont capables, ou non, lorsqu'on les remplace l'un par l'autre, d'entraîner une différence de sens ; on attribue deux mots à un même paradigme s'ils peuvent apparaître à une même place de la chaîne parlée ; ou encore, dans la perspective de Hjelmslev, on caractérise une unité grammaticale (le temps ou le mode du verbe, par exemple) au moyen des rections qu'elle impose (*cf.* concordance des temps ou optatif « oblique » en grec ancien). La thèse que nous discutons consiste à donner à la relation d'inférence entre énoncés le même statut linguistique accordé à la commutation, à la substituabilité syntaxique ou à la rection. De même que la « valeur » d'un mot réside dans ses rapports paradigmatiques et syntagmatiques, la « valeur » d'un énoncé tiendrait — partiellement au moins — à l'ensemble des possibilités d'inférence qu'il renferme.

Deux arguments autorisent particulièrement cette thèse. L'un, d'ordre philosophique[3], consiste à la présenter comme la seule explication possible de l'inférence. Puisque ce n'est pas le monde extérieur qui m'impose de conclure que Socrate, s'il est homme et que les hommes soient mortels, est mortel, il faut bien que ce soit une convention du langage, analogue à celle qui assure que, si Pierre est célibataire, il n'est pas marié. Selon une formule traditionnelle, l'inférence s'opère *vi formae,* en entendant par là que c'est la seule vertu de l'institution linguistique qui lui donne sa nécessité. Cet argument est d'autant plus fort qu'il existe dans la plupart des langages ordinaires des unités repérables, localisables, qui semblent responsables des conclusions logiques. Les expressions « tous », « et », « quelques », « ou », « aucun », « est », « ne... pas », « si... alors » paraissent bien constituer, en français, le ressort essentiel des raisonne-

2. *Cf.* Y. Bar-Hillel, « Logical Syntax and Semantics », *Language,* 1955, p. 36-45.
3. Même s'il s'agit, comme chez Carnap, d'une philosophie antiphilosophique.

ments. Par là même un deuxième argument nous est fourni, qu'on jugera peut-être plus positif ; on se demandera comment le linguiste pourrait décrire ces mots logiques, et les distinguer les uns des autres, sans faire appel aux possibilités d'inférence qu'ils autorisent. Si l'on veut, par exemple, opposer « tous les » et « quelques », et si l'on veut, d'un autre côté, fidèle à l'esprit de Saussure, éviter le « recours à la substance », le plus raisonnable n'est-il pas de noter que « Quelques Parisiens sont français » entraîne « Quelques Français sont parisiens », alors que « Tous les Parisiens sont français » n'entraîne pas que « Tous les Français sont parisiens » ? Intégrer les relations d'inférence à la description linguistique, c'est donc le meilleur moyen, d'une part, d'expliquer l'existence de relations nécessaires entre énoncés, d'autre part, de décrire une portion non négligeable des langages ordinaires.

Contre le premier de ces arguments on a fait valoir[4] souvent qu'un grand nombre d'inférences ne peuvent pas être reliées à la structure linguistique, définie aussi largement qu'on le voudra, des énoncés qu'elles concernent. De

(a) Pierre est frère de Paul,

je conclus que Paul est frère de Pierre. J'obtiendrais une inférence semblable avec l'énoncé

(b) Pierre est différent de Paul,

mais non pas avec

(c) Pierre est inconnu de Paul.

Certaines propriétés logiques appartiennent donc à la fois à (a) et à (b), mais non pas à (c). Peut-on rendre responsable de ce fait une parenté linguistique particulière entre (a) et (b), absente du couple (a)-(c) ? Si l'on entend par parenté linguistique la présence dans deux énoncés d'un même signifiant (mot, monème), ce n'est certes pas le cas. A coup sûr, on peut imaginer qu'une langue possède un signifiant particulier — appelons-le C — qui apparaîtrait dans le nom de toute relation conçue comme commutative (« être frère » se dirait peut-être alors « être C-parent-proche »). Il serait possible, dans une telle langue, d'attribuer l'inférence que nous avons discutée à la « vertu de la forme ». Mais il n'en est rien dans les langues que nous connaissons, et cela n'empêche pas que la conclusion en question soit une inférence tout à fait nécessaire. Si, maintenant, on entend la parenté linguistique de façon plus large, comme la présence dans deux énoncés d'un trait sémantique commun, peut-on citer un trait sémantique que recèleraient les contenus respectifs de « frère » et de « différent », et qui ne se trouverait pas dans le contenu de « inconnu » ? Aucun autre, à notre avis, sinon que les deux premières relations sont commutatives, et non la dernière. Or on aurait bien du mal à montrer qu'il s'agit là d'un trait pertinent ou « sème », c'est-à-dire qu'il existe en français une série de couples de signifiés telle que la seule différence entre les deux membres d'un même couple soit la présence ou l'absence de commutativité. Autant dire qu'aucun phénomène particulier n'est attaché, ni dans le plan de l'expression ni dans celui du contenu, à la commutativité des relations, sinon les possibilités d'inférence qu'offrent les énoncés où ces relations interviennent. Certes, une fois décidé que l'inférence est un rapport linguistique, on pourra affirmer que la commutativité est linguistiquement marquée, mais une telle affirmation est peu utilisable quand il s'agit justement de prouver le caractère linguistique de l'inférence. Résumons-nous. Il y a des inférences (celles qu'autorisent les énoncés comportant « ou », « et », etc.) qui sont en corrélation avec des phénomènes linguistiques repérables indépendamment d'elles. Il y en a d'autres, nous venons de le voir, pour lesquelles ce n'est pas le cas. L'existence de ces dernières interdit, croyons-nous, de voir dans les premières la preuve que l'inférence est fondée sur le langage.

Reste le deuxième argument des logicistes : une description correcte des particules « ou », « et », « tous », etc., exigerait que soit prise en considération leur utilisation dans l'inférence. Il est possible cependant de retourner l'argument et de se demander si ces particules *peuvent* être correctement décrites à l'aide de leurs propriétés logiques. La philosophie anglaise moderne, notamment, a rassemblé une foule d'observations montrant que ces mots ne possèdent leurs propriétés logiques que dans un certain nombre de leurs emplois, et qu'ailleurs ils présentent des

4. Notamment Chomsky dans sa réponse à l'article, précédemment cité, de Bar-Hillel : *Language*, 1957, p. 230-237. Les deux articles ont été traduits dans *Langages*, n° 2, juin 1966, p. 31-57.

caractères très clairement différents[5]. Comparons par exemple[6] les énoncés :

(a) Si Pierre vient, nous jouerons au bridge

et

(b) Pierre peut venir, s'il le veut.

Dans (a), la vérité de la proposition principale est dépendante de celle de la subordonnée : la venue de Pierre est une condition suffisante de la partie de bridge. Dans (b), au contraire, le désir que Pierre a de venir ne détermine en rien la possibilité où il est de le faire. Aussi peut-on inférer de (a) : « Si nous ne jouons pas au bridge, c'est que Pierre n'est pas venu », alors qu'on ne saurait conclure de (b) : « Si Pierre ne peut pas venir, c'est qu'il ne le veut pas ». On a remarqué[7] que des énoncés très courants, et qui ne font pas intervenir la notion de possibilité, sont dans la même situation que (b). C'est le cas pour

(c) Il y a de la bière dans le frigidaire, si tu as soif

dont il serait absurde d'inférer : « S'il n'y a pas de bière dans le frigidaire, c'est que tu n'as pas soif. » Si l'on définit la conjonction française « si » par les propriétés logiques qu'elle manifeste dans (a), comment comprendre les énoncés (b) et (c) ?

La seule solution possible, pour qui tient que la valeur linguistique de « si » réside dans les inférences que ce mot autorise, consiste à opérer des « réductions », à décider que (b) et (c) ne sont pas des énoncés authentiques, ou, en tout cas, sont moins authentiques que (a). Ils seraient « mis pour » les énoncés (b′) et (c′), où les propriétés logiques de « si » sont conformes[8] à celles qu'il possède dans (a) :

5. Cette critique doit être soigneusement distinguée d'une autre, avec laquelle on la confond parfois, qui consiste à noter que les quantificateurs logiques utilisés par les mathématiciens, notamment celui qu'on désigne, *en langage mathématique,* par « tous », n'ont pas les mêmes propriétés que le « tous » des *langages naturels.* Il s'agit ici d'une divergence entre deux langues différentes ; nous parlons, nous, d'une divergence intérieure à une langue donnée.

6. Nous nous inspirons d'un article d'Austin, « Ifs and Cans », repris dans *Philosophical Papers,* Oxford, 1961, p. 153-180.

7. Par exemple C.H. Whiteley, « Can », *Analysis,* mai 1963, p. 91-92.

8. Des raffinements seraient nécessaires pour arriver à une identité.

(b′) Pierre peut venir, et il en profitera s'il veut venir

(c′) Il y a de la bière dans le frigidaire, et tu en profiteras si tu as soif.

Avant de discuter la valeur de telles réductions, on nous permettra d'ajouter un deuxième exemple, bien qu'il n'apporte rien de nouveau : notre rabâchage vise à suggérer qu'il ne s'agit pas ici de « tératologie » linguistique, mais que les divergences entre les propriétés inférentielles d'une même particule dite « logique » constituent un phénomène parfaitement banal. Il s'agira, cette fois, de la conjonction « et ». Dans la phrase :

(a) Il aimerait visiter le Grand Nord et l'Afrique,

le « et » autorise la conclusion :

(b) Il aimerait visiter l'Afrique.

En revanche, de la phrase :

(c) Il aimerait que vous lui donniez du whisky et de l'eau

il est difficile de tirer :

(d) Il aimerait que vous lui donniez de l'eau.

Ici encore, il est possible de se tirer d'affaire à l'aide de « réductions ». On décidera que (a) et (c) sont des énoncés dérivés, dont les formes canoniques seraient :

(a′) S'il visitait l'Afrique, il serait content, et, s'il visitait le Grand Nord, il serait content

et

(c′) Si vous lui donniez du whisky et si vous lui donniez de l'eau, il serait content.

Or on peut, selon les règles d'inférence habituelles, conclure de (a′) à (b′) « S'il visitait l'Afrique, il serait content », ce qui est la forme canonique de (b). En revanche, de (c′) on ne peut pas tirer la forme canonique de (d), qui est

(d′) Si vous lui donniez de l'eau, il serait content.

Quelle morale tirer de ces exemples ? Que l'on ne peut pas utiliser les relations d'inférence pour décrire les particules dites logiques si l'on ne souscrit en même temps à ce que nous

appellerons le programme réductionniste. Ce programme consiste à faire deux parts parmi les énoncés d'une langue naturelle. Certains, dont les possibilités inférentielles se déduisent facilement de quelques règles simples relatives aux particules logiques, constitueraient le noyau de la langue. Les autres seraient considérés comme dérivés. Il faudrait en outre établir des lois de transformation, faisant correspondre à tout énoncé du deuxième groupe un énoncé du premier — sa forme normale, ou canonique — qui autorise les mêmes inférences que lui. Ce programme, auquel Russell a adhéré [9], c'est déjà celui des grammairiens rationalistes du XVIIe et du XVIIIe siècle. Pour eux toute langue comporte deux sortes de règles. Les unes, qui sont universelles, et relèvent de la grammaire générale, permettent de construire les énoncés canoniques (conçus d'habitude sur le modèle du jugement aristotélicien), dont les propriétés logiques sont immédiatement lisibles. Quant aux autres, qui servent à construire, à partir des énoncés fondamentaux, la multitude des phrases acceptables, chaque langue a les siennes. Qu'elles soient bizarres, compliquées, arbitraires, cela ne saurait étonner, car l'existence même de langues particulières est une irruption de l'irrationnel.

Ainsi présenté, le programme réductionniste ne plaira guère aux linguistes. La plupart d'entre eux, surtout parmi les Européens [10], le considéreraient comme une démission : leur tâche, pensent-ils, est de décrire la langue telle qu'elle se donne ; or rien, dans les faits, ne marque certains « si » comme plus fondamentaux que d'autres. Toute la difficulté d'une description, qui se voudrait fidèle à l'expérience, est justement de trouver une définition de « si » qui tienne compte de tous ses emplois, qui s'applique à la fois à « Il peut venir s'il veut » et à « Si tu viens, je serai content ». Bien des linguistes éprouveront, de plus, un certain malaise à voir que les énoncés dits « fondamentaux », ceux à propos desquels les règles d'inférence se formulent le plus facilement, sont parfois à la limite de la correction grammaticale, et même un peu en dessous (qu'on

9. A une certaine période, au moins, de sa réflexion.

10. Cette restriction tient à ce que le succès du transformationalisme a accoutumé les Américains à distinguer des énoncés fondamentaux et des énoncés dérivés. Mais les critères à l'aide desquels Chomsky opère cette séparation n'ont que peu de rapports avec la description de l'inférence.

songe aux formules traditionnelles du syllogisme). Vu notre propos actuel — réfuter non pas une thèse, mais un argument —, nous retiendrons seulement qu'une immense entreprise de « réduction » est nécessaire lorsqu'on prétend utiliser la relation d'inférence pour décrire les particules logiques du langage ordinaire. L'argumentation des logicistes était : la relation d'inférence est constitutive du langage, puisque celui-ci comporte certaines unités dont la réalité linguistique, la valeur au sens de Saussure, consiste en possibilités déductives. Cette démonstration perd beaucoup de son poids s'il faut bouleverser de fond en comble le langage pour conférer aux unités en question une valeur logique précise et constante.

Après toutes ces critiques, on nous pardonnerait mal de ne pas esquisser une image positive des rapports du langage et de l'inférence logique [11]. Pour cela, il faut réinterpréter le « fait » d'où nous sommes partis : il y a des inférences entre énoncés du langage ordinaire. On remarquera d'abord que, pour la plupart des énoncés réels, il n'est pas facile d'expliciter en toute rigueur leurs propriétés logiques (nous pensons à tous ceux qui se réfèrent à la situation dans laquelle ils sont formulés). On ne peut même pas conclure de « J'ai faim et j'ai soif » à « J'ai soif », puisque le premier peut être vrai, prononcé par Pierre, et le second faux, prononcé par Paul [12]. Si l'on veut formuler rigoureusement les lois d'inférence entre énoncés, on se trouve devant l'alternative suivante : ou bien faire état des situations, poser des lois comme « L'énoncé A, formulé dans telle ou telle situation, entraîne l'énoncé B formulé dans telle ou telle situation ». L'entreprise serait sans doute fort intéressante mais, à notre connaissance, sa complexité a jusqu'ici découragé toutes les tentatives. Ou bien on devrait, comme on fait d'habitude, se restreindre à ce petit nombre d'énoncés qui sont indépendants de toute situation (du type de « Tous les chats sont gris », et encore, en précisant que le temps grammatical « présent » désigne l'omnitemporalité). Dans ces conditions, ne serait-il pas plus raisonnable de poser que l'inférence a lieu, non pas entre

11. Les pages qui suivent s'inspirent du chap. 2 de P.F. Strawson, *Introduction to Logical Theory*, Methuen, Londres, 1952.

12. Pour une autre interprétation du même fait, voir Y. Bar-Hillel, « Indexical Expressions », *Mind*, 1954, p. 359-379.

des énoncés, mais entre des propositions, non pas entre des êtres linguistiques, mais entre des représentations intellectuelles ?

Soient les trois phrases :

(a) Aucun homme n'est immortel.
(b) Personne n'échappe à la mort.
(c) Il n'y a pas d'homme immortel.

Elles constituent trois énoncés distincts. On entendra par là à la fois que leur aspect typographique est différent, et qu'elles comportent, sur le plan du contenu, des nuances de sens qui empêchent de les utiliser exactement dans les mêmes situations et avec les mêmes intentions. On peut admettre cependant qu'elles expriment une seule proposition, en ce sens qu'il n'y a aucun moyen de prouver ou de contester l'une qui ne soit, *directement*, une preuve ou une contestation des autres, sans qu'on ait besoin d'ajouter ni raisonnement ni observation supplémentaires [13]. Nous poserons désormais que l'inférence relie, non pas (a), (b) ou (c) à l'énoncé qui est le converti de (a)

(d) Aucun être immortel n'est homme,

mais la proposition exprimée à la fois par (a), (b) et (c) à la proposition exprimée par (d). Si, maintenant, les rapports de l'inférence et du langage font problème, c'est qu'il s'est constitué une science de l'inférence, la logique. Sa démarche essentielle a été de faire correspondre à toute proposition une et une seule formule symbolique standard, puis d'expliciter un ensemble fini de règles permettant de dériver certaines formules de certaines autres, et ayant la propriété suivante : si une [14] formule « b » se dérive par une règle à partir d'une formule « a », alors la proposition exprimée par « b » s'infère de la proposition exprimée par « a ». Toutes les difficultés qui nous ont occupés tiennent à ce que l'on a pu [15] prendre pour formules représentatives un certain nombre d'énoncés du langage ordinaire, tel « Aucun homme n'est immortel », formule qui correspond traditionnellement à la proposition dont il a été question plus haut. Aussi le formulaire logique constitue-t-il une région déterminée (en termes mathématiques, un sous-ensemble) du langage ordinaire. Par suite, les règles de dérivation porteront également sur des termes du langage ordinaire (les fameuses particules logiques) ; elles poseront par exemple qu'une formule du type « aucun x n'est y » (où x et y doivent être remplacés par n'importe quels substantifs ou adjectifs) donne par dérivation sa convertie « aucun y n'est x ». La règle concerne donc bien des éléments de la langue française [16] : les mots logiques « est » et « aucun », les classes « adjectif » et « substantif », les fonctions sujet et attribut.

13. L'opposition entre la thèse défendue ici et celle du positivisme logique pourrait être représentée de la façon suivante : pour nous, le passage d'une des trois phrases à l'autre est radicalement différent du passage de l'une d'entre elles à sa convertie logique : « Aucun immortel n'est homme », car le second exige une inférence. Pour un néopositiviste, il ne s'agit dans les deux cas que d'appliquer une convention du langage.

14. Dans le cas, plus compliqué, du syllogisme, il s'agit d'un ensemble de formules.

15. Il resterait à se demander comment cela a été possible.

Arrivé à ce point, le logicien ne résiste pas toujours à la tentation de se transformer en linguiste, et de décréter que les énoncés utilisés dans son formulaire sont linguistiquement privilégiés. Il est alors conduit à ce que nous avons appelé « réductionnisme ». Il déclarera « fondamentale » la structure des énoncés pris comme formules (dans la tradition, il s'agit de la construction : sujet, copule, attribut). Il posera que les « mots logiques » révèlent dans le formulaire leur véritable nature, et il les définira à l'aide des propriétés qu'ils possèdent dans ce formulaire, eu égard aux lois de dérivation. Quant aux phrases de la langue qui sont construites autrement, ou dans lesquelles les mots logiques ne se soumettent pas aux règles, on les considérera comme secondes, et des lois de transformation les réduiront aux formules, tenues pour le « noyau » de la langue. Il nous semble que cette attitude perdrait la plus grande partie de son attrait si l'on admettait que les formules logiques relèvent d'un symbolisme artificiel, destiné à représenter de la façon la plus simple possible les propriétés des propositions. Que l'on ait utilisé pour symboles des éléments du langage naturel, c'est un phénomène courant dans l'histoire des sciences. Les mathématiciens ont pris le mot « continuité » pour désigner une propriété des fonctions qui, ils s'en sont de plus en plus

16. En réalité, il s'agit, dans la forme traditionnelle, d'un décalque approximatif du grec, qui amènerait à des formules très peu françaises, comme « Aucun vert n'est livre ». Il serait amusant, et peut-être instructif, d'établir une version vraiment française des formules et des règles.

aperçus, n'a que des rapports lointains avec le sens usuel du mot « continuité ». Ou encore — cette deuxième comparaison paraîtra sans doute plus proche du cas que nous étudions — ils utilisent le mot « tous » pour désigner un quantificateur dont les propriétés logiques sont bien différentes de celles du « tous » français [17]. Entre le « et » de la logique traditionnelle et le « et » de la langue, il nous semble y avoir le même rapport qu'entre la continuité ou le « tous » des mathématiciens d'une part, la continuité et le « tous » de la langue de l'autre. Bouleverser le langage pour que ses éléments obéissent aux règles auxquelles ils sont soumis dans les formules du logicien, cela n'a à nos yeux pas plus de raison que de décider que la notion commune de continuité a pour « noyau » la notion mathématique qui porte ce nom.

Si l'on admet cette représentation des rapports de l'inférence et du langage, il devient possible de conclure sur la thèse même des logicistes, dont nous n'avions discuté, au début, que l'argumentation. Dans la mesure où l'inférence relie d'abord les propositions, et ne relie les énoncés que par contrecoup, le linguiste ne saurait être chargé de décrire l'inférence. Que l'on puisse conclure de l'absence d'êtres immortels parmi les hommes à l'absence d'hommes parmi les immortels, cette déduction, malgré son caractère nécessaire, ne relève pas plus nécessairement de la langue que l'induction qui nous fait attendre l'orage après la baisse du baromètre. Qu'on nous entende bien ; nous avons tenté de montrer que l'inférence, *en tant que telle,* n'a aucun droit particulier à figurer dans la description linguistique ; cela n'implique nullement que la valeur d'un énoncé ne comporte pas parfois, comme partie intégrante, *certaines* des inférences que cet énoncé autorise [18]. Comment comprendre autrement que « Tout homme peut se tromper » soit une réponse parfaitement normale à la question « Pourquoi a-t-il fait cela ? ». On niera seulement que ce soit le caractère logique des inférences qui leur vaille leur rôle linguistique. Nous accorderons à l'occasion le même rôle à des conclusions empiriques : il

17. Ainsi, on peut renforcer *tous* par *absolument* ou *sans exception,* ce qui n'aurait aucun sens avec l'opérateur logique.

18. Pour parler plus rigoureusement, nous devrions dire maintenant : « certaines des inférences autorisées par la proposition, ou par les propositions, que cet énoncé exprime. »

nous semble, par exemple, que la « valeur » du mot « baromètre » s'est incorporée, dans notre société au moins, certaines prévisions météorologiques ; pourrait-on expliquer autrement la banalité d'une expression comme « La Bourse, baromètre de la situation politique » ? Savoir quelles déductions, logiques ou empiriques, appartiennent à un langage, quelles autres lui sont extérieures, c'est là l'affaire du linguiste ; aucune discipline déjà constituée ne peut, hélas, répondre à sa place.

La logique du langage.

Une fois qu'on s'est débarrassé de l'idée qu'il faut à tout prix retrouver *la* logique dans le langage, il reste possible de chercher *une* logique dans le langage. Nous donnerons à cette expression un sens très large, beaucoup trop large même, et que nous regrettons de ne pas pouvoir mieux cerner. Nous voulons suggérer qu'il existe des relations proprement linguistiques, et susceptibles d'une description systématique, dont un terme est un énoncé complet, et l'autre, soit un énoncé, soit une situation de discours. D'une façon négative, cela revient à nier que toute relation linguistique soit une relation entre unités élémentaires (phonèmes, monèmes, mots) à l'intérieur d'un énoncé. En reprenant une terminologie due à Carnap, nous admettons, à côté des relations formationnelles, qui unissent des éléments, des relations transformationnelles, qui unissent des énoncés [19]. On niera encore que les relations linguistiques se réduisent à la simple co-occurrence à l'intérieur d'un corpus, même à la co-occurrence des énoncés à l'intérieur de textes de dimensions aussi importantes qu'on le voudra. Pour reprendre des exemples déjà donnés, il est rare que l'énoncé « Le baromètre a baissé » soit suivi, dans un texte quelconque de « Il va y avoir de l'orage », ou « Tout homme risque de se tromper », de

19. Le mot « transformation » a ici un sens tout différent de celui que nous lui avons donné plus haut en parlant du réductionnisme. Il ne s'agit plus du passage d'énoncés primitifs à des énoncés seconds, mais de relation linguistique entre énoncés, sans impliquer une priorité de l'un d'entre eux. Il nous semble que la transformation, telle que l'entend Chomsky, a à la fois les deux sens. Si un chomskiste déclare que « Est-il venu ? » est obtenu par transformation à partir de « Il est venu », il entend que le langage reconnaît un rapport particulier entre ces deux énoncés, mais aussi que l'affirmation a une sorte de priorité sur l'interrogation.

« Pierre risque de se tromper »[20]. De même il est exceptionnel que, dans un dialogue réel, « Pierre est venu » réponde à la question « Qui est venu ? ». Cette double négation est peut-être ce qui mérite le plus d'être retenu de l'entreprise logiciste, mais à condition qu'on ne se borne pas, ni ne s'astreigne non plus, à mentionner dans les descriptions de langues tous les rapports d'inférence logique. En revanche, lorsque nous faisons intervenir les liens des énoncés avec les situations de discours, nous nous séparons cette fois du logicisme. C'est alors une troisième négation qui est introduite : on refuse que toute relation linguistique soit nécessairement une relation entre segments du langage, on tient pour inhérent au langage un rapport avec ce qui n'est pas lui.

Parmi les rapports transformationnels, on fera figurer en bonne place certains passages de principe à conséquence que la langue s'est incorporés. Pour les distinguer des cas où le ressort de la conclusion reste purement logique, ou expérimental, donc extérieur au langage, on pourrait proposer, à titre d'hypothèse, un critère comme celui-ci, inspiré des méthodes de Naess : on dira qu'un énoncé A, pour une personne déterminée, entraîne linguistiquement B, si cette personne, lorsqu'elle a à justifier une certaine proposition C, donne normalement pour preuve le seul énoncé A, mais peut éventuellement, si elle en est priée, intercaler l'étape B[21]. Ce qui est décisif, c'est donc que le même sujet trouve naturel de laisser implicite l'énoncé intermédiaire, mais soit capable, avec une certaine répugnance sans doute, de l'expliciter. Cette répugnance constitue elle-même un fait linguistique révélateur. Elle tient à ce que, dans nos sociétés au moins, il est considéré comme ridicule de formuler des conséquences qui relèvent de la langue : le français possède l'expression « vérité de La Palisse » ou « lapalissade » pour se moquer

20. Ce refus de ne tenir pour linguistique que la seule co-occurrence, que la seule distribution, n'implique pas, comme on l'a cru parfois, le renoncement à la forme et la considération de la substance. Bazell est un des premiers à avoir montré que les relations de distribution ne sont pas plus formelles que les autres, même si elles sont plus facilement formalisables (*cf.* « Choice of Criteria in Structural Linguistics », *Word,* 1954, p. 126-135).

21. Il y a équivalence linguistique entre A et B si, en outre, il existe une proposition D, dont la justification habituelle est B tout seul, mais telle que A puisse servir d'intermédiaire entre B et D. *Cf.* A. Naess : « Toward a Theory of Interpretation and Preciseness », dans *Semantics and the Philosophy of Language* (L. Linsky ed.), Urbana, 1952, p. 248-275.

des personnes qui présentent comme un raisonnement des dérivations inhérentes au code linguistique. Mais que ces dernières, normalement, ne soient pas explicitées, cela n'empêche nullement qu'elles sous-tendent toute utilisation de la langue. Si cette représentation est exacte, l'implication (ou conséquence) linguistique est un moyen terme entre deux états extrêmes. Dans l'un, on ne peut pas aller de A à C sans passer par l'étape intermédiaire B ; dans ce cas, c'est un raisonnement, et non plus la simple utilisation de possibilités inhérentes à la langue, qui conduisent de A à B. Dans l'autre, le sujet ne peut pas, à moins qu'on ne la lui démontre, concevoir la nécessité de B ; A et B sont pour lui rigoureusement interchangeables, disent exactement la même chose, ce qui constitue sans doute aussi une relation linguistique[22], mais qu'il faut distinguer soigneusement de celle que nous étudions.

Un inconvénient peu contestable du critère que nous proposons est qu'il donnera des résultats variables selon les sujets interrogés, leurs connaissances, leur rapidité de raisonnement, leur faculté d'analyse. Au mieux, il semble permettre de décrire le style de la parole individuelle, mais on voit mal comment il caractériserait un état de langue. En réalité, cette variabilité ne tient pas à ce que nous avons considéré des énoncés et des rapports de dérivation entre énoncés : la linguistique saussurienne rencontre la même variabilité quand elle veut décrire les valeurs des mots. Elle doit alors admettre que la valeur d'un mot dépend du vocabulaire de celui qui l'utilise, et varie avec ce vocabulaire : cette valeur n'est constituée en effet que par les rapports du mot avec les autres termes parmi lesquels il est choisi, et avec lesquels il est combiné. Si l'on pousse jusqu'au bout la thèse de Saussure, il n'y a donc pas un seul mot qui ait exactement la même valeur pour deux personnes différentes. Il n'est peut-être pas plus paradoxal d'admettre que la valeur linguistique d'un énoncé, si elle consiste, entre autres choses, dans certaines possibilités de raisonnement qui sont cristallisées

22. C'est la relation que, faute de mieux, nous appellerons « synonymie ». Elle apparaît entre « Pierre bat Paul » et « Paul est battu par Pierre », ou encore entre « Il y a des hommes menteurs » et « Quelques hommes sont menteurs ». S'il faut l'opposer à la relation de conséquence dont nous venons de parler, ce n'est pas parce que la synonymie est réciproque, alors que la conséquence est unilatérale, orientée ; la synonymie doit être distinguée aussi bien de l'équivalence dont a parlé la note précédente.

en lui, varie avec le niveau culturel de son interlocuteur. Ces variations individuelles sont sans doute le propre de la valeur : jamais celle-ci ne peut correspondre, sinon par approximation, à une institution unanimement acceptée à l'intérieur d'une société.

On pourrait trouver, outre la conséquence, bien d'autres rapports entre énoncés qui semblent mériter la qualification de linguistique. Ainsi l'équivalence et la synonymie, dont les définitions ont été données dans les notes 21 et 22. Ainsi également la relation de question à réponse : à quelles conditions un énoncé affirmatif peut-il être considéré comme répondant à un énoncé interrogatif ? Pourquoi « Paul », mais non « Quelqu'un » est-il, dans la communication normale, une réponse admissible à la question « Qui est venu ? » ? Ainsi également la relation d'opposition : qu'est-ce qui est exigé d'un énoncé A pour qu'il soit tenu pour la négation directe d'un énoncé B ? On doit signaler d'ailleurs que la même question se pose dans l'étude du récit ou du mythe : à quels critères précis doit-on reconnaître qu'un épisode est le pendant ou l'inverse d'un autre ? La faiblesse d'une telle énumération est cependant qu'elle paraîtra toujours arbitraire. On sera toujours fondé à demander pourquoi le caractère linguistique, reconnu à une relation, est refusé à une autre. Deux types de justifications sont possibles en face de ce reproche. Ou bien des recherches empiriques poussées montrent l'existence de rapports précis entre les points de vue retenus : si l'on pouvait par exemple montrer que l'opposition entre deux énoncés s'accompagne toujours de l'opposition de leurs synonymes, il serait difficile de refuser le terme de linguistique au corps d'observations ainsi constitué. Ou bien on arrive à élaborer une théorie générale, qui rattache à une définition d'ensemble du langage chacune des relations en question. Malheureusement, ces recherches, aussi bien empiriques que théoriques, n'en sont qu'à leur début, et notre seule ambition est d'en faire sentir la nécessité.

Nous voudrions parler maintenant d'un aspect tout différent de la logique du langage ; il ne s'agira plus de rapports entre énoncés, mais de rapports entre énoncés et situations. Il est devenu très banal de remarquer que la plupart des phrases comportent une référence à la situation dans laquelle elles sont

formulées. On l'a montré pour les pronoms, pour les temps verbaux, pour certains adverbes de lieu et de temps, etc. On semble croire parfois, cependant, qu'il ne s'agit pas là d'un trait fondamental, mais seulement d'un raccourci ingénieux utilisé par les langues naturelles : il est plus simple d'employer le présent de l'indicatif que de préciser la date à laquelle on parle, de dire « ici », plutôt que de mentionner des coordonnées géographiques. Selon cette vue, l'énoncé resterait, dans sa structure profonde, indépendant de son contexte ; il faudrait donc, pour découvrir sa véritable nature, le compléter en explicitant toutes les informations présentées de manière abrégée au moyen d'un « ici » ou d'un présent de l'indicatif. Pour employer un terme de Hjelmslev, ce serait une « catalyse » légitime que de remplacer un « je » par le nom de la personne qui parle. Il nous semble, pour notre part, que la référence implicite à une situation présupposée est un des caractères les plus fondamentaux du langage et non pas une habileté subsidiaire, et qu'elle devrait sans doute apparaître dès la définition de la langue. L'existence de termes déictiques — c'est-à-dire dont on ne peut connaître ce qu'ils désignent qu'une fois connue la situation de celui qui parle — est seulement une manifestation, et peut-être pas la plus importante, de ce caractère.

Les logiciens, depuis Russell, ont discuté du statut à donner à une phrase comme « Le roi de France est chauve », si elle est prononcée aujourd'hui. Russell propose de la considérer comme fausse ; selon lui, en effet, elle signifie notamment que quelqu'un 1) est roi de France, 2) est chauve. Elle implique donc l'existence d'un roi de France. Puisque ce personnage n'existe pas, la phrase en question est fausse ; elle ne le serait ni plus ni moins s'il y avait un roi de France chevelu[23]. En disant cela, Russell se représente le langage ordinaire à l'image du langage usuel des mathématiques, qui considèrent, par exemple, l'énoncé « L'entier dont le carré est 2 est inférieur à 3 » comme faux exactement au même titre que « 2 + 2 = 5 ». Une telle interprétation exige cependant de passer sous silence une distinction qui, du point de vue du langage, peut sembler

23. Pour simplifier, nous n'avons pas tenu compte d'une troisième indication contenue dans la phrase : il y a *un seul* roi de France. L'énoncé resterait faux si la France était une monarchie bicéphale, dirigée par deux rois chauves.

essentielle. En considérant l'existence du roi et sa calvitie comme deux implications de nature semblable, elle ignore, en effet, un caractère très particulier de la première. Si je dis que le roi de France est chauve, je suppose alors, *chez mon interlocuteur*, la croyance que la France est une monarchie : autrement, ma phrase est non seulement erronée mais parfaitement déplacée. En revanche, je ne suppose nullement que ce même interlocuteur connaisse déjà la calvitie du roi. Allons même plus loin : je suppose qu'il l'ignore, ou en doute, sinon la trivialité de mon observation la rendrait contraire aux règles habituelles du dialogue, selon lesquelles tout énoncé doit apporter, ou feindre d'apporter, une information nouvelle, si minime soit elle[24]. La phrase en litige ne suppose donc, en ce qui concerne la calvitie du roi, que sa vérité dans les faits ; quant à l'existence du roi, on suppose en outre qu'elle est admise par les participants au dialogue ; elle fait partie de tout un ensemble de représentations qui constitue la situation intellectuelle dans laquelle seulement le dialogue peut avoir lieu. En reprenant presque à la lettre, et en les adaptant seulement à des préoccupations linguistiques, des indications de Strawson, nous distinguerons systématiquement les deux sortes de suppositions confondues par Russell. Nous appellerons implications d'un énoncé les propositions qui doivent être vraies pour que cet énoncé soit vrai, et nous réserverons le mot de présuppositions pour désigner les représentations requises chez l'auditeur pour que l'énoncé s'intègre à une communication normale (ce dernier terme devrait, à coup sûr, être précisé, pour que notre « définition » puisse prétendre être autre chose qu'une suggestion).

Beaucoup de linguistes, même s'ils admettent cette distinction, nieront sans doute qu'elle puisse leur servir : pour eux, la description d'un énoncé n'a à mentionner ni ses présupposés ni ses implications ; les conditions qui le rendent normalement utilisable ne relèvent pas plus de la langue que celles qui le rendent vrai. De plus, ils se méfieront du recours à la psychologie des sujets parlants, condamné, depuis Bloomfield, sous le nom de « mentalisme », et l'on craindra qu'une référence à des représentations subjectives n'introduise la subjectivité dans la description elle-même. Pour diminuer cette résistance, il faudrait montrer que la connaissance des présupposés d'un énoncé peut éclairer certains phénomènes habituellement inclus dans le domaine linguistique.

24. Cette analyse devrait être compliquée en tenant compte des distinctions établies par Austin dans « How to Talk », article repris dans *Philosophical Papers*, p. 181-200, et traduit dans *Langages*, n° 2, 1966, p. 65-84. Si je donne le roi comme un simple exemple de calvitie, je peux — et, dans certains cas, je dois — admettre que cette calvitie est déjà connue de mon interlocuteur. Des recherches fort complexes, et à peine ébauchées actuellement, seraient nécessaires sur ce point.

Qu'on considère par exemple la distinction, en français, des conjonctions « mais », d'un côté, et « pourtant » ou « cependant », de l'autre. Pour la décrire, il nous faut arriver à caractériser une classe de contextes, ou bien une nuance de sens, qui convient à la première seulement de ces conjonctions mais non aux deux autres. On peut noter ainsi que, lorsqu'une objection à un énoncé vise ses implications, l'objection est introduite indifféremment par les deux types de conjonctions. Ainsi une objection dirigée contre la *calvitie* du roi pourrait commencer aussi bien par « Mais certains courtisans m'ont dit... » que par « Pourtant, certains courtisans... ». En revanche, si c'est la présupposition d'existence qui est mise en cause, il sera presque nécessaire de commencer par un « mais » : « Pourtant il n'y a pas de roi en France » est une réponse moins naturelle à la phrase de Russell que « Mais il n'y a pas de roi en France ». En termes linguistiques, on dirait que « mais » et « pourtant » sont susceptibles de s'opposer, l'un signalant une objection à une présupposition, l'autre une objection à une implication, et que « mais » est l'élément non marqué de cette opposition.

Voici un second exemple d'une utilisation possible de la notion de présupposition. Que l'on considère les trois phrases :

(a) Il avait son costume bleu
(b) Il avait un costume bleu
(c) Son costume était bleu.

Tout le monde admet, croyons-nous, que (c) est beaucoup plus proche, sémantiquement, de (b) que de (a). Plus précisément (c) et (b) sont, dans la totalité de leurs emplois, quasi synonymes, alors que (c) et (a) ne peuvent pas toujours être employés l'un à la place de l'autre. Cette constatation est assez difficile à expliquer. Une étude morphologique conduirait en effet à placer (c) plus près de (a) que de (b) : (c) possède le morphème « son », qui appartient à (a) et non à (b), et dont

la présence ou l'absence (avec remplacement par « un ») constitue la seule différence morphologique entre (a) et (b). Une explication possible consisterait à dire que le « son » de (a) et celui de (b) sont très différents : le premier indiquerait une possession au sens propre (comme dans « sa voiture »), le second, une relation beaucoup plus lâche (comme dans « son invitation », « son banquier »). La plus grande parenté morphologique de (c) et de (a) tiendrait donc à l'espèce d'homonymie qui a permis de mettre un « son » à la fois dans (a) et dans (c). Une telle explication permettrait certes de comprendre que (c) puisse s'employer dans des cas où (a) ne convient pas, par exemple si le locuteur, et lui seul, sait que le costume a été loué, emprunté, volé. Mais l'explication envisagée ne rend pas compte du fait suivant : si non seulement le locuteur mais aussi l'interlocuteur savent que la personne en question a loué, emprunté, volé un costume bleu, alors (a) peut s'employer au même titre que (c). En réalité, une seule circonstance – on peut l'appeler, en utilisant une terminologie inspirée de Prieto, un trait pertinent de situation – empêcherait d'employer (a) : c'est le cas où l'interlocuteur ignore que la personne dont on parle dispose d'un costume bleu; quant à l'origine du costume, elle est indifférente.

Une nouvelle tentative d'explication est donc nécessaire, et il nous semble qu'elle pourrait recourir à la notion de présupposition. Dans (a), l'expression « son costume bleu » fonctionne comme un démonstratif. De même que « le roi de France » servait à désigner à l'interlocuteur un personnage parmi tous les hommes qui existent actuellement, « son costume bleu », lui, désigne ici un costume particulier à l'intérieur d'une garde-robe déterminée. Mais la fonction démonstrative n'est possible que si l'interlocuteur a une certaine connaissance préalable de la chose dont on parle (soit une perception directe, soit un souvenir ou une représentation intellectuelle). Il est alors possible de conclure que, si (a) diffère de (c), c'est en ce que (a) présuppose, au sens que nous avons donné à ce terme, que la personne en question dispose d'un costume bleu. Ce qui rend la situation un peu moins claire que pour l'exemple de Russell, c'est que la phrase « Il avait son costume bleu » peut être utilisée même si l'interlocuteur ignore tout de ce costume, pour donner l'impression qu'il le connaît. Ainsi un romancier commencera le récit d'un épisode par une phrase de ce genre pour produire l'illusion que le lecteur, selon une convention romanesque usuelle, est déjà dans la familiarité des personnes[25].

A la fois pour confirmer la thèse précédente et pour montrer certains des problèmes qu'elle ouvre, nous rappellerons l'ambiguïté bien connue de la phrase « Paul est venu avec sa vieille voiture ». Elle peut avoir un sens absolu (Paul avait une voiture qui était vieille) ou un sens relatif (Paul avait choisi, pour venir, la plus vieille de ses voitures – qui peut être une voiture encore très récente). Dans une certaine mesure, cette ambiguïté vient à l'appui des explications qui précèdent. En effet, lorsque la phrase a son sens relatif, le caractère démonstratif de « sa vieille voiture » est évident : cette expression montre une voiture déterminée parmi les voitures de Paul, au même sens où « ce livre » montre un livre particulier parmi ceux qui sont sur la table. Le sens relatif n'est par suite possible que si l'interlocuteur sait déjà que Paul possède plusieurs voitures de dates différentes; un tel fait est donc présupposé exactement comme l'existence du roi de France dans le premier exemple. Mais, ici, des problèmes nouveaux apparaissent. Alors qu'il y a avait toujours présupposition dans l'énoncé « Il avait son costume bleu », une présupposition comparable ne se rencontre que dans l'une des interprétations de l'énoncé ambigu. Il faut donc déterminer les conditions d'apparition de la présupposition, en tâchant de la relier à la fois à la structure syntaxique, à la « constitution sémique », et sans doute aussi au type de dialogue dans lequel les énoncés étudiés interviennent. Ces problèmes seraient sans doute très délicats, mais il semble difficile de leur dénier un caractère proprement linguistique.

Si l'on tient compte des présuppositions, le rapport entre énoncés et situations est donc bien différent de ce qu'il pouvait sembler dans le cas des déictiques. D'une part, la situation ne doit plus être conçue de façon simplement chronologique ou géographique, comme une localisation spatio-temporelle : la « situation de discours », à laquelle renvoient les présupposi-

25. Nous avons étudié cette utilisation de la présupposition dans un article « Présupposition linguistique et implication logique » (*Etudes de linguistique appliquée,* n° 4, 1966, p. 39-47). Dans le même article, d'autres types de présupposition sont signalés, liés au fait que le langage a d'autres fonctions que de communiquer des informations.

tions, comporte comme partie intégrante certaines connaissances que le sujet parlant prête à son auditeur ; elle concerne donc l'image que se font les uns des autres les participants au dialogue. D'autre part, la situation, dans le cas des déictiques, détermine surtout ce que désigne l'énoncé. Etant donné que les linguistes n'ont pas à caractériser les énoncés d'après ce qu'ils désignent, ils peuvent juger superflu d'énoncer des lois comme « Si la situation est de telle nature, cette expression désignera tel objet, sinon tel autre, etc. » Dans le cas de la présupposition, en revanche, ce qui est en jeu, c'est la possibilité, pour un énoncé, de s'intégrer à un dialogue normal. Les lois diraient : « Cet énoncé ne peut apparaître normalement que dans une situation de telle nature ; dans une autre situation, il relèverait d'un type de dialogue anormal. » Il nous semble que de telles déterminations ressortissent autant à la linguistique que la distribution des morphèmes dans les énoncés. Nous avons distingué deux composants de la logique du langage : certains rapports entre énoncés, qui ne sont pas des relations de cooccurrence, et des rapports entre énoncés et situations. Nous aimerions avoir montré que l'étude des uns et des autres peut se rattacher aux préoccupations habituelles des linguistes.

Langages et systèmes formels.

Depuis le début du siècle, une nouvelle discipline s'est constituée à l'intérieur de la logique, et y a joué un rôle de plus en plus prépondérant : c'est ce qu'on appelle actuellement l'étude des systèmes formels. De ce fait, les rapports de la logique et de la linguistique se sont renouvelés. Une école américaine, en entreprenant, sous l'impulsion de N. Chomsky, la constitution de « grammaires génératives », a tenté de relier la linguistique à la nouvelle logique. Nous n'exposerons pas la doctrine de cette école ; nous voudrions montrer cependant, d'une part ses origines logiques, et, d'autre part, comment elle retrouve, malgré un point de départ en apparence très éloigné, les problèmes de la logique du langage dont il vient d'être question.

A l'origine du mouvement logique contemporain, il faut placer la crise connue par les mathématiques à la fin du XIXe siècle ; cette crise les a amenées à prendre au sérieux, et à traiter elles-mêmes, un problème qui, auparavant, pouvait sembler purement philosophique, celui de leur propre cohérence : est-il sûr que les déductions mathématiques n'aboutiront pas, un jour, à affirmer des propositions contradictoires ? Pour répondre à cette question, Hilbert a élaboré une méthode dont le schéma, outrageusement simplifié, serait le suivant. Au lieu de se servir, comme ils le font d'habitude, d'une partie au moins du langage ordinaire, les mathématiciens définiraient un code où chacune de leurs propositions aurait une et une seule traduction possible. A chaque proposition correspondrait donc une formule bien définie, constituée par une suite déterminée de symboles. Parmi les suites qui correspondent à des propositions tenues pour vraies, on choisirait certaines, qu'on nommerait « axiomes [26] ». On définirait ensuite quelques manipulations simples — appelons-les « règles de déduction » — qui permettent d'obtenir une suite de symboles à partir d'une ou de plusieurs autres. Règles et axiomes seraient choisis de façon que toutes les suites qui correspondent aux propositions actuellement reconnues vraies puissent être obtenues en appliquant les règles d'abord aux axiomes, ensuite aux formules déjà tirées des axiomes. On dira alors qu'on a formalisé les mathématiques, ou qu'on leur a fait correspondre un système formel.

Plus généralement, on entendra par « système formel » un ensemble composé des trois éléments suivants :

1) un inventaire de symboles élémentaires,

2) une classe bien déterminée de suites de symboles, parmi toutes les suites de symboles possibles (on appellera ses éléments « suites distinguées »),

3) un groupe d'axiomes et de règles permettant, par des manipulations purement mécaniques, d'obtenir tous les éléments de la classe précédente, et eux seuls.

Formaliser les mathématiques, c'est fabriquer un système formel dont la classe des suites distinguées correspond, moyennant certaines conventions de traduction, à l'ensemble des propositions mathématiques démontrables. Dans ce cas, on peut imaginer une méthode pour chercher si les mathématiques

26. Le mot n'a pas du tout ici le sens qu'il a dans les mathématiques classiques, où il désigne des *propositions* considérées comme évidentes. Ici, il s'agit de *formules* (suites de symboles).

risquent de démontrer à la fois une proposition et son inverse : il suffit de se demander si, dans le système, on pourra jamais, en appliquant les règles aux axiomes, engendrer à la fois une formule et cette même formule précédée du symbole correspondant à la négation. C'est un problème parfaitement défini, et apparemment soluble, pas plus compliqué en son principe que celui de prouver qu'à partir de certaines lettres, et en utilisant certaines règles de combinaison, on pourra composer certains mots, et qu'on ne pourra pas composer certains autres.

Carnap est un des premiers — mais il a été suivi par la plupart des logiciens — à avoir aperçu que le système formel, tel que l'entend Hilbert, ressemble à ce qu'on appelle d'habitude « une langue ». L'inventaire des symboles, c'est le vocabulaire (l'ensemble des mots de la langue). La classe des suites « distinguées » correspond à l'ensemble des phrases correctes (par une convention purement arbitraire, nous appellerons cet ensemble le « langage »). Quant aux règles et aux axiomes, pris ensemble, ils correspondent à la grammaire de la langue : celle-ci n'a-t-elle pas pour objet de permettre, une fois qu'on dispose du vocabulaire, de composer mécaniquement, sans recours à la signification, toutes les phrases correctes possibles, et elles seules ? Le but que se proposait Carnap, lorsqu'il mettait au point cette métaphore linguistique, ne nous intéresse pas directement : il s'agissait avant tout pour lui de délimiter ce qui, dans les sciences du monde extérieur, est formalisable, à savoir leur langage. Ce qui nous concerne plus, c'est l'optimisme dont faisait preuve Carnap lorsqu'il croyait emprunter à la linguistique traditionnelle la notion de grammaire. Il n'existe guère, à notre connaissance, de grammaire française qui permette, sans recours à la signification, d'engendrer les phrases correctes du français. Considérons un problème très élémentaire, comme celui de déterminer avec quel mot le verbe doit s'accorder dans « Le repas des enfants est préparé ». Pour le résoudre, il faut démontrer que c'est « repas » et non « enfants » qui est sujet, et cela sans qu'on ait le droit de poser la question rituelle « Qu'est-ce qui est préparé ? », qui supposerait connu le sens de la phrase. Même dans ce cas simple, des difficultés assez sérieuses apparaîtraient déjà.

Le propos premier de Chomsky, lorsqu'il a fondé la théorie des grammaires génératives, a peut-être été de doter effectivement les langues naturelles de ces grammaires explicites et mécanisables que les logiciens leur prêtaient, sans trop y croire, pour les besoins de leur métaphore. Chomsky pense qu'on n'a pas décrit une langue tant qu'on ne s'est pas donné le moyen d'engendrer mécaniquement, à l'aide de règles aussi simples que possibles, toutes les combinaisons de mots correctes dans cette langue, c'est-à-dire, selon notre convention terminologique, tous les éléments de son langage. Une langue est ainsi considérée comme un système formel, au sens de Hilbert. Le linguiste qui la décrit trouve pour données les deux premiers composants du système (la liste de symboles, c'est-à-dire le vocabulaire, et la classe des formules « distinguées », c'est-à-dire le langage). La description consiste à trouver le troisième composant : l'ensemble des axiomes et des règles, autrement dit la grammaire.

Parmi les avantages de cette conception, un seul nous retiendra ; c'est qu'elle permet une typologie précise des grammaires, et, par suite, une certaine typologie des langues. Une grammaire étant conçue comme un ensemble défini d'axiomes (formules de départ) et de règles (manipulations à effectuer sur les formules), on peut la caractériser de façon très précise ; par le nombre et la nature de ses axiomes d'une part (dans les grammaires envisagées par Chomsky, qui se réfèrent à un type de système particulier, il n'y a jamais qu'un seul axiome), d'autre part et surtout par la forme de ses règles. Une règle étant l'indication d'une manipulation à effectuer sur des formules antécédentes pour obtenir une formule conséquente, il y aura autant de formes de règles que de types de manipulations : la règle a-t-elle pour antécédent plusieurs formules, qu'elle télescope en une seule, ou part-elle d'une formule unique, et, dans ce cas, demande-t-elle de modifier un ou plusieurs termes de la formule antécédente, etc. ? Cette typologie des grammaires entraîne maintenant une typologie des langues. En effet, des théorèmes, d'ordre mathématique, établissent que tout langage n'est pas engendrable par n'importe quelle espèce d'axiomes et de règles : plus précisément, ils énoncent que, si l'ensemble des formules distinguées par un système formel a certaines propriétés, la grammaire de ce système doit avoir une certaine forme, ou, de façon négative, ne peut pas avoir une certaine forme. On détermine ainsi *a priori* quelles conditions imposent, quant à la

forme de la grammaire, l'existence de constructions discontinues, où une incidente est intercalée entre des mots qui se rapportent l'un à l'autre (« une comédie, à ce que l'on dit, intéressante »), ou bien encore l'enchevêtrement syntaxique permis, par une langue comme le latin (*Numero deus impari gaudet* : « Dieu aime le nombre impair »). Un principe de classement des langues nous est ainsi offert : il se fonde sur la nature des instructions à l'aide desquelles leur langage peut être engendré. Reste à savoir maintenant si ce type de classement, obtenu en considérant les langues comme des systèmes formels, présente un intérêt linguistique réel[27].

Quand on formalise une doctrine mathématique « intuitive », c'est afin d'obtenir, dans le système formel correspondant, le reflet de certains caractères qui appartiennent à la doctrine non formalisée (par exemple, de la cohérence ou de l'incohérence de la doctrine, notions à propos desquelles les premiers systèmes ont été construits). On espère que ces caractères, difficiles à appréhender quand on considère la doctrine elle-même, seront plus faciles à étudier si l'on a seulement à considérer les arrangements de symboles qui constituent le système. Ils semblent alors, pour ainsi dire, devenir lisibles, noir sur blanc. De fait, les mathématiciens n'ont pas été trompés dans leur espoir. Ils ont pu repérer dans les systèmes formels qu'ils construisaient des propriétés qui expriment des caractères très importants des doctrines non formalisées correspondantes (ainsi pour la cohérence, ou encore pour la notion, jusqu'alors assez floue, de « force » d'une théorie mathématique). Ils n'avaient plus alors qu'à étudier ces propriétés — ce qui peut se faire de façon très précise — et à en tirer des conclusions quant aux caractères des doctrines originales : en ce qui concerne, par exemple, la cohérence, on a pu montrer, en considérant la propriété combinatoire qui lui correspond dans les systèmes formels, pour quel genre de théories mathématiques elle est démontrable, et pour lesquelles elle ne l'est pas.

Ce détour ramène à la question des grammaires génératives. Que les langues puissent être considérées, entre autres choses,

27. Ce qui suit ne constitue pas plus une critique de la théorie des grammaires génératives que ce qui précède n'en a constitué un exposé. Nous tenterons seulement d'expliciter certaines difficultés que cette théorie a rencontrées et essayé de résoudre.

comme des systèmes formels, cela peut s'accorder[28]. Le problème est de savoir *ce que* la langue formalise, quelle est la réalité située *derrière* elle, au sens où une théorie mathématique intuitive se trouve *derrière* le système formel construit pour elle. Appelons « contenu » (certains préféreraient « signification », ou, dans la perspective psychologiste et dynamiste adoptée par Chomsky, « compétence linguistique ») cet arrière-plan de la langue, considérée, elle, comme une simple combinatoire de symboles. On ne trouvera guère de propriétés de la langue, ainsi conçue, qui puissent être mises en correspondance avec des traits de contenu. Nous avons montré tout à l'heure qu'une typologie des langues, vues comme des systèmes formels, fera entrer en ligne de compte des propriétés relatives à l'ordre des mots, où à l'imbrication des constructions. Certes, il y a eu des linguistes pour penser que de telles propriétés étaient révélatrices (Rivarol, par exemple, fondait la supériorité du français sur le latin sur le caractère « naturel » de l'ordre des mots en français). Peu, sans doute, penseraient ainsi de nos jours. Alors que le système formel mathématique permet de définir précisément la doctrine intuitive qui lui correspond, le contenu linguistique ne transparaît que bien peu dans ce que nous avons appelé langage et grammaire.

Inversement, on tient souvent pour essentielle la façon dont les phrases sont construites, leur organisation interne, l'agencement de leurs parties. Si une phrase n'est pas ambiguë (prenons pour exemple : « J'ai vu un grand livre sur la table »), on admettra généralement qu'il y a une et une seule façon de la construire, c'est-à-dire de grouper déterminés et déterminants, qui corresponde à l'esprit de la langue (traditionnellement, on dira, pour notre exemple, qu'il faut former un groupe « un grand livre », un groupe « sur la table », et relier ces deux groupes à « j'ai vu »). Pour Chomsky, la construction grammaticale de la phrase se déduit directement du processus par lequel elle a été engendrée. Mais on peut concevoir une multitude de grammaires génératives pour le français, et dans plusieurs d'entre elles notre phrase sera engendrée de façon différente. Il en résulte que, selon la grammaire choisie, la phrase changera

28. A condition cependant que le langage puisse être considéré comme bien déterminé, ce qui suppose qu'on ait élaboré une notion précise de la correction grammaticale.

de construction[29]. Que nous ayons décidé de traiter le français comme un système formel, cela ne nous a par conséquent rien appris sur la construction des phrases françaises, donc sur un trait essentiel du français, et un de ceux qui semblent donner le plus facilement prise à la tentative de formalisation ; nous pouvons, si nous y tenons, choisir une grammaire qui préserve la construction traditionnelle ; nous pouvons aussi bien choisir une grammaire qui nous donne une autre construction, que nous trouvons plus « raisonnable », mais la formalisation elle-même ne nous dit pas ce qui est raisonnable. On nous répondra qu'il en est de même pour les mathématiques, qu'on peut, pour chaque doctrine intuitive, construire un grand nombre de systèmes formels différents, et que, selon le système choisi, la formule correspondant à une proposition donnée sera engendrée de façon différente. Mais justement, dans le cas des mathématiques, la façon dont les formules sont engendrées peut être considérée comme sans importance : ce qui compte, c'est que toutes les formules correspondant à des théorèmes soient effectivement engendrées, car tous les systèmes atteignant ce résultat auront en commun des propriétés formelles suffisantes pour caractériser la doctrine étudiée. Or, nous l'avons vu, il n'en est rien pour les langues : ce sont des propriétés très peu révélatrices que possèdent en commun toutes les grammaires engendrant le langage du français. Pour nous résumer : à considérer la langue comme un système formel, ce qui est appris à son propos n'est guère intéressant, et sur beaucoup de points très intéressants on n'obtient pas même une indication.

Ce qui précède ne constitue en rien — nous insistons sur ce point — une critique des grammaires génératives. Chomsky lui-même a répété qu'il est très insuffisant pour une grammaire d'engendrer toutes les phrases d'un langage : il qualifie de faible le type d'adéquation ainsi obtenu. Pour qu'on ait une adéquation forte, il est exigé bien davantage : par exemple, si deux phrases sont senties comme grammaticalement proches, il faut qu'elles soient engendrées de façon assez analogue (on n'admettrait pas que « J'ai vu Pierre » et « J'ai lu un livre » soient obtenus au terme de processus trop nettement distincts). Ou encore, si une expression est sentie comme grammaticalement ambiguë (« Il affronte un ennemi sans peur »), il faut que la grammaire de la langue puisse l'engendrer de deux façons différentes. Ce que nous retiendrons de cela, c'est que, pour Chomsky, il existe des relations entre énoncés qui sont proprement linguistiques, et que le linguiste a charge de décrire (la proximité syntaxique en est un exemple, mais, une fois dans cette voie, bien d'autres possibilités s'ouvrent, allant jusqu'à certains types ou degrés de synonymie, ou encore certaines relations d'inférence, senties par les sujets parlants). En d'autres termes, la description des langues comme systèmes formels ne se suffit pas à elle-même, et doit être complétée par la description de ce que nous avons appelé la « logique du langage ». (Nous abandonnons maintenant notre convention sur le mot « langage » et nous lui restituons son sens familier.)

29. Les considérations de simplicité ne viennent guère en aide ici : d'abord, on ne voit pas pourquoi la langue serait simple ; ensuite il y a de nombreux types, très différents, de simplicité ; lequel choisir ?

L'originalité de l'entreprise de Chomsky est d'amalgamer ces deux tâches : si l'on a reconnu une relation linguistique entre deux énoncés d'une langue, les processus selon lesquels ils sont engendrés doivent être eux-mêmes dans un certain rapport : nous l'avons montré pour la proximité syntaxique, à laquelle doit correspondre une certaine similitude des processus génératifs. La description de la logique de la langue est ainsi intégrée à la production des phrases correctes. L'avantage de cette démarche est incontestable. Nous avions noté que les diverses relations qui appartiennent à la logique du langage constituent, pour l'instant, un bric-à-brac, où l'on saisit mal une organisation interne. Supposons que chacune de ces relations soit exprimée en termes de lois génératives : elle est alors considérée comme une condition particulière imposée à la production des phrases. Dans ce cas, ces relations hétéroclites trouvent un terrain de rencontre où des convergences peuvent apparaître : on peut s'apercevoir par exemple que les conditions imposées par l'une s'imbriquent dans celles qu'une autre a imposées. On dispose donc, à ce moment, d'un principe d'unification.

Deux questions subsistent cependant, et nous nous contenterons de les poser. 1) Est-il sûr que le lieu choisi pour la rencontre soit vraiment le bon ? Autrement dit, est-il légitime de donner à la correction grammaticale une place aussi centrale dans l'économie du langage ? Peut-être n'y a-t-il, dans la réalité, que des rapports fort lâches entre les lois qui régissent la

correction des phrases et celles qui déterminent les rapports réciproques des énoncés. Ou encore, en utilisant une métaphore qui passe aujourd'hui pour éclairante, peut-être les machines qui assurent ces deux tâches ne sont-elles que très indirectement connectées. 2) Y a-t-il moyen de savoir si les convergences obtenues sont constatées et non provoquées, si elles s'imposent réellement au linguiste, et ne tiennent pas, pour une large part au moins, à l'ingéniosité de sa description (on doit remarquer en effet qu'une bonne marge est laissée à l'artifice lorsqu'il s'agit de traduire les relations entre énoncés en conditions sur les grammaires génératives) ? Au cas seulement où les réponses à ces questions seraient positives, on serait justifié d'avoir considéré les langues comme des systèmes formels. Non pas d'ailleurs que ce point de vue, *par lui-même,* révèle quelque chose d'important, mais parce qu'il permettrait d'unifier des relations qui, autrement — et en l'absence d'une théorie générale du langage —, restent dispersées.

II

LANGAGE ET STRUCTURE

CHAPITRE III

HUMBOLDT ET L'ARBITRAIRE LINGUISTIQUE *

Le texte sur lequel je vais m'appuyer représente un des premiers travaux linguistiques de W. von Humboldt. Il s'agit de conférences faites en 1822 à l'académie de Berlin, conférences publiées dans les *Sprachphilosophische Werke* éditées par Steinthal en 1833. (Une traduction française, due à A. Tonnelé, a paru en 1859 à la Librairie Franck, à Paris, et a été rééditée en 1969 aux Editions Ducros, à Bordeaux.) Au moment où Humboldt a composé cette étude sur « L'origine des formes grammaticales et leur influence sur le développement des idées », il y avait à peine quatre ans qu'il avait entrepris une étude systématique des problèmes du langage, et il ne fait pas de doute que les thèses principales présentées ici ont reçu diverses modifications dans les textes postérieurs, notamment dans l'introduction du traité sur la langue Kawi[1]. Elles me semblent cependant contenir une théorie linguistique qui mérite d'être étudiée pour elle-même.

Lorsqu'un linguiste formé à l'école saussurienne lit ce texte, il est frappé par l'usage, apparemment tout à fait flou, fait du terme « forme ». Ce mot y désigne en effet — et souvent à quelques lignes de distance — des réalités linguistiques que nous avons pris l'habitude de distinguer soigneusement et que nous situerions dans les deux domaines disjoints du signifiant et du signifié.

Il arrive ainsi que la forme soit présentée comme un élément

* Texte paru dans les *Cahiers internationaux de symbolisme,* Mons, n° 26, 1974, p. 15-26. Dans mes références, les numéros de pages précédés par « S » renvoient à l'édition de Steinthal, ceux précédés par « T », à la traduction de Tonnelé. Les traductions que je donne sont celles de Tonnelé.

1. Une traduction de ce traité (par P. Caussat) a paru au Seuil, 1974.

du signifiant. On sait que, dans la tradition philologique allemande, il y a deux types de signifiants, ceux qui désignent des choses, objets, éléments d'expérience, et ceux qui désignent des rapports intellectuels, des aspects de la pensée. (Schleicher appellera les premiers *Bedeutungslaute* et les seconds *Beziehungslaute* : ce sont, respectivement, les sémantèmes et les morphèmes de la philologie française.) Humboldt utilise souvent le mot « forme » pour les *Beziehungslaute*. On trouve ainsi « Les rapports sont désignés par des formes » (S69, T13). Mais il arrive tout aussi fréquemment que « forme » désigne le rapport lui-même — ce que nous appellerions aujourd'hui le signifié, ce à quoi renvoie le morphème. Humboldt parle ainsi de « l'expression des formes grammaticales » (S79, T27). Il dit que la langue doit « représenter la forme en tant que telle » (S77, T24). Ou encore il distingue la désignation des « choses » et celle des « formes » (S92, T44).

Ce double usage du mot « forme » peut être interprété de deux façons opposées. On peut y voir un simple exemple d'ambiguïté ou de polysémie, comme on en trouve dans toutes les langues, même dans les langues scientifiques les plus élaborées. Dans ce cas, on refusera d'accorder une signification particulière à ce phénomène. Mais on peut aussi — et c'est ce que je propose — penser que l'ambiguïté est seulement apparente. Elle tient à ce que nous utilisons l'opposition du signifiant et du signifié là où, pour Humboldt, elle ne doit pas être utilisée. Le double emploi du mot « forme » serait alors l'indice que la distinction du signifiant et du signifié est annulée, ou au moins atténuée, dans le domaine des rapports grammaticaux. Cela revient à dire que le problème de l'arbitraire linguistique, lui-même lié à la distinction du signifiant et du signifié, cesse de se poser, ou se pose de façon tout à fait différente, dès qu'on aborde ce domaine.

Pour préciser dès maintenant cette interprétation qui va être justifiée plus loin, je dirai que Humboldt, si je le comprends bien, distingue deux types de formes. D'une part des formes au sens étroit, qui sont les formes véritables (*echte Formen*). Celles-ci n'appartiennent ni au signifiant ni au signifié, ni non plus aux deux. Il faut dire plutôt qu'elles transcendent cette opposition, qu'elles la rendent inapplicable. Ces formes-là existent avant tout dans les langues « civilisées », ou « langues de culture ». Mais il y a d'autre part les formes au sens large, ou encore « analogues de formes », qu'on trouve dans toutes les langues, aussi bien primitives que civilisées. Celles-ci ressemblent aux *Beziehungslaute* : elles se situent entièrement à l'intérieur du signifiant et servent à désigner, à exprimer, des rapports grammaticaux conçus, eux, comme des éléments du signifié. Tout le texte de Humboldt me semble jouer sur l'analogie apparente et sur la différence profonde existant entre ces deux types de formes.

Le développement des langues et le développement de la pensée.

Le thème des deux formes n'est pas le problème explicite dont traite Humboldt. Pour le faire apparaître, il faut présenter d'abord le problème explicite du texte, c'est-à-dire celui des relations entre le développement des langues et le développement de la pensée. Tout au cours du XIX[e] siècle on trouve, dans la philologie allemande, l'idée d'une opposition entre ces deux développements : plus la pensée progresse, plus la langue dégénère. La théorie de Humboldt me semble opposée d'une façon catégorique à cette idée : pour lui, les altérations et les frottements qu'une langue subit au cours de son histoire contribuent, ou peuvent contribuer, à son perfectionnement.

C'est dans Bopp que le thème de la dégénérescence des langues est peut-être présenté de la façon la plus nette. Cette dégénérescence tient essentiellement à ce que les lois phonétiques détruisent la structure interne du mot, en émoussant les frontières entre le radical et les marques grammaticales, en provoquant des amalgames entre les différentes marques, qui n'ont plus de signifiants distincts, en provoquant même la disparition de certaines marques (que l'on pense par exemple aux désinences casuelles du latin, disparues en français lorsque l'évolution phonétique a entraîné la chute de tout ce qui suit l'accent à l'intérieur du mot, ou encore à l'atténuation actuelle des marques du genre dans une langue comme le portugais, où la dernière syllabe tend à devenir muette lorsqu'elle suit l'accent). Ainsi s'est perdue, dans les langues indo-européennes modernes, cette transparence interne du mot sanscrit, qui avait fait l'admiration des grammairiens à la fin du XVIII[e] siècle

— transparence dont Bopp a d'ailleurs montré lui-même qu'elle était toute relative, le mot sanscrit ayant déjà commencé à subir les premiers effets de l'érosion phonétique.

Cette désarticulation du mot par les lois phonétiques a été ensuite interprétée par Schleicher comme signifiant le triomphe, dans la langue, de la fonction de communication sur la fonction de représentation. Bien que Schleicher soit nettement postérieur à Humboldt, il peut être intéressant de situer Humboldt par rapport aux thèses de Schleicher — qui me semblent marquer l'aboutissement d'une tendance préexistante. Pour Schleicher, qui s'appuie sur un kantisme assez flou, la coexistence du radical et des marques grammaticales dans le mot fait de celui-ci une image de la pensée. Toute pensée est en effet l'imposition de catégories intellectuelles à un donné empirique : or cette imposition est représentée dans le mot, où le radical, désignation d'objet, est cerné par des marques grammaticales, désignations de rapports. L'existence du mot, dans sa forme pleine, répond donc au souci qu'a eu l'esprit humain de se représenter lui-même à l'intérieur de la langue, de créer sa propre image hors de lui. Si, maintenant, les lois phonétiques détruisent cette organisation parfaite, c'est que l'esprit, au fur et à mesure de son développement, cesse de considérer la langue comme une œuvre où il façonne sa ressemblance. Il ne la considère plus que comme un moyen, comme un instrument pour la communication. L'exigence principale qu'il manifeste à son égard est alors une exigence d'économie, et les lois phonétiques, dues à une volonté de moindre effort dans la prononciation, marquent justement cette attitude d'utilisateur intéressé. La destruction du mot signifie ainsi la prééminence du souci de communication sur le souci de représentation — et le triomphe corrélatif de l'arbitraire.

Développant cette thèse dans un tableau grandiose, Schleicher imagine que l'évolution des langues se fait en deux périodes. Une période de formation (*Ausbildung*), où l'esprit invente, par approximations successives, l'organisation à donner au mot pour que celui-ci puisse lui représenter sa propre nature. Le changement linguistique, pendant cette période, ne se comprend que par un effort tenace pour motiver la langue. Nous n'avons malheureusement, selon Schleicher, aucun témoignage direct de tout ce travail, qui appartient à la préhistoire de

l'humanité. Ce dont nous avons témoignage, c'est seulement de la période de déclin (*Verfall*), qui correspond à l'histoire de l'humanité. Voué au projet politique, préoccupé uniquement de réaliser la liberté à travers l'aventure sociale, l'esprit ne considère plus la langue que comme un moyen pour le développement de la cité. il prend ainsi à son égard une attitude d'utilisateur intéressé, qui la soumet à des fins étrangères : alors entrent en jeu les lois phonétiques, qui détruisent progressivement, non par intention, mais par indifférence, l'œuvre construite à la période précédente. Ce qui permet à Schleicher de comparer les rapports entre la langue et la liberté de l'homme historique à ceux qu'entretiennent, selon Hegel, la nature et l'homme. Avant la venue de l'homme, la nature, animée par l'esprit, était créatrice : de même, avant que l'homme n'ait entrepris de réaliser la liberté dans l'histoire, la langue, objet de l'activité humaine, connaissait une perpétuelle création de formes nouvelles, destinées à représenter de mieux en mieux la réalité de la pensée. Et de même que la nature, selon Hegel, a été réduite à se rabâcher elle-même à partir du moment où l'esprit s'est retiré d'elle pour se concentrer dans l'homme, de même la langue, lorsque l'homme historique a commencé à se désintéresser d'elle et à s'intéresser seulement à ce qu'il pouvait faire grâce à elle, la langue, devenue simple instrument de la liberté, n'a plus connu que décadence et désorganisation. Elle est devenue fondamentalement arbitraire, non seulement parce qu'elle représentait de plus en plus mal la pensée, mais surtout parce tout souci de représentation lui était devenu étranger[2]. (Incidemment, on voit que Saussure se situait dans la ligne de la philologie traditionnelle lorsqu'il affirmait à la fois l'arbitraire de la langue et sa fonction communicative, surtout lorsqu'il affirmait que l'utilisation de signes pour la communication, même lorsque ceux-ci sont intrinsèquement motivés — *cf.* « coucou » —, amène à les traiter comme arbitraires, à faire abstraction de leur éventuelle motivation. L'originalité de Saussure est essentiellement de prendre pour fondamental et permanent un trait qui, aux yeux de Schleicher, est la marque d'une dégénérescence.)

2. On consultera sur ce point un opuscule de Schleicher, *Zur vergleichenden Sprachgeschichte*, Bonn, 1848.

Quelle est, maintenant, l'attitude de Humboldt ? Premier point, il insiste, autant que le fera plus tard Schleicher, sur l'opposition entre les deux fonctions communicative et représentative, et il donne comme fondamentale la fonction représentative (il est donc aux antipodes de Saussure). Pour mieux montrer cette opposition, il note à de nombreuses reprises que bien des choses peuvent être communiquées à l'aide de la langue, qui ne sont cependant pas représentées dans la langue elle-même. On peut transmettre, en se servant d'une langue, des idées qui n'ont pourtant aucune expression possible en elle, mais que le locuteur et l'auditeur ajoutent par la pensée au texte même de l'énoncé (l'allemand exprime cette notion « ajouter par la pensée » à l'aide du verbe *hinzudenken*). Ainsi les langues amérindiennes ne sont pas capables d'exprimer les relations grammaticales, pas même la relation sujet-prédicat. Pour dire « Je suis père », on dit *je père,* énoncé qui peut signifier aussi bien « j'ai un père », ou « mon père ». La relation d'attribution n'est donc pas notée dans la langue elle-même, qui se contente de juxtaposer deux mots. C'est l'auditeur qui doit l'ajouter par la pensée, en interprétant, selon les contextes, cette juxtaposition comme une relation d'attribution ou de possession (S77, T24). La langue sert alors seulement d'excitant, de stimulus, pour la reconstitution des pensées du locuteur, mais elle ne porte pas, elle n'accueille pas ces pensées en elle-même.

Mais, si Humboldt s'accorde avec la linguistique comparatiste pour distinguer communication et représentation, et pour faire de cette dernière la finalité essentielle de la langue, il est loin de partager le pessimisme en vertu duquel le développement de la langue et celui de la pensée iraient en sens inverse. Pour lui, en effet, le développement de la pensée comporte comme moment essentiel le développement de la réflexion, c'est-à-dire le retour de l'esprit sur lui-même. La pensée ne peut en effet se développer pleinement que si elle prend plaisir à son exercice en tant que tel, ce qui implique la perpétuelle possibilité de se connaître et de se contempler. Dans ces conditions seulement elle pourra satisfaire sa vocation profonde, qui est la « spéculation intérieure » (S94, T48). Il est donc fort utile, pour que l'esprit se sente « attiré vers l'exercice de la pensée abstraite, de la pensée pure » (S79, T27), qu'il trouve dans la langue la « reproduction de sa propre structure », c'est-à-dire qu'elle lui représente de façon fidèle « l'organisme de la pensée » (S95, T48-49). Inversement, dans une action réciproque, plus la pensée se développe, plus elle cherche à imprimer son image dans la langue, se constituant ainsi un miroir où elle peut suivre de façon permanente son propre mouvement. (On comprend par là l'espèce de scandale constitué, pour Humboldt, par le fait qu'une culture et même une littérature aient pu se développer à partir de langues comme le chinois ou le copte, dont la structure grammaticale (c'est-à-dire morphologique) lui semble tout à fait primitive. D'où les explications assez embarrassées qui terminent le texte commenté ici.)

Humboldt devra donc s'appliquer à montrer que la transformation des langues par les lois phonétiques, telle qu'elle a été historiquement constatée, n'est pas plus un obstacle à la représentation de la pensée qu'à la simple communication. Bien plus, il essaiera de faire voir que cette apparente érosion du langage est susceptible d'augmenter son pouvoir représentatif : au lieu de casser un miroir antérieurement, et presque miraculeusement constitué, elle peut permettre au contraire la fabrication progressive, et quasi artisanale, de ce miroir. Pour le prouver, il faut réfléchir avec plus de précision sur la nature de la pensée qui est à représenter, et sur les moyens qu'on a de la représenter : c'est ici que prend place cette réflexion sur la notion de forme qui est selon moi au cœur du texte de Humboldt.

La représentation de l'unité intellectuelle.

Bien avant Humboldt, les grammairiens du XVIIe et du XVIIIe siècles avaient assigné à la langue la fonction représentative (Port-Royal considérait d'ailleurs cette fonction comme un simple moyen pour la communication : pour « signifier » nos pensées aux autres, il faut les peindre dans le langage. Mais on a vu comment les découvertes de Bopp et des comparatistes avaient amené à douter de cette conciliation entre les deux fonctions, et à présenter celles-ci, au contraire, comme antagonistes.)

C'est essentiellement dans la syntaxe que les grammaires générales voyaient le lieu d'une possible imitation de la pensée par le langage, l'organisation de la phrase reproduisant celle du

jugement. Au cours de ces recherches, certains grammairiens avaient été amenés à poser le problème fondamental qui commandera une bonne partie de la réflexion linguistique ultérieure. Il s'agit de la possibilité que peut avoir la matière phonique ou graphique de donner une image de ce qui est considéré comme l'attribut essentiel de l'esprit, à savoir l'unité. Ainsi Beauzée, au début de sa grammaire, pose comme caractéristique de toute pensée de constituer non pas une juxtaposition d'idées mais une union d'idées. Or il se trouve que le son, comme toute matière, est le lieu de la division, de la juxtaposition. Phoniquement, une phrase est constituée par des mots mis à côté d'autres mots. La traduction d'une pensée par une phrase impose donc une division de cette pensée. Et on ne voit pas comment cette division pourra reproduire l'unité caractéristique de la pensée. La réponse de Beauzée — qui ne nous intéresse pas directement ici — consiste à dire qu'il y a une et une seule division de la pensée qui en respecte l'unité interne, c'est son analyse logique (car le sujet et le prédicat logiques, tout en étant distincts, s'appellent nécessairement l'un l'autre : le trait caractéristique du prédicat est justement l'espèce de vide qu'il contient en lui, et qui doit être rempli par le sujet). La phrase pourra donc, malgré son morcellement, reproduire l'unité intellectuelle, si ses éléments correspondent aux éléments de l'analyse logique : d'où l'idée que la logique est le fondement de la grammaire[3].

C'est le même problème que retrouvent les philologues du XIXe siècle — mais transposé à l'intérieur du mot : pour eux, en effet, c'est le mot, et non la phrase, qui constitue, du point de vue de la langue, la miniature de la pensée : leur problème est donc morphologique et non plus syntaxique. Il s'énonce de la façon suivante : comment le radical et les éléments grammaticaux peuvent-ils posséder, à l'intérieur du mot, cette unité qui relie, dans la conception kantienne de la pensée, le donné empirique et les catégories intellectuelles ? Fr. von Schlegel répond à la question en distinguant les langues agglutinantes, où le mot est produit par la juxtaposition mécanique et extérieure de différents éléments, d'abord séparés, et les langues flexionnelles, où les diverses parties du mot proviennent de la division

3. N. Beauzée, *Encyclopédie*, article « Grammaire », Paris, 1757, tome 7, p. V-VIII.

de la racine, noyau fondamental — comme les organes d'un être vivant sortent, par spécification, de l'unité du germe. C'est parmi les premières qu'on doit placer le chinois et les langues amérindiennes. Les secondes se trouvent toutes dans la famille indo-européenne, apparentée au sanscrit (et même, pour Schlegel, issue du sanscrit). Une telle conception s'est rapidement révélée, cependant, insoutenable, et Humboldt admet parfaitement les critiques adressées par Bopp à Schlegel : l'image organiciste contredit cette vérité d'expérience que l'agglutination est l'unique source du mot, et que les flexions des langues classiques ont elles-mêmes pour origine des affixes venus de l'extérieur et progressivement fondus au radical[4].

La solution de Humboldt est donc nécessairement fort différente. Elle part, me semble-t-il, d'une réflexion sur ce que peut signifier l'expression « exprimer un rapport ». Bien que cette réflexion ne soit jamais absolument explicite, elle me paraît sous-jacente à tout le texte dont je parle — et pas très éloignée de la surface. Je la reconstituerai de la façon suivante. Quand on dit que l'on exprime un rapport existant entre deux objets ou entre deux idées, on peut vouloir dire deux choses. Premièrement, que l'on exprime le type de rapport que l'on pense exister entre les deux objets. Et, deuxièmement, que l'on exprime qu'il y a un tel rapport entre ces deux objets. Dans un cas, on exprime la nature, la qualité, du rapport. Dans l'autre, son existence, ce que Humboldt appelle « la pure idée du rapport » (S91, T43). Soit, par exemple, à exprimer l'idée « agir par mon intermédiaire ». Supposons une langue qui possède trois termes, *a, b, c,* tels que *a* signifie « agir », *b,* « moi », et que *c* désigne la relation d'instrument, de moyen. En joignant les trois termes, on exprimerait bien les idées d'action et de locuteur, et la relation de moyen à fin, mais on n'exprimerait pas que cette relation unit les deux idées d'action et de locuteur. Certes, en entendant la suite *abc,* l'auditeur aurait tendance à conclure que le rapport *c* unit les termes *a* et *b,* de sorte que l'existence du rapport serait communiquée. Mais c'est lui qui devrait ajouter cette existence à l'énoncé lui-même — et, en ce sens, elle ne serait pas exprimée. Pour l'exprimer, il faudrait

4. La conception « organiciste » de Fr. von Schlegel est présentée dans *Uber die Sprache und Weisheit der Indier,* Heidelberg, 1808, Ire partie, chap. 4.

d'autres signes, mais ces signes devraient être reliés aux précédents, et ainsi de suite. « On n'aurait encore devant soi que des mots isolés, qui, à leur tour, exigeraient de nouveaux liens ». D'où cette conclusion qu'aucun *terme* indépendant ne peut à proprement parler, exprimer un rapport, si cette expression signifie « exprimer l'existence du rapport, et pas seulement sa nature ». Aucun morphème n'est donc une forme au sens strict.

Si, en revanche, on prend le mot « forme » en un sens large, en entendant par là tous les signifiants qui ont trait, d'une façon ou d'une autre, à un rapport, indépendamment du fait que l'existence de ce rapport est ou n'est pas véritablement exprimée, Humboldt est amené à distinguer deux types très différents de formes :

— les fausses formes (ou « analogues de formes »), que l'on trouve à la fois dans les langues primitives et dans les langues de culture. Ce sont des éléments phoniques individualisables (des mots ou des morphèmes bien délimités) consacrés à des idées de rapports, mais qui, vu justement leur caractère individualisable, ne peuvent pas marquer la réalité même de ces rapports. On a cette situation, par exemple, lorsqu'une langue « forme le cas au moyen de prépositions jointes au mot *qui demeure toujours invariable* » (les italiques sont de moi, O.D.) : il n'y a pas là de forme grammaticale, mais seulement deux mots rapprochés auxquels l'esprit attache l'idée du rapport grammatical : *e-tiboa,* dans la langue mbaya, ne peut pas dire, comme on le traduit, *per me,* mais *ego per.* Le lien n'existe que dans l'esprit qui le conçoit, et non comme signe dans la langue » (S76, T22). Si le lien est désigné par un terme isolable (ce qui est le cas lorsque la préposition et son régime sont indépendants, la première ne modifiant pas le second), le lien lui-même est à lier ;

— les vraies formes. Ce ne sont pas des termes à proprement parler, mais des procédés. Humboldt cite quelques-uns d'entre eux, dans un inventaire qui n'est pas présenté comme exhaustif. On y trouve par exemple la flexion, entendue au sens strict, comme une modification du radical, généralement une modification de ses voyelles (que l'on pense au *Ablaut* allemand). Lorsqu'on transforme un nom d'objet en nom d'action (*Blume,* « fleur », en *blümen,* « fleurir ») grâce à une variation de la voyelle radicale, on ne juxtapose pas un signe signifiant l'idée

générale d'action à un signe désignant un objet, ce qui exigerait un troisième signe pour les unir, mais on modifie de l'intérieur le mot même qui désignait l'objet.

Autre exemple de ces procédés, la pluralité des déclinaisons, considérée souvent de nos jours comme une complication inutile et purement superficielle. Si le datif latin s'exprime, selon le radical, tantôt par *æ,* tantôt par *o,* cela oblige l'esprit à ne pas considérer comme extérieurs le radical et la marque du datif, mais à ne penser la seconde que par rapport au premier. Même l'agglutination, si méprisée par Schlegel, et que Humboldt, après Bopp, considère comme la forme originelle du mot dans toutes les langues, l'agglutination, addition au radical de sons supplémentaires, les affixes, peut servir à l'expression complète du rapport. Mais à condition que ces affixes ne constituent pas, par ailleurs, dans la langue considérée, des mots indépendants. A condition aussi que les différentes syllabes du mot soient phonétiquement unies, et séparées des mots suivants et précédents par le fait qu'elles servent de support à un accent ou à une modulation particulière (ainsi la mélodie interne du mot manifeste à l'oreille, d'une façon quasi « immatérielle », l'unification intellectuelle de ses constituants[5]). A condition enfin que l'effet des lois phonétiques ait émoussé la séparation du radical et de l'affixe, de façon à empêcher l'esprit de les penser séparément. « Le seul fait d'un usage prolongé rend la fusion plus complète et l'union plus forte entre les éléments des combinaisons de mots ; il efface leurs sons particuliers et rend leur ancienne forme, leur forme indépendante, moins reconnaissable » (S87-88, T39). On est à l'opposé, ici, des thèses de Bopp et Schleicher, puisque la fusion (*Verschmelzung*) du radical et de l'affixe est donnée comme un avantage et qu'une valeur positive est attribuée au frottement et à l'érosion subis lors du développement historique des langues : Humboldt peut admettre à la fois que toute langue commence par l'agglutination (c'est ce qu'il retient de Bopp contre Schlegel) et penser (contre Bopp) que l'évolution phonétique permet à la langue de réaliser sa vocation profonde, en faisant d'une juxtaposition

5. A la différence des modernes, qui considèrent d'habitude l'accent comme une unité linguistique du même type que le phonème, Humboldt lui attribue une situation tout à fait particulière et privilégiée. C'est l'« âme du discours », « la vivante émanation du sentiment qui accompagne le discours » (S94, T47).

d'éléments extérieurs un mot indivisible, expression exacte de l'unité intellectuelle.

Humboldt va même jusqu'à admettre comme forme authentique, comme expression complète du rapport, ces prépositions qui ont pris la place des cas dans beaucoup de langues indo-européennes modernes. Mais il y met deux conditions. D'une part, que ces prépositions — qui, d'habitude, étaient, à l'origine, des noms ayant une signification « matérielle » (cf. *chez,* qui vient du latin *casa,* « maison ») aient perdu cette valeur concrète et se soient spécialisé dans l'usage grammatical : ainsi l'esprit n'est plus tenté de les penser seules, et est obligé de les relier aux mots qui dépendent d'elles. D'autre part, que les prépositions en question puissent introduire un phénomène de rection, c'est-à-dire transformer le ou les mots qui leur sont associés (ainsi, en latin, on a *per me* et non pas *per ego,* en allemand *durch mich* et non pas *durch ich* : le phénomène est moins net en français puisque le *moi* de *par moi* n'est peut-être pas un cas à proprement parler, mais seulement la forme tonique du pronom[6]). Alors que le complément, dans les langues amérindiennes, s'ajoute purement et simplement à la préposition, sans subir de ce fait aucune variation, la rection indo-européenne permet de rendre sensible, perceptible (*bildlich*), le lien de la préposition et du mot.

Il est intéressant de noter à quel point la linguistique moderne s'est, sur ce problème, éloignée de Humboldt. Cette servitude, ou contrainte, qui impose à un morphème différents aspects (« allomorphes ») selon le contexte où on l'emploie, est généralement considérée comme un phénomène purement superficiel — relégué dans la « morphonologie » — et auquel on ne reconnaît aucune fonction, si ce n'est de compliquer le travail de ceux qui apprennent ou déchiffrent la langue. Une telle attitude, très compréhensible dans le cadre d'une linguistique saussurienne, qui prend pour non-pertinent tout ce qui n'a pas une fonction de communication, est plus étonnante de la part des linguistes génératifs, qui insistent autant que Humboldt sur la fonction de représentation. La raison est peut-être que ces derniers donnent une importance fondamentale aux contraintes syntaxiques distributionnelles — la grammaire ayant pour tâche

6. Cette remarque sur le morphème français *moi* m'a été faite par N. Ruwet.

première d'en rendre compte. Or ces contraintes, fort négligées par Humboldt, constituent peut-être, mieux encore que la rection, une expression linguistique de l'unité intellectuelle. Prenons pour exemple l'obligation où l'on se trouve, en français, d'ajouter un complément à toute préposition. Si l'on considère cette obligation comme un fait de langue, à incorporer, sous forme de règle, dans la structure de la grammaire, on peut facilement voir en elle une représentation grammaticale de l'unité intellectuelle : elle institue, par son existence même, une dépendance entre le nom et la préposition. Reste à savoir pourquoi Humboldt n'a pas envisagé — en tout cas pas dans le texte dont nous parlons — cette possibilité de représenter l'unité intellectuelle par la régularité syntaxique. La réponse serait sans doute que, pour lui, comme pour la plupart des comparatistes, et pour Saussure lui-même, la syntaxe de la phrase ne relève pas de la langue, mais des nécessités inhérentes à la nature logique de la pensée : la syntaxe est un effet, produit, mécaniquement, à l'intérieur de la langue, par les structures intellectuelles, et non pas la marque d'un effort accompli par la langue pour imiter la pensée. On retrouve dans cette conception de la syntaxe l'idée, héritée des grammaires générales du XVII[e] et du XVIII[e] siècles, d'un parallélisme syntactico-logique. Seule différence : les comparatistes interprètent ce parallélisme comme une influence et non comme une imitation. Ils en concluent qu'ils ne sont pas concernés par la syntaxe. C'est qu'ils ont cru découvrir ailleurs, dans la morphologie, une réalité à la fois proprement linguistique et qui peut constituer une représentation de la pensée, une représentation qui n'est plus subie mais voulue.

Conclusion.

J'arrive au terme de ma démonstration. Il me reste seulement à montrer — et je pense que ce n'est pas impossible — que les formes véritables, procédés d'expression de l'unité intellectuelle, ont bien, comme je l'annonçais au départ, la propriété d'annuler l'opposition signifié-signifiant, et que, par là, elles amènent à dépasser le problème de l'arbitraire linguistique.

Si je ne me suis pas trompé dans mon analyse, exprimer

complètement un rapport, cela signifie, pour Humboldt, exprimer non seulement la nature, mais l'existence de ce rapport. Mais, pour exprimer l'existence d'un rapport, il ne suffit pas d'utiliser un signe, qui, extérieur aux autres signes, devrait ensuite être relié à eux. Ce qu'il faut, c'est, par une action sur la réalité phonique, fondre les signes les uns avec les autres, les lier effectivement les uns aux autres, comme l'accent et les amalgames morphologiques lient le radical et les affixes à l'intérieur du mot. En d'autres termes, pour exprimer un rapport, au sens plein de cette expression, il faut l'exécuter ; en utilisant la terminologie d'Austin d'une façon certainement un peu métaphorique, mais peut-être pas purement métaphorique, dire le rapport, c'est le faire.

Nous voyons apparaître ici l'idée d'*energeia,* qui n'est pas présente explicitement dans le texte que j'ai commenté, mais qui me semble appelée par lui. Quand Humboldt dira plus tard que la langue n'est pas *ergon* (« œuvre faite »), mais *energeia* (« activité »), il entendra par là qu'elle consiste en un travail effectué par l'esprit sur la matière phonique, pour forcer celle-ci, malgré la divisibilité qui la caractérise, à admettre une unité — l'unité même de l'esprit. C'est justement ce travail que Humboldt appelle forme, et il l'oppose à la matière phonique (*der Stoff*). Quand j'ai montré, en suivant Humboldt, que la relation entre les morphèmes ne peut pas être elle-même un morphème bien délimité, mais seulement un procédé, j'illustrais déjà cette idée que la forme grammaticale n'est pas un donné mais un travail, non pas à proprement parler un lien, au sens passif du terme, mais une liaison, en essayant de conserver à ce mot sa valeur active. Il y a bien, à l'intérieur du signifiant, des signes signifiant les choses, et des signes signifiant les liens entre les choses, mais ce qui représente à proprement parler la relation, dans la langue, c'est l'effort quasi artisanal qu'elle accomplit pour fondre ces signes les uns avec les autres. C'est cet effort, ce travail, qui constitue la forme, et, par là même, l'essentiel de la langue.

On voit alors à quel point le signifiant et le signifié se rapprochent lorsqu'il s'agit d'exprimer la relation. Car, ce qu'on trouve d'un côté comme de l'autre, c'est l'activité de l'esprit, la même activité de l'esprit qui donne unité aux choses lorsqu'il s'agit de l'activité constituante de la pensée et qui unit les signes

lorsqu'il s'agit de l'activité représentative de la langue. Et, si on appelle forme cette activité, on trouvera qu'elle est identique dans le domaine du signifiant et dans celui du signifié, ce qui justifie les constants glissements du signifiant au signifié que j'avais signalés au début de ce chapitre.

Le problème de l'arbitraire, à ce niveau, ne se pose même plus. Le problème se pose lorsqu'on a deux réalités différentes (des sons et des idées, par exemple), dont on se demande à quel point ils se ressemblent et à quel point ils diffèrent. Mais, lorsqu'il s'agit de l'expression du rapport grammatical, on a la même réalité des deux côtés, et, cette réalité, c'est l'activité de l'esprit. Il n'y a pas un signifiant matériel, le mot, et, en face, un signifié intellectuel. Car le signifiant est cette même activité intellectuelle qui est aussi le signifié. Le symbole, ici, ne fait qu'un avec ce qui est symbolisé. Leur opposition, apparemment évidente dans une conception réaliste et réifiante de la langue, s'évanouit lorsque le verbe se révèle action. Comme l'acte de dire « Je promets » est inséparable, selon Austin, de l'acte de promettre, et, en ce sens, ne peut pas être dit arbitraire, l'acte d'amalgamer plusieurs morphèmes dans l'unité du mot ne fait qu'un, pour Humboldt, avec l'acte de les penser ensemble, et échappe, de ce fait, à l'arbitraire du signe.

Du même coup disparaît l'alternative entre « arbitraire » et « universel ». Cette alternative existe bien si l'on considère les sons isolés. Ce qui, dans leur rapport avec le signifié, n'est pas arbitraire, doit effectivement être commun à toutes les langues. Mais, s'il s'agit de l'activité d'unification des sons, celle-ci peut suivre des chemins différents, mettre en œuvre des procédés différents, selon le génie propre de chaque langue — et rester cependant toujours profondément motivée, puisqu'elle manifeste toujours, en tant que telle, l'activité unifiante de l'esprit. C'est ce qui permettra à Humboldt d'admettre à la fois que la langue est, fondamentalement, un effort pour représenter la pensée, et donc motivée, et qu'elle peut pourtant varier à l'infini, exprimant l'esprit même de chaque peuple. Pour dire cela de façon un peu polémique (étant donné l'utilisation actuellement faite de Humboldt en linguistique), l'originalité de Humboldt me semble consister en ce qu'il maintient la fonction représentative de la langue sans être conduit par là à l'idée de structures profondes universelles.

CHAPITRE IV

LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE D'ANTON MARTY *

Si la philosophie du langage anglaise commence à recevoir quelque attention de la part des linguistes français **, la *Sprachphilosophie* a encore mauvaise réputation. Cela s'explique, d'une part, parce que ses modes d'expression et de raisonnement, liés à la tradition philosophique allemande du XIXe siècle, vont à l'encontre de l'effort de simplicité et d'explicitation accompli par les linguistes depuis cinquante ans. Cela s'explique aussi parce que la réputation de la *Sprachphilosophie* est une excuse pour ne pas la lire — et la surabondance de la production linguistique actuelle rend précieuses de telles excuses.

Il nous semble, cependant, qu'on peut trouver dans ses recherches de nombreux thèmes de réflexion, et notamment dans les œuvres d'Anton Marty, dont certaines ont été récemment rééditées. De nationalité suisse, et professeur à l'université allemande de Prague, Marty a travaillé dans le cadre de la philosophie allemande du début du XXe siècle, particulièrement de la psychologie intentionnelle de Brentano (à laquelle il est, dans l'ensemble, resté fidèle : d'où des polémiques aigres avec Husserl, qui s'est au contraire de plus en plus opposé au psychologisme de Brentano). Ses principaux travaux, écrits en allemand, ont été publiés dans des revues de philosophie et de

* Compte rendu de l'ouvrage de A. Marty, *Psyche und Sprachstruktur* (éd. par O. Funke, 1939, 2e éd., Berne, 1965) publié dans *La linguistique,* 1972, n° 2, p. 153-158.

** Rappelons que ce compte rendu est de 1972. A l'époque, le seul linguiste français à avoir pris au sérieux les conséquences linguistiques de la philosophie d'Oxford est E. Benveniste (cf. le chap. 22 du premier tome des *Problèmes de linguistique générale*). Pour ma part, j'avais surtout emprunté à cette philosophie la notion de présupposition.

psychologie, ainsi que dans un livre, *Recherches pour fonder une philosophie du langage et une grammaire générale,* qui devait constituer le début d'une *Sémantique descriptive générale du discours humain,* ouvrage qu'il n'a pas pu achever mais pour lequel il a laissé un grand nombre de notes, fragments et esquisses, publiés progressivement, après sa mort (1914), par son élève Otto Funke. La dernière partie de cette œuvre posthume, publiée en 1939 sous le titre *Psyche und Sprachstruktur,* a été rééditée en 1965, et nous voudrions signaler rapidement certains de ses thèmes, susceptibles d'intéresser quelques linguistes.

La forme linguistique interne (innere Sprachform), *par abréviation : F.I.*

Introduit par Humboldt *, le concept de F.I. est souvent utilisé, dans la linguistique allemande du XIXe siècle (cf. Steinthal et la « psychologie des peuples »), pour prouver que chaque langue implique une vision du monde particulière. Le point de départ est la remarque que le même référent peut être désigné, selon les langues, par des expressions qui évoquent des images tout à fait différentes. Ainsi — l'exemple est de Humboldt — l'éléphant est appelé, dans certaines langues africaines, « l'animal à deux dents », dans d'autres « l'animal à trompe », ou encore « l'animal qui boit deux fois ». Humboldt et Steinthal en concluent que les locuteurs de ces dialectes ont construit, à propos des mêmes objets, des concepts différents. On admet dans cette perspective que les trois expressions possèdent des « significations » différentes, de sorte que l'emploi de l'une ou de l'autre implique une vue différente de la réalité (noter que des remarques de ce genre sont déjà fréquentes au XVIIIe siècle, par exemple dans la *Grande Encyclopédie* : on y considère souvent comme caractéristiques du « génie » d'une langue le type de paraphrases qu'elle utilise pour désigner les objets).

Marty part des mêmes faits que Humboldt, mais il n'en tire pas les mêmes conclusions. Pour lui, la forme intérieure ne

* Le texte de Humboldt analysé dans le chapitre précédent est antérieur à la découverte de la notion de « forme interne ».

relève pas de la signification mais des méthodes utilisées par la langue pour manifester la signification. Cette divergence n'est pas purement terminologique. Elle se fonde sur une divergence théorique. Dans la tradition de Humboldt, le niveau de la signification, dont fait partie la F.I., est le seul niveau intermédiaire entre le référent (la réalité) et le signifiant (forme externe). Si donc le même référent (l'ensemble des éléphants, par exemple) est désigné à l'aide de traits caractéristiques différents, on doit dire qu'il y a deux façons différentes de signifier ce référent. Pour Marty, au contraire, il y a deux niveaux intermédiaires, celui de la signification et celui de la F.I. (p. 101). Dans l'exemple choisi, qui fait apparaître des différences au niveau de la F.I., la signification reste la même. Qu'est-ce qui caractérise donc la signification, pour Marty ? C'est, semble-t-il, le découpage établi dans le référent. Si deux langues instituent, à l'intérieur de la série animale, les mêmes coupures, si elles distinguent les mêmes espèces, elles ne sauraient différer au niveau de la signification (dans ce domaine, au moins). Leur opposition concerne au plus les repères utilisés pour nommer les espèces : elle relève seulement des processus imaginatifs au moyen desquels la signification est attachée aux mots. La position de Marty se formule mieux sans doute si l'on se réfère à la distinction établie par Frege entre le référent d'une expression, sa signification, et les diverses représentations qui lui sont associées dans l'esprit des locuteurs. La F.I., selon Marty, se situerait du côté des représentations associées. Il en résulte qu'il faut distinguer les traits sémantiques servant à la désignation d'une catégorie (et qui relèvent de la F.I.) des traits qui servent à la catégorisation de la réalité (et qui seuls relèvent de la signification). D'où cette conséquence, que les ethnolinguistes ne doivent pas trop se presser de conclure des différences de désignation (même si elles sont frappantes et pittoresques) à des différences de mentalité.

L'idée de « forme intérieure constructive ».

Dans la mesure où la notion de F.I. est rattachée aux mécanismes imaginatifs permettant la compréhension de la signification, il devient possible de l'étendre bien au-delà des

exemples traditionnels. Ceux-ci appartiennent à une catégorie particulière de F.I., la « forme intérieure figurative ». Il faut en distinguer la « forme intérieure constructive », notion qui est, à notre connaissance, propre à Marty. Elle est fondée sur l'idée suivante (p. 97). La plupart des signifiants constituant l'énoncé n'ont pas, isolément, de signification achevée, et ne peuvent être interprétés que dans le cadre général de l'énoncé. Pour qu'ils puissent être emmagasinés en mémoire avant que l'énoncé soit achevé, il faut qu'ils éveillent néanmoins certaines représentations, qu'ils suscitent certaines hypothèses sur l'intention globale du locuteur, qu'ils entretiennent donc chez l'auditeur une certaine attente. Ce sont ces anticipations sémantiques provoquées par les mots isolés qui constituent la forme intérieure constructive. La sémantique moderne aurait peut-être intérêt à creuser cette idée. Beaucoup des traits sémantiques reconnus aux mots relèvent sans doute de cette fonction. Ils ne s'intègrent pas directement dans l'organisation d'ensemble de l'énoncé, telle que la détermine sa syntaxe, mais ils permettent de prévoir, plus ou moins précisément, son orientation d'ensemble (cf. les traits « disphorique » et « euphorique » de Greimas). Et il est sûr que certaines utilisations du langage (par exemple, les utilisations poétiques) jouent plus sur ce pouvoir suggestif du mot isolé que sur la construction syntaxique du sens.

*Jugement simple et jugement double *.*

La plupart des logiciens et des philosophes donnent comme exemple de jugement élémentaire le jugement « catégorique » de type *A est B,* où l'affirmation a pour objet la relation des deux contenus *A* et *B* (cf. *Grammaire de Port-Royal,* chap. I[er] de la 2[e] partie). Pour Marty, au contraire, le jugement élémentaire est du type *A est,* où *A* peut être le nom d'un objet, d'un concept, ou, éventuellement, d'une proposition. D'où cette première conclusion, que l'acte d'adhésion (ou, si l'on préfère, d'actualisation) impliqué par tout énoncé n'est pas lié nécessai-

* Ce thème de la philosophie de Marty a été présenté en détail, et utilisé pour des analyses linguistiques, par S.Y. Kuroda dans les chapitres 4 et 5 de *Aux quatre coins de la linguistique,* Seuil, 1979.

rement à la structure sujet-prédicat. Une deuxième conclusion est que les énoncés catégoriques, qui possèdent la structure sujet-prédicat, sont déjà des énoncés complexes. Marty dit qu'ils expriment un double jugement. Un premier, qui est fondamental, est l'affirmation du sujet (= *A est*) ; et un second, qui prend le premier pour thème, y surajoute la prédication *B*.

Cette théorie est importante pour qui s'intéresse à l'histoire de la notion de présupposition. Car l'actualisation du sujet *A* n'est pas sans rapport avec cette présupposition d'existence qui serait, selon certains linguistes, liée au sujet grammatical, et qui amène à lire, dans l'énoncé *Le roi de France est chauve,* l'affirmation sous-jacente « Il y a un roi de France ». On trouvera même une certaine actualité à la controverse qui a opposé, à ce propos, Marty et Husserl. Pour Husserl, l'affirmation d'existence concernant le sujet n'est pas, à proprement parler, contenue dans le jugement catégorique. Elle est seulement une condition de possibilité de ce jugement : elle fait partie du vécu implicite sur lequel il est fondé. Ce que Husserl exprime en disant qu'il est seulement présupposé (*vorausgesetzt*). La position de Husserl (semblable à celle de Frege) fait alors penser à celle des philosophes du langage anglais, qui présentent les présupposés comme des conditions d'emploi des énoncés. Pour eux, comme pour Husserl, présupposition et affirmation sont deux notions antithétiques ; pour Marty, au contraire, les contenus qu'on appellerait aujourd'hui « présupposés » sont l'objet d'un certain mode, particulier, d'affirmation (p. 131-132).

Les unités signifiantes.

Comment segmenter un discours en une série de signifiants successifs ? A cette question, qui est devenue centrale dans la linguistique structurale, Marty donne une réponse très particulière, fort différente de celle de Saussure : elle a, au moins, le mérite de montrer ce qu'ont pu avoir de paradoxal des conceptions saussuriennes qui semblent trop souvent, aujourd'hui, aller de soi. Un premier type d'unité signifiante est constitué, selon Marty, par les « autosémantèmes », définis par le fait qu'ils représentent « un phénomène psychique » (p. 105). Cette

catégorie ne fait pas difficulté pour Marty, qui considère comme claire, voire élémentaire, la notion de phénomène psychique. Mais ses éléments seront toujours des segments de discours assez étendus, phrases ou propositions (et, dans une certaine mesure, les groupe-sujet des propositions — puisqu'ils expriment, nous l'avons vu, des jugements d'existence). Pour pousser plus loin l'analyse, il faut admettre comme unités signifiantes des « synsémantèmes », mots, voire parties de mots, qui ne prennent leur signification complète que dans le cadre de l'énoncé.

Mais sur quels critères va-t-on s'appuyer, maintenant, pour analyser les autosémantèmes en une succession de synsémantèmes ? Marty envisage par exemple le mot latin *amo,* « j'aime ». Différents types d'arguments pourraient être donnés en faveur de sa décomposition. Ainsi la tradition philologique y voit deux composants, le radical *am-* — qui désigne la « matière » de la signification —, et le suffixe *-o* — qui désigne la « forme » de la signification, c'est-à-dire l'ensemble de catégories intellectuelles sous lesquelles la notion « aimer » est présentée (on reconnaît là une sorte de justification philosophique de la distinction classique des sémantèmes et des morphèmes, reprise, à l'aide d'autres critères, dans l'opposition des monèmes lexicaux et grammaticaux). Marty refuse cet argument, car les notions de forme et de matière de la signification lui semblent peu claires — et, en tout cas, absentes de la conscience linguistique des sujets parlants.

Mais Marty envisage aussi, pour le refuser, un argument de type beaucoup plus moderne, qui consiste à dire que *amo* est au confluent des deux séries *amo, amat, amicus...* et *amo, nego, lego...* (Marty parle, en termes qui font penser à Hermann Paul et à Saussure, de deux directions associatives). Marty ne conteste pas, bien sûr, l'existence de ces deux séries. Mais il nie qu'elle prouve l'existence, à l'intérieur de *amo,* de deux éléments sémantiques distincts, effectivement perçus par les locuteurs. Il admet tout au plus qu'elle soit le signe d'un état antérieur, où *am-* et *-o* étaient effectivement distingués, alors qu'ils ne le sont plus actuellement. Cet exemple montre, d'une part, que Marty se sépare des néo-grammairiens comme H. Paul, pour qui l'étude synchronique, si elle est fondée, se confond avec l'étude diachronique. Mais il montre aussi le fossé

qui sépare Marty de Saussure. Le premier cherche si l'existence des deux séries de rapports est bien *la preuve* de deux unités distinctes. L'attitude de Saussure, au contraire, est de considérer chacune de ces séries comme *constituant* elle-même un élément linguistique. Ce n'est pas *parce qu'il* ressemble à *amat* que *amo* contient l'élément *am-*. Mais cet élément n'*est* rien d'autre que le paradigme *amo, amat*... Toute l'innovation épistémologique du structuralisme saussurien peut se lire ici.

Qu'on n'en conclue pas, cependant, que Marty ne reconnaît pas d'unités signifiantes inférieures au mot. Il admettrait certainement un synsémantème *sous* à l'intérieur de *soutenir* (qui est lui-même, dans la plupart de ses emplois, un synsémantème). La raison en est que *sous* s'emploie, isolé, comme préposition de lieu. Les sujets n'ont donc pas de mal à reconnaître le même élément dans le verbe *soutenir,* même si celui-ci est utilisé dans un sens tout à fait abstrait (cf. *soutenir une opinion*) : l'élément *sous* est alors un composant essentiel de l'image (forme intérieure figurative) grâce à laquelle nous avons accès à la « signification » abstraite. On voit là une utilisation importante de la notion de F.I. : certains éléments, qui ne seraient pas séparables si l'on tenait compte des seules significations, prennent une réalité propre quand on envisage leur rôle dans la F.I. (p. 107).

Synsémantèmes fondés et non fondés.

Arrivé à ce point, on peut esquisser une classification d'ensemble des synsémantèmes. Certains d'entre eux (*cf.* le *sous* de *soutenir*) n'ont d'existence qu'au niveau de la F.I., et ne correspondent à aucune partie réelle de la signification : ils sont dits « logiquement non fondés » — alors que d'autres, qui désignent des éléments constitutifs de la pensée, sont dits « logiquement fondés ». A cette dernière classe appartient notamment le prédicat du jugement catégorique : bien qu'il ne représente pas par lui-même le « phénomène psychique » complet du jugement, il en représente cependant un composant nécessaire. Noter que le mot « logique » ne doit pas, dans l'expression « logiquement fondé », être pris dans son sens traditionnel, et ne signifie pas nécessairement « relatif à l'activité de raisonnement ». Car les « significations » exprimées ne

sont pas toujours, selon Marty, des jugements, mais elles peuvent être d'ordre affectif ou émotif, elles peuvent consister en ordres, souhaits, etc. On considérera donc comme « logiquement fondés » les signifiants qui désignent une partie réelle de ces « significations » — bien que celles-ci ne soient pas logiques, au sens habituel. Deux exemples, enfin, pour montrer comment fonctionne l'opposition du « logiquement fondé », et du « logiquement non fondé ».

Soit l'énoncé *Je souhaite que Pierre vienne.* Marty insiste sur le type particulier d'ambiguïté qu'il comporte (et qui relève de ce qu'on appellerait aujourd'hui l'« acte de parole » accompli). Il peut être employé comme une affirmation du locuteur concernant ses propres sentiments : celui-ci entend alors simplement informer l'auditeur de ce qu'il éprouve. Dans ce cas, le synsémantème *je souhaite* correspond à une partie de la signification exprimée, et il est donc logiquement fondé. Mais, si le même énoncé est employé pour donner un ordre, s'il équivaut à *Que Pierre vienne !,* alors *je souhaite* n'est plus un élément de la signification, mais seulement de la F.I. — car c'est dans la F.I. que l'acte d'ordonner se travestit comme description d'un état d'âme (p. 202).

Comparons enfin (en nous inspirant de certains exemples de la p. 209) les groupes nominaux *notre ancien directeur* et *notre vieux directeur*. Dans la seconde, l'adjectif *vieux* exprime un élément authentique de la signification globale — qui peut être effectivement comprise en combinant les notions de « directeur » et de « vieux » pour obtenir « quelqu'un qui est à la fois vieux et directeur ». Mais le même processus combinatoire donnerait un résultat inexact pour la première expression — puisque l'ancien directeur n'est, par définition, plus directeur. *Ancien* n'exprime donc pas un élément de la signification. Il appartient seulement à la forme intérieure (sans doute constructive) utilisée pour suggérer de façon abrégée et économique la signification « la personne qui a été autrefois notre directeur ». Cet exemple n'est guère original en lui-même (les logiciens médiévaux ont longuement analysé, sous le terme générique de prédicats « aliénants », ces adjectifs comme *faux, prétendu,* etc., qui nient ou modifient l'applicabilité du substantif auquel ils se rapportent). Il a l'avantage, cependant, de bien mettre en lumière le mode de raisonnement de Marty. On

prend pour évident que la règle fondamentale d'interprétation de l'adjectif, celle qui vaut au niveau de la « signification », est l'addition des propriétés. Et, lorsqu'un adjectif ne s'y soumet évidemment pas, on le situe à un niveau moins fondamental : la F.I. sert ainsi à se débarrasser des phénomènes qu'on n'a pas su traiter directement. Il n'est pas question, ici, de nous interroger sur la validité de ce procédé (quelque peu honteux, mais bien difficilement évitable en fait, et qui n'est pas si éloigné de certains usages faits actuellement des notions de « profond » et de « superficiel »). Notre seul objet était de faire apparaître, sous l'apparence un peu rébarbative de la *Sprachphilosophie* de Marty, des problèmes qui sont loin d'être dépassés.

CHAPITRE V

LA COMMUNICATION EN GLOSSÉMATIQUE ET EN PHONOLOGIE *

La méthode de commutation est souvent considérée, en Europe du moins, comme un acquis de la linguistique moderne. Il est significatif à cet égard que deux écoles aussi opposées que la glossématique et la phonologie s'en réclament également. Il se trouve même que l'une et l'autre s'accordent sans trop de mal sur une définition commune de cette méthode. Peu de phonologues contesteraient par exemple la définition donnée par Hjelmslev dans les *Prolégomènes* [1]. Le test de commutation consiste, selon lui, à remplacer, dans une unité *A* de contenu ou d'expression, un composant *a* par un autre élément *b* du même plan, sans rien modifier par ailleurs en *A*. Si le remplacement produit une unité linguistique, et qu'il entraîne de plus un changement dans le plan opposé, on dit que *a* et *b* commutent dans le contexte précis qui est celui de *a* dans *A*. Ainsi les sons [a] et [o] commutent dans le contexte [b-], puisque le remplacement de [a] par [o] dans le signifiant [ba] produit un autre signifiant, [bo], et substitue alors le sens « beau » au sens « bas ». Ainsi encore les traits sémantiques « humain » et « animal » commutent, en allemand, dans le contexte « action de se nourrir », puisque leur introduction dans ce contexte engendre deux significations exprimées par des signifiants différents [ɛ́çən] (*essen*) [frɛ́çən] (*fressen.*) Cet accord sur la pratique de la commutation ne doit cependant pas faire oublier que Troubetzkoy et Hjelmslev ne l'utilisent pas dans la même

* Cette étude a été publiée dans *Word*, vol. 23, 1967, p. 101-121.

1. *Prolegomena to a Theory of Language*, Madison, 1963, p. 73 (Trad. française *Prolégomènes à une théorie du langage*, Minuit, 1969.)

perspective. Elle n'est ni appliquée aux mêmes données, ni destinée aux mêmes fins.

Que la matière expérimentale soumise à la commutation soit différente, c'est sans doute la divergence la plus évidente, et elle a été plusieurs fois soulignée (notamment par Sierstema[2]). Nous la rappellerons seulement. Les phonologues n'ont, la plupart du temps, appliqué l'épreuve de commutation qu'au plan de l'expression. Il s'agit surtout pour eux de déterminer quelles différences dans l'expression entraînent des différences dans le contenu, afin de reconnaître le matériel phonique utilisé pour la transmission de la signification. Hjelmslev (suivi, sur ce point, par L.J. Prieto, notamment dans les *Principes de noologie*) ne manque au contraire jamais de préciser que la commutation, en fait comme en droit, concerne le contenu autant que l'expression. On doit, selon lui, substituer des significations, afin de distinguer celles dont la substitution exige un changement de signifiant de celles qui tolèrent le même signifiant. Il y a plus. A l'intérieur même du plan de l'expression, glossématiciens et phonologues n'appliquent pas la commutation au même type d'unités. Dans la pratique phonologique habituelle, on ne fait commuter que des segments phoniques non-signifiants, généralement même des segments que l'on considère comme minimaux (il s'agit donc, selon la conception que l'on se fait de l'élément minimal, soit du phonème, soit du trait distinctif). La doctrine de Hjelmslev est opposée. Aucune limite ne doit être fixée à l'étendue des éléments commutants. Il peut certes s'agir de figures élémentaires, par exemple de traits phoniques dépourvus de signifié propre ; mais on peut aussi bien appliquer l'épreuve à des syllabes, ou même à des énoncés complets. Les divergences sur le champ où doit opérer la commutation tiennent sans doute à ce que les deux écoles n'ont pas eu, au départ, le même centre d'intérêt, au fait que Troubetzkoy est parti de la phonétique, et Hjelmslev de la grammaire. Nous essaierons de montrer cependant qu'il s'agit d'une opposition plus profonde. L'existence de commutations n'est pas interprétée de la même façon dans les deux écoles, et n'autorise pas les mêmes conclusions. En remontant encore plus loin, ce sont les justifications théoriques de l'épreuve de commutation qui sont différentes, car elles se fondent sur deux conceptions opposées de la réalité linguistique.

2. *A Study of Glossematics,* The Hague, 1954, p. 166-169.

Pour les phonologues, l'épreuve de commutation est avant tout un critère de pertinence. Si Saussure a engagé la linguistique sur la voie scientifique, c'est d'abord parce qu'il a renoncé consciemment à étudier l'ensemble des faits relatifs au langage. Le linguiste doit, selon lui, faire abstraction d'une multitude de phénomènes qui appartiennent pourtant à la « matière » linguistique. Dans cette matière hétérogène et désordonnée, il faut délimiter un « objet » homogène, qui puisse être étudié de façon autonome, et où apparaissent des relations régulières. Cet objet proprement linguistique, la langue, Saussure le conçoit comme un système de signes. Le linguiste devra donc négliger, comme non-pertinent, tout ce qui, dans le donné, ne constitue pas un signe, ou une relation unissant les signes en tant que tels. On exclura notamment de la recherche linguistique le matériel phonique avec lequel sont faits les signifiants, puisque les sons élémentaires et les syllabes ne sont pas nécessairement des signes. L'originalité de la phonologie est d'avoir à la fois maintenu qu'il faut délimiter un objet dans la masse du donné, et d'avoir en même temps déplacé la frontière établie par Saussure[3]. Le critère de pertinence utilisé par les phonologues n'est plus la significativité, mais la distinctivité. Est linguistique tout ce qui, dans le langage, est un moyen pour distinguer des différences de sens. Du même coup, la frontière entre linguistique et non-linguistique, au lieu d'exclure la totalité des éléments non-signifiants de l'expression, passe parmi eux ; certains sont retenus comme pertinents, dans la mesure où ils servent à marquer des différences de sens ; d'autres, qui n'ont pas cette fonction, sont exclus du domaine de la langue. Dans cette perspective nouvelle, la recherche des commutations va devenir le point de départ obligatoire de toute enquête linguistique. C'est elle qui permettra de préparer le matériel à décrire, de transformer le corpus en texte, en séparant dans le donné ce qui a valeur distinctive (et concerne donc le linguiste), et ce dont on doit faire abstraction. Il suffira de mentionner, sans les

3. Les phonologues se fondaient d'ailleurs sur des indications du *Cours de linguistique générale,* Paris, 1931 ; *cf.* p. 164-165.

exposer, les deux principales applications de la commutation en phonologie. D'une part, elle permet de segmenter la chaîne continue du discours, telle qu'elle est donnée dans l'expérience, et de la représenter comme une succession d'unités disjointes, les phonèmes. D'autre part, elle sert à identifier la multitude infinie des occurrences, à chaque fois différentes, d'un même phonème, en ne retenant, pour définir le phonème, que les traits distinctifs ; les aspects phoniques non distinctifs ne caractérisent plus alors que les simples variantes du phonème, et sont exclus du système de la langue.

Une lecture un peu rapide de certains textes de Hjelmslev donnerait à penser que la glossématique confie elle aussi à la commutation le soin de distinguer ce qui est linguistiquement pertinent. Un seul passage nous semble cependant parler décidément dans ce sens. Il affirme que « l'épreuve de commutation permet d'opérer la distinction fondamentale entre forme et substance »[4]. La forme d'une langue étant pour Hjelmslev la seule réalité proprement linguistique, le texte cité ne peut signifier qu'une chose : seuls les éléments commutables correspondent à des entités linguistiques différentes ; les éléments non commutables, les variantes, ne sont que des manifestations substantielles diverses de la même entité. Devant la multitude de textes qui affirment explicitement le contraire, on a le droit, semble-t-il, d'expliquer ce passage isolé par les circonstances dans lesquelles il a été écrit : il s'agit d'un rapport présenté au 8e Congrès international des linguistes, où Hjelmslev cherchait plus à noter ce qui rapproche la glossématique des autres théories structuralistes que ce qui la distingue.

Que la commutation ne soit pas un test de pertinence, Hjelmslev le montre en reconnaissant aux variantes un statut linguistique (c'est-à-dire, dans sa perspective, formel) aussi incontestable que celui des invariants[5]. Il parle même d'un « calcul des variantes »[6], qui permettrait, une fois connus les invariants d'une langue, de déterminer toutes les variations dont

4. « Pour une sémantique structurale », *Essais linguistiques,* Copenhague, 1959 (Ed. française, Minuit, 1971), p. 106.
5. *Prolegomena,* p. 81.
6. On trouve par exemple cette idée dans « Pour une sémantique structurale », p. 107-108. Elle nous semble difficilement conciliable avec ce qui est dit, p. 106, dans le passage cité plus haut.

ils sont susceptibles, et qui ne sont pas, d'ailleurs, nécessairement réalisées. Ce calcul n'aurait pas à se fonder sur des considérations de substance ; il ne s'agit pas, dans le cas de variantes phonétiques, d'établir par expérimentation les différences de son perceptibles par l'oreille. La méthode suggérée est tout autre : pour chaque phonème, on devrait déterminer, en vertu des lois combinatoires de la langue, dans quels contextes il peut apparaître. Dans chacun de ces contextes, en effet, on doit admettre une variante virtuelle. C'est à l'observation empirique de décider ensuite si la variante est ou non réalisée, et comment elle l'est. Ainsi (l'exemple n'est pas de Hjelmslev) un « calcul » formel prévoit pour toute voyelle française deux variantes selon qu'elle se trouve devant voyelle ou devant consonne. L'observation montre ensuite que /i/ réalise ces deux variantes, mais non pas /a/ : il n'y a pas, entre le /a/ de *chaos* et celui de *carré,* cette différence régulière observée entre le /i/ de *chiot* et celui de *lire.* C'est donc à l'intérieur même de la forme (c'est-à-dire de la langue) que l'on doit distinguer les variantes et les invariants. Les unes comme les autres relèvent de la forme et sont susceptibles d'être manifestées dans la substance. La manifestation d'un phonème, c'est l'ensemble des sons qui peuvent être entendus dans les différents contextes où il apparaît. La manifestation d'une variante, c'est l'ensemble des sons observables dans une situation particulière du phonème. Que toute manifestation d'une variante soit aussi manifestation du phonème, c'est une nécessité logique, mais cela n'implique pas que la variante elle même manifeste le phonème.

On s'expliquera par là les réactions très différentes de Hjemslev et de Troubetzkoy devant la phonométrie mise au point par les frères Zwirner[7], réactions surprenantes au premier abord, puisque c'est le « formaliste » Hjelmslev qui accueille le mieux les tentatives des phonéticiens allemands. La phonométrie est un des premiers exemples d'une phonétique qui se subordonne consciemment à la linguistique. Une fois que le linguiste a déterminé les phonèmes d'une langue, la phonométrie se propose de mesurer, à l'aide d'un appareillage acoustique aussi fin que possible, les manifestations de chaque phonème

7. Voir particulièrement les *Principes de phonologie* de Troubetzkoy, tr. Cantineau (1948), p. 7-10, et l'article de Hjelmslev, « Neue Wege der Experimentalphonetik », *Nordisk Tidskrift for Tale og Stemme,* II, 1938, p. 173-174 et 181-182.

dans chacun de ses contextes, et de calculer ensuite, pour chacune de ces positions, la valeur moyenne dans une collectivité donnée. Troubetzkoy conteste d'emblée que les résultats obtenus puissent avoir un intérêt pour le linguiste. Celui-ci cherche à connaître le phonème, c'est-à-dire un complexe phonétique à valeur distinctive. Or chaque variante présente à la fois, intimement mêlés, des traits distinctifs et des traits non distinctifs ; ni la mesure des variantes isolées ni la comparaison des divers variantes ne permettront de faire le départ entre eux. Ayant déterminé ce qu'est le *k* allemand devant *i* et devant *u*, je ne sais pas davantage ce qu'est en lui-même le *k* allemand. Seule la pratique de la commutation, sans qu'aucun appareillage compliqué soit nécessaire, montrera, pour chaque position donnée, quels traits ont valeur distinctive et constituent donc une partie intégrante du phonème. La linguistique n'en demande pas plus : elle demande même qu'on se désintéresse de toutes les qualités phonétiques qui accompagnent par surcroît la réalisation du phonème.

La position de Hjelmslev est toute différente. Les variantes combinatoires ont pour lui autant de réalité formelle et linguistique que les invariants. Les mesures des Zwirner sont dès lors tout à fait justifiées : elles permettent de dire quelles variantes sont manifestées et comment elles le sont. L'opposition de Troubetzkoy et de la glossématique apparaît donc clairement. Pour le premier, la commutation est un préalable à l'enquête linguistique : les traits qui ne sont pas commutables sont définitivement exclus de la recherche. Pour la glossématique, la distinction des variantes et des invariants, telle que la livre la commutation, est intérieure à la langue même : la description expérimentale des variantes n'a donc pas moins d'importance que celle des invariants. L'une comme l'autre concernent la manifestation substantielle des unités formelles de la langue.

Une deuxième raison empêche que l'épreuve de commutation serve de critère de pertinence dans la perspective glossématique. C'est que la commutation, selon Hjelmslev, doit toujours s'inscrire dans un cadre linguistique préalablement établi. Selon les phonologues, au contraire, elle est un commencement et ne présuppose aucune recherche antérieure. Comment définir le contexte où l'on fait commuter deux éléments ? S'agit-il d'une simple position dans la chaîne linéaire du discours ou d'une

fonction dans l'organisation de l'énoncé ? Hjelmslev propose, dans son article sur la phonométrie, un exemple très clair de cette alternative[8], d'autant plus clair d'ailleurs qu'il nous semble construit pour les besoins de la démonstration, et qu'il est, matériellement, très contestable. Supposons qu'on cherche si, en allemand, [X] et [χ] sont deux phonèmes distincts ou deux variantes. Si l'on entend par contexte une simple position dans la chaîne parlée, la réponse est affirmative. Remplaçons [X] par [χ] dans [kúXən] (*Kuchen,* « gâteau »), on obtient [kúχən] (*Kuhchen,* qui serait, selon Hjelmslev, un diminutif possible pour *Kuh,* « vache »). On est tenté de conclure que [X] et [χ] commutent.

Supposons maintenant que l'on reconnaisse une réalité linguistique à la syllabe, et que la division syllabique donne [kúX-ən] et [kú-χən]. On notera alors que [X] et [χ] ont dans ces deux mots une fonction syllabique tout à fait différente : l'un est à la finale, l'autre, à l'initiale de la syllabe. Selon Hjelmslev, cette circonstance retire toute valeur à la commutation alléguée. En effet, [X] et [χ], s'ils peuvent occuper la même place dans un mot, n'ont jamais la même fonction dans l'unité qui leur est immédiatement supérieure, à savoir la syllabe. Or une telle unité constitue le seul cadre légitime de la commutation. Dans la ligne de cette conception, on ne devrait pas, croyons-nous, admettre de commutation entre le dernier élément de *paye* ([pɛj]) et celui de *pays* ([pɛi]). Bien qu'ils apparaissent au même point de la chaîne, les découpages syllabiques [pɛj] et [pɛ-i] donnent à [j] une fonction consonantique et à [i] une fonction vocalique. Ces deux sons réalisent donc deux variantes d'un même phonème dans deux contextes différents.

Un dernier exemple sera emprunté à l'un des plus importants articles que Hjelmslev ait consacrés aux problèmes de l'expression[9]. Troubetzkoy s'y voit reproché d'avoir, contrairement à la linguistique baltique traditionnelle, distingué deux phonèmes, *a* long et *a* bref, en lituanien, sous prétexte que ces deux sons sont susceptibles de commuter. Cette commutation est purement apparente, selon Hjelmslev, car les deux [a] apparaissent

8. « Neue Wege », p. 155-157.
9. « Accent, intonation, quantité », *Studi Baltici,* VI, 1937, p. 1-57.

toujours dans des contextes fonctionnels différents. Il y a en effet en lituanien une « intonation circonflexe » (manifestée par un mouvement musical ascendant) et il se trouve que le *a* long (noté [a:] se rencontre seulement dans les syllabes à intonation circonflexe. Troubetzkoy avait pu négliger cette circonstance, car pour lui l'intonation est une « qualité du phonème vocalique » [10] : c'est la voyelle, et non pas la syllabe entière, qui est affectée par l'intonation. Dès lors, on peut considérer l'intonation circonflexe comme une partie intégrante des voyelles longues, et maintenir la commution entre le [a:] et le [a] (définis à la fois par la durée, la qualité phonique et l'intonation). Hjelmslev pense au contraire que l'intonation, bien qu'elle soit surtout perceptible au niveau de la voyelle, caractérise la syllabe dans sa totalité. Nous n'avons pas à nous demander pourquoi il le pense. Ce qui nous intéresse, c'est la conclusion qu'il en tire : les deux phonèmes de Troubetzkoy, bien qu'ils puissent se rencontrer dans le même contexte linéaire, et y déterminer les différences de sens, n'ont jamais le même contexte fonctionnel, puisqu'ils apparaissent toujours dans des syllabes de type différent. Ils n'admettent donc jamais une véritable commutation, et il faut les considérer comme des variantes du /a/, conditionnées par le contexte prosodique. On voit ce qu'implique une telle conception : la commutation à un niveau présuppose l'analyse des niveaux supérieurs, et, par exemple, la commutation entre phonèmes exige que l'on connaisse d'abord l'organisation de l'énoncé en syllabes.

Cette thèse serait combattue par la plupart des phonologues ; elle l'est en tout cas, explicitement, par Martinet [11] qui propose au contraire de fonder la segmentation syllabique sur une analyse préalable en phonèmes, bien plus facile à justifier, selon lui, et qu'il justifie au moyen de la commutation. Il fait ainsi remarquer que la solution donnée au problème du « e muet » français commande toute l'organisation syllabique de cette langue. Supposons qu'on ait reconnu un phonème /ə/ dans le mot *dessous,* qui serait alors représenté phonologiquement comme /dəsu/. Dans ce cas, la segmentation /də-su/ s'impose, et l'on peut maintenir que /d/ est un élément consonantique,

10. Troubetzkoy, *Travaux du Cercle linguistique de Prague,* I, p. 42-44, 55.

11. A. Martinet, « Substance phonique et traits distinctifs », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris,* 1958, note de la p. 75.

c'est-à-dire qu'il ne peut apparaître dans une syllabe sans y être accompagné d'une voyelle. Si au contraire (et Martinet pense que cette solution s'appuie sur des arguments plus solides) on refuse un phonème /ə/ au mot *dessous,* la description syllabique devient toute différente. Ou bien on admet une seule syllabe, commençant par le groupe consonantique /ds/ [12], ou bien on découpe en /d-su/, ce qui contraint à considérer le /d/ comme un phonème vocalique, puisqu'il peut constituer une syllabe à lui tout seul. De cette discussion nous retiendrons seulement que le problème de la syllabe et celui, corollaire, de la distinction des voyelles et des consonnes doivent être traités après la détermination des phonèmes par commutation. L'opposition avec Hjelmslev est radicale. Comme il pratique la commutation dans la chaîne linéaire du discours, Martinet peut la tenir pour le point de départ de la recherche linguistique, et fonder sur ses résultats l'organisation des unités supérieures. Hjelmslev, au contraire, qui opère la commutation dans un cadre fonctionnel, supposé déjà connu, doit admettre tout une étude antérieure de la réalité linguistique : loin d'être un préliminaire, l'épreuve de commutation s'inscrit dans une recherche déjà engagée.

On objectera peut-être que certains phonologues ont réclamé eux-mêmes, avant toute expérience de commutation, une préparation soigneuse des données à analyser. Ainsi Martinet souligne qu'un usage brutal de la commutation, qui ne s'appuierait pas sur une étude phonétique minutieuse, peut conduire à des segmentations de caractère fantaisiste [13]. Il fait remarquer par exemple que la prononciation américaine de l'anglais *bomb* pourrait être transcrite phonétiquement, sans inexactitude grossière, [baãm]. Dans ce cas, l'épreuve de commutation obligerait à reconnaître la deuxième voyelle comme un phonème indépendant, puisqu'elle entre dans des commutations : ainsi son remplacement par [r] donnerait [barm] (*barm*). Or beaucoup de raisons rendent une telle solution indésirable, et aucun

12. Cette hypothèse n'est pas envisagée explicitement par Martinet.

13. A. Martinet, « Un ou deux phénomènes ? », *Acta Linguistica,* I, 1939, p. 22-23. Pour être complet, nous aurions dû parler aussi des présupposés grammaticaux de l'analyse phonologique. Disons seulement que les données grammaticales exigées par Troubetzkoy ou Martinet avant que ne commence l'enquête phonologique sont, pour eux, d'ordre préscientifique : elles relèvent plutôt d'une connaissance intuitive de la langue.

linguiste ne l'a retenue. Comment cependant l'éviter, tout en maintenant la valeur de la commutation ? On pourrait songer à introduire une règle supplémentaire qui exigerait que tout phonème commute avec zéro. Mais cette règle, si elle retire au [ã] de [baãm] le statut de phonème, aurait d'un autre côté des conséquences inacceptables : dans beaucoup de langues, en français par exemple, les voyelles commutent rarement avec leur absence. La seule solution est donc d'exiger que la commutation s'applique à une transcription phonétique déjà soumise à des règles très précises, et différentes de la simple exactitude acoustique. C'est ce que fait Martinet, qui refuse la transcription [baãm], car, dit-il, « ce qui vient d'être pompeusement représenté au moyen d'une voyelle nasalisée n'est qu'une zone de chevauchement de deux phonèmes ». Avant même l'exercice de la commutation, on doit donc avoir reconnu que la nasalisation du [a] constitue une simple anticipation de la nasalité du [m] : elle tient seulement à ce que l'articulation du [m] débute alors que celle du [a] n'est pas achevée. Pour que le résultat de la commutation soit acceptable, il faut ainsi que la transcription ait su distinguer dans le donné les habitudes proprement linguistiques et les accidents de la prononciation. Pas plus que Hjelmslev, Martinet ne semble donc tenir la commutation pour un point de départ absolu.

Malgré cette analogie, une différence est pourtant à noter, qui rétablit l'originalité de la méthode glossématique. Pour Martinet, la recherche des commutations reste la première phase typiquement linguistique du travail d'analyse. L'enquête qui doit la précéder est d'un tout autre ordre, car elle considère les sons utilisés dans le langage non comme des éléments d'un système de communication mais comme des productions naturelles des organes vocaux. Ce qui autorise à considérer le [ã] de [baãm] comme une bavure de [m], c'est que, physiologiquement, on peut admettre une tendance à « préparer » une occlusive nasale avant le moment précis de l'occlusion : il est donc vraisemblable, si cette tendance n'est pas contrariée, que le choix de la consonne nasale rejaillira sur la voyelle qui précède. L'explication, on le voit, ne fait pas intervenir la langue en tant que telle, mais seulement les conditions de son utilisation. Pour Hjelmslev, au contraire, l'analyse qui précède la commutation est une analyse directement linguistique. Le fait est clair dans les exemples que nous avons choisis. Ni la segmentation de l'énoncé en syllabes, ni la distinction du phonème et de l'intonation ne se fondent en effet sur une étude acoustique ou articulatoire. L'intonation est généralement définie par Hjelmslev comme une unité soumise à un type particulier de rection (la présence d'un accent impose ou interdit la présence de tel autre accent dans son voisinage) ; quant aux syllabes, il les définit ou bien à l'aide des règles d'accentuation, ou bien par la possibilité qu'elles ont de se combiner librement entre elles. Dans tous ces cas, il s'agit d'une organisation propre à la langue, et indépendante des mécanismes de la parole. Mais, si la connaissance de cette organisation est ainsi présupposée par l'exercice de la commutation, on ne peut plus accorder à cette dernière le rôle que lui confient les phonologues : elle ne peut plus ouvrir l'enquête linguistique, et délimiter dans le donné une zone de pertinence.

D'une façon positive maintenant, à quoi Hjelmslev destine-t-il l'épreuve de commutation ? Pour répondre à cette question, un long détour est nécessaire, car il faut d'abord distinguer deux notions qui jouent un rôle différent dans l'économie de la doctrine, l'épreuve (ou test) de commutation, et la fonction ou relation de commutation, notions que les textes glossématiques ne séparent pas toujours nettement. La première se réfère à une manipulation empirique, qui s'exerce sur le donné linguistique. La seconde désigne au contraire une relation formelle, qui unit les éléments du système construit pour rendre compte du donné. La fonction de commutation n'est donc pas justiciable d'une observation directe, puisqu'elle relie des objets qui ne sont pas eux-mêmes observables. Rappelons en effet que l'entité linguistique véritable n'a pas, pour Hjelmslev, de caractère physique. Par exemple, s'il s'agit d'un élément d'expression, on ne saurait lui attribuer aucune qualité phonique. Sa désignation est en effet purement arbitraire. On peut certes avoir intérêt à appeler *a* une certaine unité, afin de rappeler qu'elle intervient dans la description des mots *bas, lac,* etc., et qu'elle se réalise très souvent au moyen du son [a]. Mais l'unité formelle en question n'a aucune vocation à être réalisée par ce son, et elle pourrait conserver tous les caractères qui la définissent tout en étant manifestée (à condition que ce soit d'une façon régulière)

par [o] ou [b]. En ce sens, la dénomination *a*, si commode soit-elle, n'a qu'une justification mnémotechnique, et elle ne décrit pas plus son objet que le mot *azote* ne décrit le gaz qu'il désigne. C'est entre ces objets abstraits que s'établit la fonction de commutation, et c'est parmi eux qu'elle permet de distinguer variantes et invariants.

Deux éléments <a> et <b> sont des invariants, c'est-à-dire qu'ils entrent dans une fonction de commutation s'il existe deux descriptions formelles qui diffèrent seulement par la substitution de <a> à <b>, et que ces descriptions formelles représentent des données entre lesquelles il y a une commutation empirique. Pour prendre un exemple aussi paradoxal que possible, Hjelmslev admet que l'élément d'expression français dénommé <ə> (parce qu'il lui arrive d'être manifesté par le son [ə]) commute avec Zéro, bien que dans l'expérience il y ait très rarement commutation entre [e] et son absence ([redi] et [rdi] renvoient au même signifié « redit »). Un argument glossématique serait le suivant : on peut faire commuter dans l'expérience les groupes phoniques [grã] et [grãd]. Or il y a intérêt à décrire ces deux signifiants au moyen des suites d'éléments formels <grand> et <grandə>, la correspondance entre ces suites et le donné empirique étant assurée par des « lois de manifestation » qui stipulent que

<an> se manifeste comme [ã]
<d> final se manifeste par zéro
<d> non final se manifeste par [d]
<ə> final se manifeste par zéro.

Si l'on admet toutes ces prémisses, on doit admettre qu'il y a, entre <ə> et zéro, cette *fonction* de commutation que nous venons de définir. Les suites <grand> et <grande> ne diffèrent en effet que par l'absence et la présence de <ə>, et elles représentent bien, d'un autre côté, deux données phoniques entre lesquelles on peut établir, dans l'expérience, une épreuve de commutation.

Cette distinction entre l'épreuve empirique et la fonction formelle aidera à comprendre de nombreux textes hjelmsleviens où il est dit que la commutation de deux éléments n'assure pas qu'ils constituent des invariants formels. Ainsi, la « Note sur les oppositions supprimables » déclare que « l'épreuve même de commutation ne permet de saisir entre les unités dégagées

(phonèmes, etc.) que de simples *différences*. » Ces différences, est-il dit plus loin, ne sont pas nécessairement des « oppositions linguistiques »[14]. Dans le même esprit, un article sur le système phonique indo-européen signale que parfois « un seul et même cénème » (ce mot désignant, pour Hjelmslev, les éléments formels) « se manifeste par deux phonèmes (commutables) »[15]. Le premier exposé des idées glossématiques[16] avait déjà présenté la même idée, en utilisant toutefois une terminologie un peu différente où le mot « phonème » désigne l'élément formel qui sera plus tard appelé cénème. On trouve affirmé par exemple que « les unités obtenues par cette méthode de commutation ne sont pas pour autant des phonèmes ». L'auteur propose de les appeler « préphonèmes » et indique quelles opérations permettent de les ramener à des phonèmes authentiques. Ces déclarations pourraient sembler contredire l'importance donnée par la glossématique à l'idée de commutation. En fait, elles signifient seulement que le *test* empirique de commutation entre deux sons ne prouve pas que chacun d'eux représente un élément formel bien défini, qui serait en *relation* de commutation avec le second.

Un exemple particulièrement clair se trouve dans une communication de Hjelmslev au Cercle linguistique de Copenhague (1948-1949), citée et traduite par Togeby[17]. Hjelmslev pense avoir observé, dans le français contemporain, une commutation empirique entre un [ɛ:] et un [ɛ], le premier apparaissant dans la prononciation de « maître », le second, dans celle de « mètre ». Mais il ne conclut pas de cette observation à l'existence de deux éléments formels commutants, <ɛ:> et <ɛ>. Il préfère transcrire la première syllabe de « mètre » par <mɛt>, et celle de « maître, par <mɛət>. Il suffit pour cela de poser cette règle de manifestation que <ə>, après voyelle, se manifeste par un allongement de la voyelle précédente. Cette règle ne risque pas d'introduire des confusions, car il n'existe pas de signifiant français qui comporte, après le son [ɛ], le son [ə], habituelle

14. *Essais linguistiques*, p. 34.
15. « Réflexions sur le système phonique indo-européen », *Acta Jutlandica*, IX, 1937, p. 41.
16. « *Proceedings of the Second International Congress of the Phonetic Sciences* », Ghent, 1935, p. 51.
17. K. Togeby, *Structure immanente de la langue française*, Paris, 1965, p. 64.

manifestation de <ə>. La fonction de commutation n'est plus alors entre deux <ɛ>, mais entre la présence et l'absence de cet élément <ə>, dont nous avons déjà vu qu'il sert aussi à distinguer les transcriptions formelles de [grã] et de [grãd]. On dira donc qu'il y a un seul invariant français <ɛ>, mais que, devant <ə>, la variante combinatoire prévisible par un simple calcul *a priori* se trouve empiriquement réalisée, et qu'elle est manifestée par un [ɛ:]. La commutation empirique entre [ɛ:] et [ɛ] n'a donc pour contrepartie formelle qu'une relation de commutation entre <ə> et <zéro>.

La démarche qui vient d'être présentée s'éclairera si l'on se rappelle l'admiration de Hjelmslev pour le *Mémoire* de Saussure, et notamment pour l'analyse des voyelles longues des langues indo-européennes [18]. Bien que η et ω constituent en grec des unités phoniques indivisibles, et qui entrent en tant que telles dans des commutations, plus particulièrement dans ce type de commutation qu'est l'alternance, Saussure a refusé de les faire correspondre à de prétendues voyelles longues de la langue indo-européenne reconstruite. Il propose au contraire de leur donner pour origine des groupes de phonèmes de la langue mère. Il a même « inventé » un phonème indo-européen, le coefficient sonantique **A* qui, associé à **o* et à **e*, formerait les groupes **oA* et **eA*, dont les représentants grecs seraient ω et η. C'est cet exemple, croyons-nous, qui a inspiré l'analyse glossématique du [ɛ:] français. Hjelmslev a voulu transposer en synchronie une démarche devenue familière aux historiens de la langue. Ceux-ci admettent qu'une unité indécomposable d'un état de langue puisse représenter un syntagme d'un état antérieur. Hjelmslev pense de même qu'une unité empirique indécomposable, et qui entre dans des commutations en tant que totalité, peut manifester un syntagme formel. La décomposition que Saussure effectue lorsqu'il passe d'un état à un autre, Hjelmslev l'opère lorsqu'il passe, dans un même état, de la réalité constatable (dans sa terminologie, « substantielle ») à la réalité « formelle » sous-jacente.

La comparaison avec la linguistique indo-européenne de la fin du XIXe siècle éclaire du même coup, et rendra peut-être moins étrange, l'interprétation glossématique de la commutation [grã]—[grãd]. C'est encore à une découverte de Saussure qu'il faudrait se référer, la « loi des palatales ». Bien que les syllabes sanscrites *ca* et *ka* se distinguent, et commutent, par leur premier élément, Saussure les fait correspondre à des syllabes indo-européennes, * k^w*e* et * k^w*o* qui diffèrent, elles, par leur second élément. La commutation existant en sanscrit entre les deux syllabes trouve donc bien son équivalent global dans la langue mère, mais elle ne concerne plus les mêmes éléments. Admettons maintenant que l'on revendique pour la transcription formelle les mêmes libertés accordées à la reconstruction historique, et que le rapport synchronique de la forme à la substance puisse être aussi indirect que la relation diachronique d'un état reconstruit à un état attesté. Dans ce cas, l'interprétation de l'opposition [grãd]—[grã] au moyen de l'opposition formelle <grandə>—<grand> se laisse facilement comparer à la loi des palatales. Dans le donné empirique, les deux signifiants se distinguent par leur quatrième élément, [d] pour le premier, <zéro> pour le second. Tout l'artifice de Hjelmslev consiste à poser que, formellement, les deux mots comportent un <d> mais qu'ils se distinguent par un élément supplémentaire, <ə> pour le premier, <zéro> pour le second.

18. Voir par exemple *Le langage*, tr. M. Olsen, Minuit, 1966, p. 166-168.

Nous n'avons pas ici à juger ces manipulations, mais seulement à en dégager un point de méthode. Dans le cas de l'opposition *maître-mètre,* la glossématique décomposait un élément, le [ɛ:], qui, lors de l'épreuve de commutation, se donne comme unité indécomposable : la commutation formelle ne touchait plus, dès lors, qu'un des élements qu'il manifeste. Dans le second exemple, la distance entre les deux commutations est encore plus impressionnante. Les deux données qui commutent dans l'expérience, c'est-à-dire [d] et [zéro], sont considérées comme les manifestations d'un même invariant, <d>; en revanche, la commutation formelle concerne deux termes, <ə> et <zéro>, qui ne sauraient s'opposer dans le donné, puisqu'ils ont l'un et l'autre la même manifestation, qui est d'ailleurs [zéro]. En même temps que la distinction des deux commutations apparaît cependant leur rapport : pour être indirect, il n'est pas négligeable. Si la commutation formelle n'a pas à enregistrer passivement, à recopier de façon littérale, la commutation empirique, elle a en revanche la tâche d'en rendre compte : on ne saurait admettre une description qui, à deux

signifiants différents, ferait correspondre la même suite d'invariants formels. La commutation empirique est ainsi un indice qui signale, sans en préjuger la nature, l'existence d'une commutation formelle. Certes, le descripteur a la liberté de choisir la représentation qui lui semble la plus simple (comme Saussure, lorsqu'il reconstruisait le plus simplement possible la langue mère indo-européenne). Mais sa liberté n'est pas illimitée : il est tenu de poser assez de commutations formelles pour qu'il y en ait toujours une qui corresponde à chaque commutation empirique.

Nous avons vu que l'épreuve de commutation a pour rôle, en glossématique, d'indiquer l'existence d'une relation particulière entre éléments formels, la relation de commutation. Mais cette relation, à son tour, en quoi intéresse-t-elle le linguiste ? Un de ses rôles principaux est de contribuer à la définition de l'unité. Celle-ci doit en effet être caractérisée à la fois par les contextes (fonctionnels) où elle peut entrer, et par la liste des unités qui commutent avec elle dans chacun de ces contextes. Que ce rôle de la commutation soit inconcevable dans l'esprit de la phonologie, le meilleur témoignage en est peut-être une objection adressée par Martinet à la glossématique. Supposons, dit Martinet, que, dans une langue donnée, il y ait deux phonèmes, /p/ et /k/ par exemple, qui possèdent exactement les mêmes propriétés combinatoires car ils partagent tous leurs contextes. Une description formelle de /p/ et /k/ est alors impossible, et il faut faire intervenir, pour les distinguer, leur substance phonique [19]. La seule réponse correcte, croyons-nous, serait de montrer que la question suppose une conception de la commutation qui est celle de Troubetzkoy, mais non celle de Hjelmslev. Pour Martinet, la commutation, épreuve pratique qui opère sur le donné empirique, livre au linguiste les unités qu'il aura à étudier. La description linguistique a ensuite pour tâche de caractériser chacune d'entre elles, et elle se doit de donner autant de descriptions différentes que la commutation a reconnu d'unités distinctes. La description linguistique ayant ainsi à égaler les résultats de la commutation, Martinet peut à bon droit

19. On trouvera l'objection de Martinet dans un compte rendu de *Structure immanente,* dans *Word,* IX, 1953, p. 79.

contester qu'une définition purement combinatoire puisse suffire à cette tâche, et en conclure — vu que « formel », pour lui, signifie « combinatoire » — à l'insuffisance de la linguistique formelle. Ce faisant, il montre combien la notion de commutation est différente en glossématique et en phonologie. Hjelmslev admet en effet, outre la commutation empirique, une relation formelle de commutation, aussi formelle que les relations combinatoires, et qui peut donc entrer dans les définitions des éléments sans leur donner un caractère substantiel. Supposons que <k> et <p> partagent tous leurs contextes ; ils restent formellement distingués par le fait que <p> commute avec <k>, alors que <k> commute avec <p>. Si deux éléments commutent l'un avec l'autre, c'est une vérité de La Palisse que chacun entre dans un système de commutations différent, et ils ne peuvent donc, si la commutation est une relation formelle, avoir la même définition formelle.

Nous ne nous demanderons pas si la conception glossématique est susceptible d'applications intéressantes, si elle peut éclairer le fonctionnement réel du langage, ou si son « formalisme » ne doit pas être entendu au sens péjoratif du terme, comme le caractère d'une doctrine qui ne peut jamais s'appuyer sur rien d'autre que sur elle-même, et se contente de développer ses propres présupposés. Nous voudrions plutôt rattacher la théorie de Hjelmslev à certains choix généraux qui situent la glossématique dans l'histoire de la linguistique moderne. On a déjà noté [20] qu'il y a au moins deux interprétations possibles à la formule de Saussure « dans la langue il n'y a que des différences ». Le *Cours de linguistique générale* suggère d'ailleurs lui-même deux façons de comprendre cette thèse. Elle peut signifier que la réalité d'un élément linguistique, c'est seulement ce en quoi il se distingue des autres. Si l'on précise cette idée en ne tenant compte que des unités susceptibles d'entrer dans le même contexte que l'unité étudiée, on est directement conduit à l'usage phonologique de la commutation.

20. Cf. R.S. Wells, « De Saussure's System of Linguistics », *Word,* III, 1947, p. 13. Wells tourne en ridicule l'interprétation glossématique de Saussure, en en déduisant que seul importerait dans un système linguistique le nombre global des éléments commutants. En réalité, il faut considérer le nombre des commutants *pour chaque contexte déterminé.*

Celle-ci est alors l'instrument d'une paradigmatique substantialiste, qui compare l'un à l'autre des éléments concurrents afin d'extraire ce qui, en chacun d'eux, a valeur distinctive. Mais le *Cours* propose aussi, pour la même formule, une interprétation peu compatible avec la première. Ce qui constitue un élément, ce serait le simple fait qu'il s'oppose à d'autres ; sa définition serait équivalente à la liste des éléments qui ne sont pas lui, ou, en tenant compte des restrictions combinatoires, aux différents inventaires d'unités qui lui sont opposées dans les différents contextes où on le rencontre. C'est cette conception que développe toute la théorie glossématique ; c'est elle notamment qui permet de considérer la commutation comme une relation formelle, capable de définir formellement les éléments de la langue.

Il faut faire un pas de plus maintenant, et montrer que les deux interprétations, glossématique et phonologique, de la formule de Saussure, reposent sur deux conceptions très différentes de la langue. La plupart des phonologues s'accordent sur l'idée que la langue est, fondamentalement, un instrument de communication, un moyen pour transmettre des informations, ou encore, un type particulier, et particulièrement compliqué, de code. Comme dit Martinet, la langue est avant tout destinée à rendre perceptible à autrui, à manifester, une pensée qui n'est directement perceptible qu'à moi-même. A partir de cette définition, on comprend la valeur privilégiée donnée à l'épreuve de commutation. Elle permet de dégager, dans l'ensemble des faits de langage (la « matière » de Saussure), les données directement liées à la transmission de l'information. Parmi toutes les différences phoniques que l'on peut enregistrer en comparant les sons utilisés dans un discours, seules certaines sont susceptibles de signaler des différences de signification. Ce sont celles-là qui appartiennent à la langue, considérée comme instrument de communication. Les autres différences (variantes libres ou combinatoires) n'ont aucune valeur informative : ni significatives ni distinctives, elles ont, dans l'économie du code, un rôle secondaire. Certes, elles ne sont pas sans fonction, car elles rendent l'utilisation du code plus commode et plus efficace. Mais le code pourrait remplir, sans elles, sa fonction essentielle.

La même définition de la langue expliquera le rôle de la commutation dans la « noologie » de Prieto[21], qui est une sorte de sémantique phonologique. Le problème est ici de déterminer, non plus les éléments phoniques qui servent au codage, mais les traits sémantiques qui sont codés. Considérons par exemple l'énoncé « Donne-le-moi ! ». Il peut avoir une multitude de significations concrètes différentes. Il transmet l'ordre de donner, tantôt un crayon, tantôt un livre, etc. Comment savoir ce qui, dans chacune de ces interprétations, est dû au message lui-même et ce qui tient aux circonstances de la communication ? Schématisée à l'extrême, la méthode de Prieto consiste à considérer l'une quelconque de ces interprétations (par exemple : « ordre de donner un crayon ») et à la faire varier dans toutes les directions possibles. On obtiendra ainsi certaines significations encore compatibles avec l'énoncé (« ordre de donner un livre ») et d'autres qui exigent une modification de l'énoncé (« ordre de donner une chaise », « constatation qu'il manque un livre », etc.). Les dernières commutent donc avec l'interprétation prise pour point de départ, et les premières ne commutent pas. Selon Prieto, il faut attribuer pour signifié à l'énoncé « Donne-le-moi ! » l'ensemble des interprétations qui ne commutent pas avec celle que l'on a choisie au départ. Ou, si l'on préfère le langage de la compréhension à celui de l'extension, on dira que le signifié, c'est la somme des traits communs à tout cet ensemble d'interprétations. C'est donc encore l'épreuve de commutation qui permet de cerner, dans le matériel sémantique aussi bien que dans le matériel phonique mis en œuvre par l'acte de communication, tout ce qui relève directement du code. Les traits qui distinguent les diverses variantes non-commutantes ne relèvent, eux, que des circonstances du discours.

Un argument indirect pourrait encore montrer combien la conception phonologique de la commutation (comme critère de pertinence) est liée à la volonté de définir la langue par sa fonction dans la communication. Il suffit de remarquer que d'autres fonctions linguistiques suggéreraient plutôt la conception glossématique : elles rendent important en effet de distinguer, *parmi les éléments formels,* ceux qui sont en relation de

21. L.J. Prieto, *Principes de noologie,* La Haye, 1964. Voir aussi *Messages et signaux,* Paris, 1966, p. 62-67.

commutation et ceux qui sont de pures variantes. C'est le cas par exemple de ce que nous appellerons la fonction éristique du langage. On a souvent comparé la langue au jeu des échecs. Mais on a rarement étendu la comparaison au fait que la partie d'échecs donne à deux joueurs la possibilité de se mesurer. Si l'on voulait maintenir jusqu'au bout le parallèle, il faudrait donc alléguer que le dialogue, lui aussi, fournit à deux individus un champ clos où chacun peut tenter de dominer l'autre, et il faudrait montrer que les lois d'un langage fonctionnent alors comme celles des échecs : elles forment le cadre conventionnel d'un combat réglé. Plusieurs raisons pourraient certes empêcher de prendre au sérieux ce rapprochement, et de parler d'une fonction éristique. L'une est que les règles linguistiques en question ne seraient pas, dans notre civilisation au moins, d'ordre grammatical, mais d'ordre sémantique. Elles concerneraient des compatibilités et des incompatibilités entre éléments de contenu, et l'on n'a guère encore réussi à en formuler qui se fondent sur autre chose que sur un sentiment difficilement contrôlable. Une autre raison est qu'on préfère donner aux débats humains l'interprétation qu'ils revendiquent eux-mêmes, et admettre qu'on y combat avec des idées ou des sentiments, conçus comme des réalités naturelles, plutôt qu'avec ces êtres artificiels que sont les entités linguistiques. Le linguiste est ainsi tenté de faire sienne l'opinion qu'ont sur leur propre activité les sujets parlants. Il prendra pour évident que, dans une discussion, les mots servent d'abord à transmettre des représentations, et que l'affrontement des individus, s'il a lieu, a lieu à propos et au moyen de ces représentations. Dans cette perspective, seule la communication est proprement une *fonction* du langage. On pourrait tout au plus parler d'une *utilisation* éristique du langage, qui présupposerait toujours que l'acte de communication a déjà été effectué. Nous n'entreprendrons pas de discuter cette attitude, nous demanderons seulement qu'on la laisse provisoirement de côté, et qu'on se place dans l'hypothèse inverse. Nous admettrons donc, pour un instant, que les règles d'emploi des éléments linguistiques (particulièrement des éléments sémantiques), comme les règles des échecs, ont, parmi leurs fonctions essentielles, celle de permettre l'affrontement des interlocuteurs, que la raison d'être de certaines expressions et de certains tours est d'imposer à l'auditeur un certain mode

de réponse, bref, que la langue est un instrument, non seulement de la communication, mais du débat humain. Il nous semble remarquable que, dans cette hypothèse, plusieurs traits de la commutation glossématique perdent de leur étrangeté *.

Nous avons par exemple signalé que la commutation hjelmslevienne autorise une paradigmatique purement formelle. Etant donné qu'elle institue une relation entre unités de forme, elle permet de définir chaque élément linguistique par l'ensemble des éléments qui commutent avec lui. La commutation phonologique, au contraire, est juste un moyen pour découvrir, dans la manifestation empirique d'une unité, les traits qui sont pertinents, c'est-à-dire ceux que ne possèdent pas certaines unités commutant avec elle. Considérons maintenant l'utilisation polémique du langage. De ce point de vue, le choix d'une unité, par exemple d'un mot, vaut bien moins par les différences entre elle et les autres unités possibles dans le même contexte que par le simple fait qu'elle s'oppose à ces unités. Ce qui constitue la valeur du mot, c'est alors — les déclarations les plus « formalistes » de Saussure peuvent être prises ici à la lettre — le simple fait qu'il est distinct des autres. Supposons que je déclare « intéressante » une pièce de théâtre à laquelle je viens d'assister; on interprétera souvent mon appréciation comme une sorte de négation de certains autres qualificatifs (« passionnant », « admirable », etc.) qu'on pouvait aussi bien attendre de moi. Nous disons « une sorte de négation », car une négation explicite aurait eu une valeur assez différente. Mais il s'agit quand même d'une négation, si bien que, pour me réfuter, on affirmera explicitement tel ou tel terme que j'ai implicitement nié : « Mais non, elle n'est pas intéressante, elle est passionnante. » Plus généralement, si je dispose, pour qualifier un objet, des adjectifs *a, b,* et *c,* le choix de *a* équivaut, selon une logique propre au langage, et qui a peu de rapports avec la logique, au refus de *b* et de *c*. Il faudrait bien sûr nuancer ce qui vient d'être dit, en tenant compte par exemple de la coordination (qui permet de « rattraper » certaines négations implicitement contenues dans les choix), en définissant d'un autre côté avec soin les paradigmes où s'opèrent les choix (si

* La conception du langage dont la possibilité est ici suggérée est celle que j'ai développée dans *Dire et ne pas dire* et, surtout, depuis *Les Echelles argumentatives* (Minuit, 1980), dans ma « théorie » de l'argumentation.

« intéressant » s'oppose à « passionnant », ce n'est pas le cas, de la même façon au moins, pour « admirable »). Notre but était seulement de montrer que la fonction éristique du langage justifie une paradigmatique formelle, qui se contente de noter, pour chaque unité, les différents inventaires où elle peut figurer, et que la relation glossématique de commutation peut constituer la base de cette paradigmatique.

Un second exemple sera fourni par les variantes combinatoires. En prenant la commutation pour critère de pertinence, la phonologie tend à les considérer comme extralinguistiques. Si, en revanche, la commutation est une relation formelle, la distinction des variantes et des invariants est intérieure au schéma de la langue. Puisque certaines unités sont caractérisées formellement par leur commutation mutuelle, d'autres unités peuvent être, tout aussi formellement, définies par le fait qu'elles ne commutent pas. Or il se trouve que les variantes, et surtout les variantes combinatoires, sont un élément important de l'éristique linguistique. L'art de la discussion consiste pour une bonne part à imposer à l'adversaire le choix de certains termes qui, dans le contexte où ils seront situés, prendront mécaniquement une valeur embarrassante pour lui. Un bon *debater* sait tourner ses questions de façon telle que, pour y répondre, on est, sinon obligé, du moins tenté, d'employer un certain mot[22], et de le placer dans un certain contexte, où il sera détourné du sens qui l'aura fait choisir. Si donc le débat est une fonction du langage, si la langue sert directement à l'affrontement des individus, et non pas seulement à transmettre des représentations à propos desquelles les individus s'affrontent, il est raisonnable de placer les variantes au centre même du schéma de la langue. Elles sont aussi importantes pour le fonctionnement du jeu linguistique que le sont par exemple, pour le jeu des échecs, les règles selon lesquelles les pièces peuvent « se prendre ».

L'argumentation qui vient d'être esquissée n'a, il faut le souligner, qu'une valeur négative. L'orthodoxie glossématique ne permet pas, en effet, de privilégier une fonction linguistique par rapport à une autre, et il n'est pas plus question pour

22. Comme il est fréquent en linguistique (Saussure en a donné l'exemple), le terme *mot* est ici employé faute de mieux. Il s'agit en réalité des éléments sémantiques véhiculés par le mot.

Hjelmslev de définir la langue par référence à son rôle polémique éventuel que par référence à sa fonction dans la communication. Aussi ne serait-il guère logique de justifier la commutation glossématique par le rôle des oppositions et des variantes contextuelles dans la polémique. Nous voulions seulement faire voir, *a contrario,* que la conception phonologique de la commutation est liée à la reconnaissance d'une finalité linguistique bien déterminée. Aucune arrière-pensée fonctionnaliste ne commande, en revanche, la doctrine de Hjelmslev. Pourquoi a-t-il alors introduit la commutation dans sa définition de la langue, et, plus généralement, de la sémiotique[23] ? Pourquoi, en d'autres termes, a-t-il décidé qu'un élément linguistique se définirait, par rapport aux autres éléments, non seulement par ses relations syntagmatiques, par ses possibilités combinatoires, mais aussi par cette relation paradigmatique qu'est la commutation ? Il faut souligner qu'il s'agit, de sa part, d'une décision, et qu'il n'était pas contraint par les faits. Ayant négligé consciemment le fait que [a] est la plus ouverte des voyelles françaises, il pouvait aussi bien négliger le fait que [r] commute avec [l] et non pas avec [ʁ] *. Rien ne lui interdisait donc de rapporter la commutation à la manifestation, et de décrire la forme linguistique comme une pure combinatoire, ce qu'ont fait les distributionalistes américains : la simplicité de la théorie y aurait à coup sûr gagné.

On pourrait répondre que Hjelmslev, qui se situe dans la tradition saussurienne, tenait pour essentielle l'existence de deux plans linguistiques distincts, l'expression et le contenu ; or les relations combinatoires les plus évidentes, les plus faciles à repérer, se situent dans le plan de l'expression : privilégier la combinatoire, c'était donc privilégier, au moins dans la pratique, le plan de l'expression. Mais cette réponse nous semble insuffisante. Pourquoi ne pas espérer en effet — les distributionalistes ont eu cet espoir — que les relations combinatoires observées dans un plan reflètent la structure de l'autre plan ? Harris n'a-t-il pas pensé par exemple que l'étude distributionnelle des morphèmes, unités d'expression, permettrait de repé-

23. *Prolegomena,* p. 106.

* Les symboles phonétiques [r] et [ʁ] représentent les deux prononciations, « grasseyée » et « roulée », du *r* français, dont la substitution n'induit pas, en français, de différence de sens (alors qu'elle le fait dans d'autres langues).

rer les homonymies et les synonymies, et donc de déterminer les signifiés, unités de contenu, mis en jeu par le langage ? Il faut par conséquent ajouter que Hjelmslev, au contraire de Harris, ne croit pas qu'on puisse récupérer le contenu à partir de l'expression : ce scepticisme, on le verra, explique la place réservée à la commutation dans l'économie de la doctrine glossématique.

Une des thèses les plus célèbres des *Prolegomena* est l'affirmation qu'il n'y a pas « conformité » entre l'expression et le contenu[24]. On ne peut pas, dit-il, établir de correspondance entre les éléments des deux plans. A cette thèse, deux interprétations sont possibles. L'une, la plus faible, serait, de nos jours, acceptée par un grand nombre de linguistes. Elle reviendrait seulement à admettre que certains éléments de l'expression (les phonèmes, par exemple) ont une réalité proprement linguistique bien qu'ils soient dépourvus de contrepartie sémantique ; réciproquement, on donnerait droit de cité dans la langue à des éléments de sens (on les appelle souvent des sèmes) qui n'ont pas de signifiant repérable. L'interprétation forte, en revanche, comporte une affirmation qui n'a pas cessé d'apparaître paradoxale. Elle aboutit en effet à nier l'existence linguistique des signes : le linguiste n'aurait pas, parmi ses tâches propres, celle de déterminer des segments phoniques auxquels est lié, à chacune de leurs occurrences, un contenu particulier. C'est ce qu'implique, croyons-nous, une formule célèbre de Hjelmslev, jugée tantôt banale et tantôt scandaleuse : tout sens est contextuel. Elle serait banale si elle voulait dire seulement que chaque signifiant d'un énoncé comporte plusieurs significations virtuelles, et que le contexte est nécessaire pour choisir entre elles. La formule au contraire fait scandale si elle signifie (c'est ainsi que nous l'interprétons) qu'on ne doit pas déterminer, dans le sens global d'un énoncé, la part imputable à chaque signifiant, ni davantage, dans la signification d'un discours, la part imputable à chaque phrase, peut-être même pas celle qui revient au texte, abstraction faite de la situation du locuteur. Si cette interprétation est juste, il ne suffit plus de dire que le signifié, constituant

24. *Prolegomena,* p. 111-114. Cette thèse de la « non-conformité » ne contredit pas l'idée, souvent exprimée par Hjelmslev, qu'on retrouve les mêmes *types* de relations et de catégories dans les deux plans du langage (identité qu'il appelle « isomorphisme »).

sémantique du signe, étant divisible en sèmes, n'est pas une unité ultime ; il faut aller jusqu'à refuser au signifié un statut linguistique, et à lui préférer, en tant qu'unité sémantique authentique, ce qu'on appelle habituellement « effet de sens ».

La thèse, paradoxale, qui vient d'être présentée permet de comprendre que Hjelmslev ait fait place à la commutation dans sa théorie linguistique. Une fois refusée toute conformité entre contenu et expression, la commutation devient en effet le seul lien possible entre les deux plans. Si l'on ne considère pas comme une réalité linguistique le fait que certaines idées sont attachées à certains sons[25], on est tenté de ne retenir pour linguistique qu'un seul des deux plans, ou de décider, à la rigueur, que la langue comporte deux combinatoires indépendantes. En saussurien fidèle, Hjelmslev rejette ces deux possibilités. Mais la solidarité du contenu et de l'expression est alors suspendue au seul fait de la commutation : il se trouve que certains changements opérés dans un plan entraînent des changements dans le plan opposé. Si l'on veut donc inscrire dans la langue l'interdépendance du son et du sens, on doit admettre la commutation parmi les relations formelles : la distinction corrélative des variantes et des invariants prend place alors dans le schéma linguistique lui-même.

On voit donc l'opposition radicale entre les points de vue phonologique et glossématique. Dans la première perspective, la langue est considérée comme un instrument grâce auquel je peux informer autrui de ce que je pense ou éprouve. A cette fin, certaines réalités perceptibles ont été mises en correspondance avec certaines idées, et la tâche du linguiste est de découvrir ce code. L'épreuve de commutation lui permettra de déceler quels traits phoniques servent à signaler des unités de sens, et quels traits sémantiques peuvent être indiqués à l'aide de repères sonores. Tout ce qui n'entre pas dans des commutations, tout cela ne sert pas, ou sert seulement de façon accessoire, au fonctionnement de l'instrument linguistique. Hjelmslev, au

25. Il ne s'agit pas, pour Hjelmslev, de nier le fait même : la thèse ne serait plus alors paradoxale, mais absurde. Il pense seulement que la correspondance approximative d'unités de son et d'unités de sens appartient à l'usage et non pas au schéma de la langue. Elle doit être relevée dans un dictionnaire, mais non pas dans une description linguistique (*cf.* « La stratification du langage », *Essais linguistiques,* p. 67).

contraire, s'interdit toute hypothèse sur l'utilisation éventuelle du langage : la langue n'est pour lui que l'association de deux systèmes combinatoires différents. La réalité de cette association est marquée par l'existence, à l'intérieur de chaque plan, d'une relation originale, la relation de commutation, qui unit certains éléments, les invariants, et non pas certains autres, les variantes. Qu'un usage linguistique comme la communication donne une importance privilégiée aux invariants, alors que d'autres usages feront peut-être des variantes une utilisation systématique, cette circonstance n'empêche pas — c'est là le grand paradoxe de Hjelmslev — que la commutation, en elle-même, soit un fait de structure, qui subsiste indépendamment des fonctions dont il est affublé.

III

L'ÉNONCIATION

CHAPITRE VI

STRUCTURALISME, ÉNONCIATION, COMMUNICATION
(à propos de Benveniste et Prieto)

Ce chapitre reprend partiellement une « chronique linguistique publiée en 1966 dans le volume 7 de *L'Homme* (p. 109-122). Il s'agit de montrer deux directions divergentes dans lesquelles on peut développer le structuralisme saussurien. Ce structuralisme amène Prieto à concevoir la langue comme un code organisé pour la transmission d'informations. Benveniste, au contraire, à partir du même point de départ, décrit la langue comme le fondement des relations intersubjectives mises en œuvre dans le discours (c'est cette dernière position que j'ai essayé de systématiser dans mes recherches en sémantique : *cf.* le chap. 4 de *Le dire et le dit*).

Les deux ouvrages dont nous parlerons ne sont pas à proprement parler originaux. Les *Problèmes de linguistique générale*[1] de E. Benveniste consistent en effet en un recueil d'articles déjà publiés dans des revues diverses entre 1939 et 1963. Quant au petit volume de Luis J. Prieto, *Messages et signaux*[2], il se réfère, dans une large mesure, à des idées déjà présentées par l'auteur dans ses *Principes de noologie*, et il constitue même à certains égards une sorte de vulgarisation de ce premier traité. Du fait même, cependant, que les articles de Benveniste peuvent maintenant être lus à la suite, l'originalité de la doctrine linguistique qui les sous-tend est devenue encore

1. *Problèmes de linguistique générale,* Gallimard, 1966.
2. *Messages et signaux,* P.U.F., coll. « Le linguiste », 1966.

plus évidente. Le goût de Benveniste pour la recherche de détail lui ayant interdit les déclarations de principe sur la nature du langage, il faut, pour trouver sa définition de la langue, confronter toute une série d'articles particuliers : l'attitude identique prise devant des problèmes très variés — qui ne saurait donc être attribuée à des opportunités de méthode ou de présentation — révèle alors une conception d'ensemble qui pourrait passer inaperçue à la lecture d'articles isolés. C'est également une définition générale de la langue qui ressort, mais pour des raisons différentes, du dernier ouvrage de Prieto. Ici, c'est le souci d'une présentation simple, immédiatement accessible, qui amène l'auteur à dégager les présupposés de sa théorie. *Messages et signaux* explicite ainsi le cadre dans lequel doivent se lire les analyses très complexes présentées dans les *Principes de noologie*.

On s'étonnera peut-être que nous mettions en parallèle deux ouvrages d'une ampleur très inégale : les trois cent cinquante pages des *Problèmes* résument vingt-cinq années d'investigations linguistiques, alors que l'on trouvera seulement dans Prieto l'origine d'une recherche, prometteuse, mais à peine ébauchée. Une ressemblance peut cependant justifier ce rapprochement : il s'agit de part et d'autre de linguistes pour qui le problème sémantique doit être abordé de front. Certes, pour tout linguiste, l'essentiel d'une langue est son pouvoir de véhiculer le sens. Mais beaucoup d'entre eux — Martinet et les structuralistes américains, par exemple — ne tiennent pour scientifique qu'une approche négative de la signification : il s'agit pour eux de délimiter l'aspect sémantique du langage en étudiant tous les phénomènes linguistiques qui se laissent décrire indépendamment du sens qu'ils transmettent, ou avec une référence minima à ce sens. Il serait injuste d'ailleurs de prendre cette retenue pour une ignorance ou un mépris : la signification n'apparaît pas moins lorsqu'elle représente l'obstacle où vient buter la recherche linguistique. Benveniste et Prieto, cependant, ont choisi une attitude opposée, et décidé de prendre directement pour objet le contenu du langage : l'un et l'autre visent d'emblée à décrire la façon dont chaque langue organise le monde de la signification. Dans cette perspective, la linguistique est de plein droit sémantique, et non pas seulement une introduction à la sémantique.

Une autre raison incite à présenter ensemble les deux ouvrages : se plaçant l'un et l'autre à un point de vue strictement saussurien, les auteurs illustrent deux orientations divergentes à partir des présupposés qui leur sont communs. Si Saussure a renouvelé la recherche linguistique, c'est sans doute parce qu'il a montré aux linguistes la nécessité de chercher un principe de pertinence. Il est devenu évident après lui qu'il fallait choisir, parmi la multitude des manifestations du langage données dans l'expérience, un ensemble de faits qui eussent des chances d'être homogènes et de se ramener à quelques principes d'explication bien déterminés. Selon les termes du *Cours de linguistique générale,* il s'agit d'isoler, dans la « matière » infiniment variée qui s'offre au linguiste, un « objet » relativement un. Pour établir ce clivage, il faut s'appuyer sur une définition préalable de la langue, définition assez exigeante pour qu'elle permette d'éliminer certains phénomènes, en les attribuant à la parole *. Dans cette perspective, la vieille définition de la langue comme expression de la pensée est évidemment insuffisante. Y a-t-il une seule façon de parler qui ne manifeste une idée, un sentiment, une intention ? On sait que les lapsus eux-mêmes — et, peut-être, eux surtout — sont des expressions de la pensée. C'est pour éviter ce laxisme que Saussure a proposé une définition beaucoup plus limitative de la langue. Il demande qu'on la considère avant tout comme un instrument de communication, comme un code permettant à des individus de se transmettre des informations.

Du même coup était obtenu un principe de pertinence particulièrement puissant, dont les phonologues ont tiré des résultats impressionnants. Ceux-ci sont convenus de retenir seulement de chaque donnée phonique les éléments qui contribuent à l'information de l'auditeur, c'est-à-dire ceux dont la suppression ou la modification entraînerait un changement de sens. En opérant méthodiquement cette abstraction, on a réussi à réduire à un très petit nombre les composants phoniques mis en œuvre par une langue (phonèmes ou traits distinctifs). Bien plus, on s'est aperçu, ce qui n'était pas prévisible au départ, que les composants pertinents sont liés entre eux par un réseau très

* Trop rapides, ces lignes laisseraient entendre que la langue est une « partie » de la parole. En fait c'est un objet théorique construit pour comprendre la parole (cf. *Le dire et le dit,* chap. 4).

serré de relations mutuelles, et qu'ils constituent dans chaque langue un véritable système.

Le projet fondamental de Prieto est de transposer dans le domaine du sens une analyse qui a réussi dans celui du son. L'idée que la langue est un instrument de communication, un système de signaux transmettant des messages, fournit en effet un principe de pertinence valable aussi bien au niveau sémantique. Il permet de départager, à l'intérieur du sens effectivement compris à la réception d'un signal, les éléments de signification dus au signal lui-même, et ceux qui tiennent aux circonstances où le signal est émis. Supposons que je dise à un interlocuteur assis devant moi : « Donne-moi le crayon. » Le message transmis implique que l'on doit me donner tel crayon particulier, qui a telles et telles caractéristiques particulières, par exemple d'être rouge. Or la couleur rouge du crayon, bien qu'elle appartienne au message, n'est en rien impliquée par le signal lui-même, qui aurait été identique si le crayon avait été noir. On devra donc distinguer, dans le sens de tout énoncé, d'une part des éléments pertinents, qui ne pourraient pas disparaître sans qu'on modifie l'énoncé (dans l'exemple choisi, l'ordre de donner un crayon), et d'autre part des indications extérieures au code utilisé, liées aux conditions où le code est employé. Prieto pense que, si l'on réduit chaque signifié linguistique aux caractères qu'il tient directement de son signifiant, l'ensemble des signifiés d'une langue pourra être doté d'une structure comparable à celle d'un ensemble de phonèmes — mais, bien sûr, infiniment plus compliquée.

Ce sont surtout les *Principes de noologie* qui sont consacrés à cette tâche et établissent les différentes relations possibles entre les signifiés ainsi définis. Le problème traité par *Messages et signaux* se situe en amont du précédent. Prieto considère les caractères les plus généraux reconnus aux langues naturelles depuis Saussure et essaie de les rattacher à la définition de la langue comme code. Il montrera donc, ou bien qu'ils appartiennent à tous les systèmes de signaux, ou bien qu'ils constituent un procédé particulier pour résoudre des problèmes communs à tous ceux-ci. Nous nous contenterons de quelques exemples.

Il est devenu banal de noter que chaque langue institue une certaine classification de la réalité : le phénomène le plus souvent cité, et le plus impressionnant, concerne la dénomination des couleurs. On fait remarquer que les noms de couleurs se correspondent mal de langue à langue ; il semble donc que chaque langage institue ses divisions propres dans la continuité du spectre lumineux. Prieto, dès le début de son ouvrage, rattache ce fait à un caractère général de tous les instruments. Tout instrument, par son existence même, instaure une division inédite de la réalité, permettant de définir deux classes de phénomènes, ceux que son utilisation peut produire, et ceux sur lesquels il ne donne pas prise (*Messages et signaux,* p. 3-4). La classification linguistique du monde doit se comprendre dans la même perspective, la différence n'étant que de complexité. Une langue est en effet une collection infinie d'énoncés possibles, et chaque énoncé peut se décrire comme un instrument : son utilité n'est autre chose que l'ensemble des significations qu'il peut transmettre. Tout énoncé divise ainsi la totalité du sens en deux domaines, les contenus qui peuvent éventuellement, et ceux qui ne peuvent en aucun cas lui servir d'interprétation.

On notera, dans la même perspective, la façon dont le phénomène de l'opposition est incorporé à une théorie d'ensemble des codes. On sait que, dans la tradition saussurienne, le fait linguistique premier est l'opposition. Il n'y a pas à se demander ce qu'une expression, prise isolément, peut signifier ; l'important est seulement de savoir quelle différence sémantique est obtenue quand on la remplace par une autre. Décrire une langue, c'est indiquer les différences de sens susceptibles d'être entraînées par des différences sonores. Cette valeur particulière de l'opposition ne tient pas, pour Prieto, à un caractère particulier du langage humain, au fait que celui-ci s'échange, et s'échange entre personnes, de *sujet* parlant à *sujet* parlant ; au fait que mon auditeur est capable de se mettre à ma place, et qu'il estime ce que je lui ai dit par comparaison avec ce que j'aurais pu lui dire. Prieto considère au contraire le fait de l'opposition comme une propriété, mathématiquement nécessaire, de tous les systèmes de signes *(cf. ibid.,* p. 18-19). Etant donné qu'un signal s'emploie dans un grand nombre de circonstances différentes, il n'admet jamais une seule interprétation, mais toujours une classe d'interprétations. Comme, d'un autre côté, un axiome de la théorie des ensembles veut que toute classe bien définie

détermine du même coup la classe qui lui est complémentaire, il est nécessaire que tout signifié soit en corrélation avec un signifié exactement contradictoire. L'idée de code sert ici d'intermédiaire pour rattacher les langues naturelles aux lois mathématiques les plus générales. Parce que la langue est code, le signifié est classe, et, comme toute classe, il ne saurait se définir indépendamment de son complémentaire.

C'est dans le même esprit que Prieto traite du phénomène d'articulation linguistique. Ce phénomène consiste, on le sait, en ce que chaque énoncé (par exemple une phrase) peut être divisé en segments plus petits — qu'il s'agisse de mots, de phonèmes ou de morphèmes — qui se retrouvent, autrement combinés, dans d'autres énoncés. Nous nous bornerons, pour simplifier l'exposé, à ce que Martinet appelle la première articulation, donc à la division de l'énoncé en monèmes, éléments signifiants qui ne contiennent pas en eux de signifiants plus petits. Selon Prieto, cette articulation répond avant tout à un besoin d'économie qui surgit dans tout codage dès que le nombre de messages à transmettre devient trop grand pour qu'on puisse en charger directement la mémoire. Supposons qu'un hôtel comporte cent chambres réparties en cinq étages ; supposons encore que les numéros des chambres leur soient attribués au hasard : le personnel de l'hôtel aura alors à apprendre cent signes différents, cent associations d'un numéro et d'une chambre. Que l'on attribue au contraire à chaque chambre un numéro de trois chiffres dont le premier correspond au numéro de l'étage, dont le second indique la façade sur laquelle donne la chambre, et le troisième le rang de la chambre parmi celles de la même façade : il suffira alors de connaître quelques conventions, de savoir le sens de quelques signes, pour localiser immédiatement une chambre au simple énoncé de son numéro. Selon Prieto, la division de la phrase en monèmes répond au même souci de soulager la mémoire. Il est plus simple d'avoir à apprendre les trois ou quatre mille entrées d'un dictionnaire que d'apprendre une par une les millions de phrases françaises dont on peut avoir besoin.

Il n'est certes pas question de nier que l'articulation de la phrase en monèmes soulage la mémoire. On peut cependant se demander si elle n'a pas une autre fonction, qui n'a son équivalent dans aucun code. Il n'est peut-être pas indifférent que les codes soient artificiels alors que les langues sont naturelles. Si l'on fabrique un code, c'est parce que l'on a, au départ, une idée préalable des messages qu'il aura à transmettre. La détermination de son contenu, même si ce contenu consiste en un ensemble infini de messages, est ainsi antérieure au code lui-même. Le propre d'une langue, au contraire, est d'ouvrir la possibilité de messages surprenants, radicalement inédits, imprévisibles. La combinaison de monèmes en syntagmes n'a pas seulement pour effet d'associer des indications sémantiques déjà connues, mais de créer des indications nouvelles. Cela n'est possible que si la valeur propre d'un monème disparaît dans les syntagmes auxquels il participe, et si quelque chose de nouveau se crée : l'image saussurienne de la multiplication *, à laquelle se réfère implicitement Prieto, n'exprime sans doute pas mieux cette création que l'image traditionnelle de l'addition. Le désir de rapprocher la langue d'un code a donc peut-être conduit Prieto à une certaine simplification de la combinatoire linguistique : celle-ci nous semble moins proche d'un mécanisme d'économie que d'une méthode d'invention.

Les dernières pages de *Messages et signaux,* consacrées à quelques traits des langues naturelles qui n'ont leur équivalent dans aucun autre code, sont, de ce point de vue, particulièrement révélatrices. Prieto traite notamment du phénomène du style. Ce qui rend possible le style, c'est la liberté laissée au locuteur de choisir, pour transmettre un message, entre des énoncés de structures très différentes. Cette liberté se rattacherait, selon Prieto, à un mécanisme d'économie utilisé en fait par le seul langage humain, mais dont la possibilité appartient en droit à tout code. Nous avons dit qu'un signifiant a toujours plusieurs interprétations possibles (son signifié est une classe). C'est le destinataire qui choisit parmi elles le message le plus en rapport avec les circonstances de la communication. Le langage naturel a mis à profit ce trait pour permettre au locuteur de réduire au maximum la quantité d'information à donner. Il a suffi pour cela de prévoir que certains signifiés soient inclus dans certains autres. Ainsi, le signifié de « Passe-moi le crayon » est inclus dans celui de « Passe-le-moi » : toutes les interpréta-

* On la trouve par exemple dans le *Cours de linguistique générale,* p. 182 (chap. 6 de la 2e partie).

tions possibles pour le premier sont à plus forte raison valables pour le second. Supposons que je veuille demander à quelqu'un son crayon, je pourrai donc choisir entre les deux énoncés. Si les circonstances rendent invraisemblable que je demande autre chose qu'un crayon, je me contenterai de dire : « Passe-le-moi ». Pour que je précise de quel objet il s'agit, il faudra que, dans ma situation, je sois aussi bien susceptible d'avoir demandé à mon interlocuteur son stylo ou son portefeuille. Ayant donc à transmettre un message déterminé, je peux toujours calculer au plus juste la quantité d'information que je fournis. S'il se trouve que les circonstances sont contraignantes, il me sera possible, pour dire quelque chose de très précis, de me contenter d'un signifié très vague.

Personne ne contestera que le langage humain ne comporte la possibilité d'économie signalée et analysée par Prieto. On peut se demander en revanche (il ne s'agit ici que d'ouvrir un débat) si cette possibilité a une valeur explicative, si l'on doit ordonner les faits de langage à partir de la recherche de l'économie. Selon Prieto, le style détourne à ses fins propres une structure linguistique, l'inclusion des signifiés, dont la raison d'être est l'économie. Ne pourrait-on pas renverser le rapport, et voir dans le souci « stylistique » un fait premier ? Certes, il y a parfois quelque intérêt à transmettre un message donné avec le moins d'indications sémantiques possible. Mais il peut être tout aussi intéressant de glisser par surcroît, à l'occasion du message, des indications en elles-mêmes parfaitement inutiles à sa transmission. L'économie commande, dans certaines circonstances, de dire : « Passe-le-moi », et non : « Passe-moi le crayon ». Certains n'hésiteront pas cependant, dans les mêmes circonstances, à préciser lourdement : « Passe-moi ce crayon que je t'ai prêté hier », en déguisant une revendication sous la forme innocente d'une détermination de l'objet. C'est peut-être une conception trop idyllique de la communication que de la croire dominée par un honnête principe d'économie. Une autre de ses fonctions importantes est de faire passer, à l'occasion du message, des informations étrangères au message lui-même : adjectifs et propositions relatives sont, de ce point de vue, un luxe particulièrement utile. A côté de ce que pose un énoncé, il faut noter tout ce qu'il présuppose, les représentations auxquelles il se réfère sans les affirmer, tout le contexte intellectuel dans lequel il place de force l'interlocuteur[3]. Si le style consiste à agir sur l'interlocuteur non par ce qu'on lui dit mais par la façon dont on le lui dit, c'est peut-être une fonction première de la langue que de permettre le style.

On voit combien la conception signalée ici (et que seules des analyses de détail pourraient justifier) s'oppose à celle de Prieto. Le problème de Prieto est de récupérer le style, une fois la langue définie comme système de communication. Sa solution est que le style exploite des possibilités introduites dans la langue pour des raisons non stylistiques d'économie. Une démarche inverse pourrait être envisagée, qui chercherait la présence du style dans les structures linguistiques les plus élémentaires : c'est lui, peut-être, qui permettrait de comprendre des phénomènes comme la subordination et la qualification. Mais, dans cette hypothèse, il faudrait mettre à la base de l'activité linguistique une situation interhumaine beaucoup plus complexe que le simple besoin de transmettre des informations.

Il est instructif, à cet égard, de mettre en parallèle les conceptions de Benveniste et celles de Prieto. Tout en acceptant dans leur plus grande rigueur les exigences méthodologiques de Saussure, Benveniste ne pense pas que le linguiste doive négliger ce qui, dans le langage, n'est pas de l'ordre du code. Sur le premier point, on trouvera plusieurs déclarations très explicites. L'article « Tendances récentes en linguistique générale » reprend par exemple l'idée saussurienne que la langue est un secteur bien déterminé de la matière linguistique, et ne s'identifie pas avec l'ensemble des faits de langage. Bien plus, Benveniste reconnaît le critère saussurien de la distinctivité. Seules ont droit de cité dans la description linguistique les différences, les oppositions : « Alors qu'autrefois l'objectivité consistait dans l'acceptation intégrale du donné, ce qui entraînait à la fois l'admission de la norme graphique pour les langues écrites, et l'enregistrement minutieux de tous les détails articulatoires pour les textes oraux, on s'attache aujourd'hui à identi-

3. Nous avons essayé d'adapter à la linguistique cette notion de présupposition, introduite d'abord par les logiciens, *cf.* « Le roi de France est sage », *Etudes de linguistique appliquée,* 1966, n° 4, p. 39-47.

fier les éléments en tant qu'ils sont distinctifs à tous les niveaux de l'analyse »[4].

Benveniste et Prieto admettent donc l'un comme l'autre la nécessité d'un principe de pertinence, et l'on peut même dire qu'en pratique ils recourent au même principe de pertinence. Il est d'autant plus remarquable qu'ils le fondent de façon toute différente. Etudiant le « langage » des abeilles tel que l'a décrit von Frisch, Benveniste résume de la façon suivante les différences entre ce langage et le nôtre : « Cette différence se résume dans le terme qui nous semble le mieux approprié à définir le mode de communication employé par les abeilles : ce n'est pas un langage, c'est un code de signaux[5]. » S'il arrive à Benveniste de reprendre la définition commode qui fait du langage un « instrument de communication », ce n'est jamais sans quelque réticence. Il prend soin par exemple de préciser qu'il s'agit de « communication intersubjective »[6], et cet adjectif, qu'on chercherait en vain dans l'ouvrage de Prieto, s'il permet de classer le langage parmi les instruments de communication, amène aussi à le distinguer de tout autre. Que le langage serve à établir le débat humain, qu'il soit le lieu où se reconnaissent et s'affrontent les individus, Benveniste le fait apparaître en posant une sorte de priorité, de plus en plus nette à mesure qu'évolue sa recherche, du discours sur la langue.

C'est surtout l'article sur « Les niveaux de l'analyse linguistique » qui précise la distinction de ces deux notions, amenée par une réflexion sur la « phrase ». Alors que Prieto considère la phrase comme le prototype du signe, Benveniste insiste au contraire sur l'idée que la phrase « n'est pas un signe »[7]. Bien qu'elle « porte le sens » et soit « informée de signification », les procédés linguistiques employés habituellement pour déterminer la valeur d'un signe échouent devant elle. C'est qu'on ne peut pas établir une combinatoire des phrases, énoncer à leur propos des lois de compatibilité ou d'exclusion. Quelle unité d'ordre supérieur pourrait en effet servir de cadre à ces combinaisons de phrases ? La phrase n'a donc « ni distribution, ni emploi », ce qui interdit même de délimiter par commutation

4. *Problèmes de linguistique générale*, p. 8.
5. *Ibid.*, p. 62.
6. *Ibid.*, p. 25.
7. *Ibid.*, p. 129.

sa valeur distinctive : la commutation n'a de sens que si elle prend place dans un contexte ou dans un emploi rigoureusement déterminés. Si l'on définit la langue comme un « système de signes », il faudra alors situer la phrase en dehors de la langue, et la considérer comme l'unité de base d'une réalité linguistique très différente, le discours. Par « discours » on entendra « la manifestation de la langue dans la communication vivante »[8]. Un examen de cette formule est nécessaire, car elle pourrait facilement prêter à confusion. Il serait commode en effet d'assimiler le discours à la « parole » de Saussure, qui, elle aussi, est une manifestation : selon une métaphore qui a eu du succès, elle n'est rien d'autre que la langue « exécutée » par les individus, au sens même où une symphonie est exécutée par des musiciens. Dans cette conception, le discours n'aurait aucune autonomie, aucune fonction spécifique. La signification d'un acte de discours, par exemple de l'énonciation d'une phrase, serait la simple résultante de deux forces hétérogènes : d'une part, le sens, défini par la langue, des signes et des combinaisons de signes utilisés dans la phrase ; et, d'autre part, la situation matérielle et psychologique dans laquelle cette phrase est employée, les intentions auxquelles elle répond, les effets qu'elle peut avoir sur l'auditeur, toutes circonstances susceptibles de préciser, ou même de modifier, son sens proprement linguistique. L'originalité de Benveniste est d'avoir vu que le discours ne se réduit pas à l'interaction de ces deux composantes. Il ne suffit pas de dire que le discours met la langue au service de fins intersubjectives ; en lui-même, il constitue une relation intersubjective. Je me situe vis-à-vis d'autrui non seulement par ce que je lui dis mais par le fait de lui parler, et par le niveau où je situe notre dialogue.

On voit, d'après ces indications[9], que la linguistique du discours ne saurait être cette science seconde, et dans une large mesure subordonnée, que devait constituer, pour Saussure, la linguistique de la parole. Benveniste va d'ailleurs plus loin, et affirme même une certaine priorité du discours : « *Nihil est in*

8. *Ibid.*, p. 130.
9. Benveniste, nous l'avons dit, est avare de considérations théoriques. Pour reconstituer ce qui nous semble être sa conception du « discours », nous nous sommes donc surtout référé à la façon dont il l'a mise en pratique, notamment aux chapitres groupés sous la rubrique « L'homme dans la langue ».

lingua quod non prius fuerit in oratione. » Cette variante linguistique d'une formule philosophique n'implique certes pas que, réciproquement, tout ce qui est dans le discours soit aussi dans la langue, et que celle-ci doive refléter la multitude des relations humaines qui s'établissent à travers le discours. Il ne s'agit pas d'abolir le fait que la langue, à chaque instant, se présente comme un système fermé. Benveniste maintient néanmoins que les signes de la langue doivent se comprendre à partir de l'activité du discours : ils constituent du discours cristallisé. Notamment — c'est le point qui nous intéresse le plus, vu le parallèle établi avec Prieto —, certaines attitudes intersubjectives impliquées dans le discours se trouvent, selon Benveniste, incorporées au système de la langue.

Notre premier exemple sera l'étude sur les énoncés performatifs, présentée dans le chapitre 22 de l'ouvrage de Benveniste. Les philosophes anglais de l'école d'Oxford, et surtout Austin, ont dégagé, depuis une dizaine d'années, la notion d'expression « performative ». Benveniste est, à notre connaissance, le seul linguiste qui en ait reconnu l'importance pour l'étude du langage *. On appelle « performative » une expression dont l'énonciation ne fait qu'un avec ce qu'elle énonce. Dire : « Je promets que... », c'est à la fois énoncer qu'on accomplit un acte, celui de promettre, et, du même coup, accomplir cet acte, promettre. Alors qu'on peut dire « Je me promène » sans se promener, on ne peut dire « Je promets » sans promettre. Que certaines expressions aient ainsi une valeur rituelle, on le savait certes depuis longtemps, mais on n'avait pas pris conscience des implications linguistiques de ce fait. Cet exemple montre à quel point la langue est tributaire de l'activité de discours ; la valeur qu'a dans la langue le signe « promettre » ne peut se comprendre sans référence à l'acte d'employer ce signe dans l'énoncé « Je promets ». Il est donc impossible de décrire d'abord, dans une linguistique de la langue, le sens du mot « promettre », et ensuite, dans une linguistique du discours, l'emploi de ce mot. Le sens du mot devient inséparable de l'acte qui consiste à s'en servir. On comprend pourquoi Benveniste refuse de suivre Austin quand celui-ci veut diluer la notion de « performatif » dans la catégorie plus générale de

* Plus précisément, il s'agit ici des « performatifs explicites ».

l'illocutoire, en considérant comme illocutoire tout énoncé qui constitue une action (même la simple interjection par laquelle on avertit quelqu'un d'un danger), c'est-à-dire, en fait, tout énoncé. Ce qui intéresse au contraire le linguiste, c'est que l'acte accompli soit en même temps énoncé, et accompli par son énonciation. Dans ce cas, en effet, le sens de l'expression et la fonction qu'elle remplit ne peuvent plus être dissociés comme une cause et sa conséquence ; le sens du mot, ici, n'est plus rien d'autre que la relation humaine instaurée par son emploi.

L'article de Benveniste sur les verbes« délocutifs » (chap. 23) va encore plus loin dans cette direction [10]. Il étudie un type de dérivation existant dans beaucoup de langues, et qui n'avait, auparavant, jamais été mis en valeur *. La plupart des verbes dérivés viennent ou d'un autre verbe, dont ils modifient le sens (ainsi *défaire* à partir de *faire*), ou bien d'un nom (ils désignent alors un procès en rapport avec la chose, l'action ou la qualité désignée par le nom). Benveniste montre que d'autres verbes viennent d'expressions, et désignent l'acte de les prononcer. Ainsi le français *remercier* n'est pas formé sur le substantif *merci,* mais sur la formule *« merci »,* et il équivaut à *dire « merci »* ; le latin *negare* ne se comprend de même que comme *dire « nec »,* etc. Nous n'avons pas à montrer ici l'efficacité philologique de cette notion, qui a permis à Benveniste d'expliquer des mots jusque-là mystérieux (par exemple, le verbe latin *parentare*). Ce qui nous intéresse, c'est le rapport institué entre langue et discours au niveau du composé délocutif. Il apparaît que certaines unités de langue, comme le verbe *remercier,* ne peuvent pas être articulées en unités de langue, mais qu'elles ont pour composant principal un fait de discours. Nous voyons mal comment des phénomènes de ce genre s'intégreraient à une conception de la langue-code : un code, par définition, est indépendant de son usage **.

10. L'article en question a paru cinq ans avant celui que Benveniste consacre aux performatifs. Mais peut-être l'auteur avait-il déjà, à l'époque, réfléchi sur les méthodes et les résultats de la philosophie linguistique de l'école d'Oxford.

* En fait, les grammairiens arabes du Moyen Age avaient déjà construit cette notion. Mais elle a été ensuite tout à fait oubliée — comme d'ailleurs l'ensemble de leurs réflexions sur l'énonciation.

** On sait le succès qu'a eu, depuis 1970, la notion de délocutivité. J.-C. Anscombre, B. de Cornulier et moi-même en avons, notamment, fait grand usage (*cf.,* par exemple, O. Ducrot, « Analyses pragmatiques », *Communications,* 32, 1980, p. 11-60).

Pour dernier témoignage, nous mentionnerons les études sur le pronom et la personne verbale. On enseigne habituellement qu'il y a une et une seule catégorie de la personne verbale, qui comprend trois éléments, représentés par exemple — si l'on s'en tient au singulier — par les pronoms français *je, tu, il,* ou par les désinences latines *o, s, t.* Cette classification paraît d'habitude si évidente qu'on ne songe guère à la justifier. Un lien incontestable semble en effet exister entre les trois personnes, puisqu'elles constituent trois possibilités entre lesquelles le locuteur doit nécessairement choisir lorsqu'il veut parler d'un objet. Elles semblent ainsi se répartir la totalité de l'exprimable. Il n'y aurait pas de différence essentielle entre l'articulation des personnes et la corrélation animé-inanimé telle qu'elle apparaît dans certaines langues qui obligent à coller sur tout objet une de ces deux étiquettes. Benveniste met justement en garde contre une assimilation de ce type : le rapport de la langue et du discours est en effet, dans la prétendue catégorie de la personne, d'une nature toute particulière.

Supposons qu'on veuille définir le sens du morphème *première personne* : on doit indiquer qu'il désigne le locuteur, ou, plus précisément, chaque fois qu'il est prononcé, la personne qui le prononce. Une précision est nécessaire. C'est une banalité, depuis longtemps exploitée par les amateurs de paradoxe facile, que le mot *je* se réfère, à chacun de ses emplois, à un être différent : tous les signes — sauf les noms propres, s'il en existe de véritables — sont dans ce cas (Prieto exprime ce fait en disant qu'un signe renvoie toujours à une classe et non à un individu). Mais c'est tout autre chose qui intéresse Benveniste. Il ne s'agit pas du référent du mot *je,* mais de sa signification. Or il se trouve que *je* a pour seule signification de référer à la personne qui est en train de l'employer. *Je, tu, il* ne constituent donc pas une classification du monde comparable à celles des catégories linguistiques habituelles. Ce n'est pas le monde que visent les pronoms, mais l'acte de parler. Et non pas l'acte de parler en général, considéré comme un type d'événements du monde : le signifié de *je* n'est pas le concept de locuteur, ni celui de *tu* le concept de destinataire. *Je* et *tu* ne renvoient qu'aux personnages de cet acte particulier de communication qui est effectué au moment où on les emploie. Certes, Prieto tente d'éliminer l'originalité des pronoms et de leur attribuer un

contenu conceptuel. Ainsi, soucieux de trouver pour l'énoncé particulier « Donne-moi ton crayon » un signifié général qui serait, ensuite, spécifié selon les circonstances, il le traduit : « Ordre au destinataire de donner son crayon au locuteur ». Mais il y a là un simple jeu de mots. En réalité, la référence à l'acte de parole n'est que déguisée. Elle reste implicitement contenue dans les articles définis (à valeur démonstrative) de « *au* locuteur », « *au* destinataire ». Développées, ces expressions devraient se lire : « au locuteur, au destinataire de l'acte de communication accompli en *ce* moment ». Le renvoi à la situation de communication est intérieur au pronom et le constitue. On pourrait donc dire des pronoms ce que Benveniste dit de la phrase. Ce ne sont pas des signes, des éléments d'un code, qui posséderaient un sens constant et des références variables. En dehors de leur emploi effectif, ils sont indéfinissables, dépourvus aussi bien de sens que de référence. Lorsqu'il étudie la personne verbale, le linguiste rencontre le discours au cœur de la langue.

Il faut franchir encore une étape. L'étude sur les délocutifs nous avait déjà montré le fait du discours présent dans le lexique. Mais, avec la personne verbale, c'est la structure même du discours qui s'impose à la langue. Pour la commodité de l'exposé, nous avons traité jusqu'ici des *trois* personnes verbales, et montré qu'elles ne constituent pas une catégorie comparable aux autres catégories de la langue. Il reste à montrer qu'elles ne constituent même pas une catégorie. Les arguments donnés ne valent en effet, si l'on y réfléchit, que pour les deux premières personnes, qui renvoient, l'une comme l'autre, aux protagonistes de l'acte de communication. Il n'en est pas de même pour la « troisième personne ». Dans la phrase « Pierre viendra ; il est content », ni la troisième personne de « viendra », ni le « il » ne contiennent de renvoi à l'instance de discours où ils sont employés [11]. C'est dire qu'il faut mettre à part les deux premières personnes, et les opposer ensemble à la troisième, le trait distinctif qui fonde cette opposition étant la présence ou l'absence de référence au discours. Si maintenant on se restreint aux deux personnes du discours, dans la nouvelle

11. Il semble qu'un problème particulier est posé par le *il* démonstratif, qui se définit lui aussi par référence à l'acte de communication.

catégorie ainsi délimitée apparaît une structure toute particulière : il s'agit de la réciprocité en vertu de laquelle l'être qui se désigne comme *je* se reconnaît susceptible d'être désigné comme *tu,* et reconnaît son interlocuteur capable de se désigner à son tour comme *je.* En pénétrant dans la langue par l'intermédiaire des personnes verbales, le discours y a fait pénétrer en même temps, et a en quelque sorte institutionnalisé, la réciprocité. Il n'y a pas de discours qui ne soit acceptation de l'intersubjectivité, qui n'admette implicitement qu'autrui est un *alter ego* à qui je réponds, et qui me répond. Les personnes verbales traduisent seulement dans la langue le jeu d'affirmations et d'objections, ou de questions et de réponses, en quoi consiste le discours, et où se manifeste la reconnaissance mutuelle des êtres humains.

On voit comment les recherches de Benveniste étayent certaines des critiques que nous avons adressées à Prieto. Pour celui-ci, la langue est un simple code. Ce sont certes des êtres humains qui l'utilisent, et leur initiative est nécessaire pour coder au plus économique, en tirant parti des circonstances de la communication. Mais, cela admis, la langue ne refléterait pas, dans son organisation même, les rapports interhumains. Nous avons suggéré au contraire que des faits linguistiques importants — l'opposition et la présupposition, par exemple — se comprennent mal dans le cadre d'un code, et devraient s'interpréter comme les règles d'un jeu où s'affrontent les individus. Il nous a semblé intéressant que Benveniste — dont le point de départ, identique à celui de Prieto, est la recherche d'un principe de pertinence qui transformerait la linguistique en science — renonce dans une mesure de plus en plus large à la solution commode, et suggérée par Saussure lui-même, de traiter la langue comme un code. Au contraire, il est amené à faire apparaître, dans la structure linguistique même, une référence constante au discours, et à la situation fondamentale du discours, la rencontre et la reconnaissance des subjectivités.

Chapitre VII

ÉNONCIATION ET POLYPHONIE CHEZ CHARLES BALLY *

Je voudrais, grâce à cet exposé, m'acquitter — bien partiellement — d'une dette de reconnaissance à l'égard de Charles Bally. C'est en lisant Bally, et spécialement le début de *Linguistique générale et linguistique française* [1] (1re partie, 1re section), que j'ai été amené à esquisser une théorie linguistique de la polyphonie — sur laquelle je travaille depuis plusieurs années [2]. Certes, il me semble que, sur certains points, Bally n'est pas allé assez loin dans la direction où il s'est engagé, mais il reste qu'il a ouvert cette direction [3].

I. Le premier point de mon exposé concernera les notions de *modus* et de *dictum* qui sont au centre de la théorie de l'énonciation de LG. Bally part de l'idée que la langue est un instrument permettant la communication, ou encore l'« énonciation » de pensées par la parole. Idée qui a une longue tradition chez les grammairiens. Elle est à la base par exemple de la *Grammaire de Port-Royal* (le langage, selon Port-Royal, sert à « signifier nos pensées », à faire connaître aux autres « les divers mouvements

* Reprise d'un article paru dans les *Cahiers Ferdinand de Saussure* (1986, n° 40, p. 13-37) sous le titre « Charles Bally et la pragmatique », article qui développait une conférence faite à Genève, en mars 1984, sur l'invitation de la Société académique.

1. Je me référerai à la 4e édition de cet ouvrage (Berne, Francke, 1965) et j'utiliserai l'abréviation LG.

2. *Cf.*, par exemple, le chap. 13 de *Le dire et le dit* (Minuit, 1985).

3. On trouve, au début de LG, d'autres thèmes qui ont été développés dans la sémantique et la pragmatique récentes. Par exemple, une théorie de l'actualisation (opposée à la caractérisation) et un rapprochement entre l'actualisation du substantif par l'article et celle du verbe par les temps. J'ai moi-même plusieurs fois utilisé la définition que donne Bally des notions de coordination et de subordination à partir des concepts de thème et de propos (*cf. Dire et ne pas dire,* p. 117-118).

de notre âme » : 2e partie, chap. 1). D'où, chez Bally, cette définition de la *phrase* (on ne sait pas trop s'il faut entendre par *phrase* une entité de langue ou l'occurrence d'une telle entité dans une parole déterminée) : « La phrase est la forme la plus simple possible de la communication d'une pensée » (LG, p. 35).

Deux remarques à ce propos. La première est pour signaler une différence — essentielle, on le verra, à mes yeux — entre la formulation de Bally et celle de Port-Royal. Bally dit « communication d'*une* pensée », alors que Port-Royal parle de « signifier *nos* pensées », « les mouvements de *notre* âme ». En d'autres termes, dès cette définition préliminaire, Bally envisage la possibilité que la pensée communiquée ne soit pas celle du sujet parlant, ni même présentée comme celle du sujet parlant. C'est un point sur lequel je reviendrai.

Deuxième remarque. J'ai dit que Bally, en recourant à la notion de pensée, rejoint une longue tradition. Mais cela ne veut pas dire que cette définition soit incontestée, ou passe-partout. Elle s'oppose en fait à une conception qui serait également possible, et qui est souvent défendue, selon laquelle la langue et les phrases particulières communiquent des idées, des représentations, des images de la réalité. On va voir tout de suite que ce choix de la pensée par opposition à l'idée a des implications fortes pour la description sémantique.

Après avoir caractérisé le sens de la phrase au moyen du concept de *pensée,* Bally précise en effet en quoi consistent ces *pensées* communiquées, et il apparaît aussitôt qu'elles diffèrent fondamentalement de ce qu'on appelle communément des *idées* — différence qui se répercute sur la description sémantique des phrases, puisque le sens d'une phrase est, pour Bally, ce que cette phrase communique. Pour caractériser la pensée, Bally, fidèle, là encore, à une tradition bien établie, dit que toute pensée consiste à « réagir à une représentation » (LG, p. 35), cette réaction pouvant être, selon une tripartition familière à la psychologie de l'époque, de type intellectuel (on adhère à la représentation ou on la refuse), de type affectif (on s'en réjouit ou on s'en attriste), ou enfin de type volitif (on souhaite ou on craint la réalisation de cette représentation). Je retiendrai de ceci que toute pensée se décompose en un élément actif, ou subjectif, la réaction, et en un élément passif, ou objectif, la représentation[4]. Analyse, je l'ai dit, tout à fait traditionnelle. On la trouve chez Descartes, auquel Bally fait une référence indirecte (LG, note 1, p. 37). Ainsi, dans la première partie des *Principes de la philosophie,* § 32 : « ... toutes les façons de penser que nous remarquons en nous peuvent être rapportées à deux générales, dont l'une consiste à apercevoir par l'entendement, et l'autre à se déterminer par la volonté », ces deux « façons » étant souvent associées l'une à l'autre, par exemple dans le jugement (§ 34). La même analyse commande l'organisation de la *Grammaire de Port-Royal,* les mots étant répartis en deux classes, ceux qui signifient « la forme ou la manière de nos pensées », c'est-à-dire « l'action de notre esprit », et ceux qui signifient « les objets des pensées » (2e partie, chap. 1).

On trouve une décomposition à bien des égards analogue chez la plupart des « philosophes du langage » modernes (je pense notamment à la théorie des actes de langage telle qu'elle a été mise en forme par Searle). Ils disent que le sens d'un énoncé est toujours l'application d'une certaine force illocutoire (ordre, assertion, interrogation, etc.) à une certaine proposition, ou « contenu ». L'étude des forces illocutoires relève de la pragmatique, alors que celle des propositions relève d'une sémantique de type logique. Le point commun entre cette théorie moderne et la représentation traditionnelle de la pensée est toujours la dissociation entre un élément subjectif (la « réaction » de Bally, la « force illocutoire » pragmatique) et un élément objectif, appelé par Bally « représentation » et « proposition » par Searle.

Les différences entre les conceptions de Descartes, Port-Royal, Bally, d'une part, et la théorie des actes de langage, d'autre part, tiennent essentiellement à deux points. D'abord, les conceptions de type cartésien déclarent s'appuyer sur une analyse de la « pensée », alors que Searle, par exemple, déclare s'appuyer sur une analyse de l'activité de communication. Selon Port-Royal, c'est en réfléchissant sur ce qu'est une pensée

4. On trouve une idée analogue chez un logicien, G.H. Luquet, cité par M. Lips, élève de Bally, dans son ouvrage sur le style indirect libre : « Une proposition [c'est-à-dire, chez Bally, une "pensée", *O.D.*] quelconque se compose de deux éléments. L'un, que nous appellerons "énonciation" [chez Bally "représentation", *O.D.*], est un contenu de pensée d'ordre intellectuel, simplement envisagé par l'esprit ; l'autre est une attitude, une "prise de position" [chez Bally "réaction", *O.D.*] d'ordre volontaire à l'égard de cette représentation » (*Logique formelle,* Paris, 1925).

élémentaire qu'on y voit apparaître une « manière » et un « objet ». Selon Searle, en revanche, c'est en réfléchissant sur ce qu'est un acte élémentaire de communication qu'on y voit apparaître une force illocutoire et une proposition. Mais le point d'arrivée reste très semblable, même si le point de départ est différent[5]. On n'analyse peut-être pas exactement les mêmes choses, mais on les analyse selon la même structure, ce qui semble montrer que cette structure est une sorte de constante de notre civilisation en ce qui concerne la représentation de l'homme par lui-même.

La deuxième différence est plus importante de mon point de vue. Pour la théorie des actes de langage, la force illocutoire liée à une phrase caractérise l'énonciation de cette phrase. Dire que *Viens* ! a une force illocutoire d'ordre, c'est dire que son énonciation a tel ou tel caractère. En revanche, lorsqu'on dit que la pensée signifiée par une phrase est une réaction à une représentation, on n'implique en rien que cette réaction signifiée soit celle-là même qui commande l'énonciation, ni donnée pour telle. Si je vous annonce « J'aime les olives », le sens de ma phrase consiste, dirait Bally, en une certaine attitude gastronomique favorable devant une assiette d'olives, mais le locuteur ne prétend pas pour autant que son énonciation revienne à avoir cette réaction, il ne prétend pas énoncer « J'aime les olives » par amour pour les olives — alors qu'il prétend énoncer « Viens ! » parce qu'il veut donner l'ordre de venir. Ce rapport différent que la force illocutoire et la « réaction » ont à l'énonciation a une conséquence en ce qui concerne l'identité du sujet auquel elles sont attribuées. Le sujet de l'acte illocutoire ne peut être que le sujet parlant, l'auteur de l'énonciation. Rien en revanche, dans la conception de Bally, n'impose une identité entre le sujet de la réaction communiquée et le sujet parlant. On verra même plus loin que la possibilité d'une dissociation entre ces deux sujets est essentielle pour Bally. Cette remarque me permet, en anticipant, de signaler le caractère paradoxal de la conception polyphonique que j'essaye de constituer. Je voudrais maintenir, avec la théorie des actes de langage, que le sens concerne l'énonciation, qu'il a pour thème l'énonciation de cet énoncé

5. Ce point de départ est d'ailleurs peut-être moins différent que ne le laisse penser la terminologie employée, si l'on admet que l'acte de penser et l'acte de communiquer se présupposent l'un l'autre.

même qui le communique. Mais je voudrais en même temps, avec Bally, admettre que le sens peut manifester, montrer, d'autres sujets que le sujet parlant.

Une fois précisé que, pour Bally, le sens d'une phrase est une pensée, et qu'une pensée est une réaction à une représentation, les notions de *modus* et de *dictum,* reprises par Bally à la philosophie médiévale, se définissent sans peine. Le sens d'une phrase, quelle qu'elle soit, étant toujours de la forme « X a telle réaction devant telle représentation », le premier élément de cette structure sémantique binaire (X a telle réaction) est le *modus* ; X, l'être qui réagit, est dit « sujet modal », et le type de réaction est dit « verbe modal »[6]. Quant au *dictum,* c'est la représentation objet de la réaction.

II. La deuxième section de mon exposé sera pour montrer l'application linguistique de la théorie du sens qui vient d'être schématisée. Si la structure sémantique d'une phrase est toujours du type « *Modus* (= sujet modal + verbe modal) + *dictum* », la configuration signifiante peut réaliser plus ou moins explicitement cette structure. Bally donne de nombreux exemples des divers degrés d'explicitation que la structure signifiée peut recevoir dans le signifiant. J'en signalerai seulement quelques-uns, qui font apparaître certaines conséquences de la théorie, importantes de mon point de vue.

Une phrase est dite « explicite » lorsqu'on peut la segmenter selon sa structure sémantique, c'est-à-dire y distinguer deux segments représentant le *modus* et le *dictum,* et, à l'intérieur du segment modal, distinguer un constituant qui représente le sujet modal, et un constituant qui représente le verbe modal. Ainsi :

Je	crois	que cet accusé est innocent
Je	veux	que vous sortiez
Les astronomes	pensent	que la terre tourne
Mon mari	a décidé	que je le trompe

6. Dans la formulation que je donne à la théorie de Bally, les expressions « sujet modal » et « verbe modal » désignent donc des éléments sémantiques, des constituants du sens, et non pas des mots, c'est-à-dire des constituants de la phrase. Bally n'est pas toujours clair sur ce point. Il dirait que, dans « Je crois que Pierre viendra », les mots *Je* et *crois* sont sujet et verbe modaux. Mais il y a là un abus de langage évident. Autrement, il serait impossible de parler de sujet et de verbe modaux dans des phrases à structure implicite comme « Pierre viendra », où il ne peut plus s'agir de signifiants.

Les deux derniers exemples montrent clairement que le sujet modal, c'est-à-dire le sujet à qui est attribuée la pensée communiquée (donc celui qui réagit à la représentation) n'est pas nécessairement identique au sujet parlant. Ils montrent du même coup que le *modus* n'est pas la modalité au sens des grammairiens ou des logiciens, c'est-à-dire la prise de position *du locuteur* vis-à-vis du contenu exprimé : Port-Royal ne dirait jamais, à propos du dernier exemple, que le segment « Mon mari a décidé » manifeste la « manière de la pensée ». Ils montrent enfin combien il est impossible d'assimiler la réaction exprimée à celle qui se manifeste par l'énonciation accomplie (l'énonciation accomplie par la femme ne manifeste évidemment pas la réaction communiquée par la phrase, c'est-à-dire celle du mari devant l'idée qu'il est trompé. Ce qui manifesterait cette dernière, ce serait l'énonciation « Elle me trompe » éventuellement accomplie par le mari à tel autre moment.) D'où la différence déjà signalée avec la force illocutoire des philosophes du langage.

Bally est d'ailleurs lui-même parfaitement conscient de cette séparation possible entre sujet parlant et sujet modal, et de son caractère paradoxal. *Cf.* LG, p. 37 : « Le sujet modal peut être et est le plus souvent en même temps le sujet parlant ; c'est le cas dans les exemples cités jusqu'ici. Mais il peut englober d'autres sujets : "*Nous* ne croyons pas qu'il pleuvra", ou bien c'est un autre ou plusieurs autres sujets : "*Galilée, les astronomes* pensent que la terre tourne" ; puis on reste dans le vague : "On croit que le roi est mort". »

On pourrait penser — mais je vais montrer que ce serait une erreur — que, si Bally affirme cette divergence dans le cas des exemples précédents, c'est simplement parce que son analyse s'en tient à la structure superficielle et que, dans cette structure superficielle, il n'y a pas, pour les phrases en question, possibilité de repérer un segment correspondant à ce qu'un logicien tiendrait habituellement pour leur modus (c'est-à-dire une indication sur l'attitude *du sujet parlant*). Il s'agirait alors, de la part de Bally, d'une simple timidité, due au fait qu'il n'a pas l'audace spéléologique nécessaire pour explorer les structures profondes. Tout le mal viendrait donc de ce qu'il est encore trop saussurien et pas assez chomskien.

Mais il est évident qu'une telle interprétation est intenable.

Car Bally consacre un paragraphe aux phrases « implicites », définies comme celles où la modalité n'est pas repérable dans un segment déterminé de la chaîne parlée. Quelquefois, le sujet modal n'a pas de représentant dans la phrase. C'est le cas pour les énoncés du type « Il faut que vous cessiez de fumer », où le verbe modal, exprimé par l'impersonnel *il faut* signale que le *dictum* est l'objet d'une décision, mais où il n'est pas précisé à quel sujet modal la décision doit être imputée : ce peut être, selon la situation de discours, le locuteur ou telle autorité dont le locuteur se fait l'écho. Quelquefois même, c'est l'ensemble [sujet modal + verbe modal] qui n'est pas représenté. Ainsi « Il pleut » = « Je constate qu'il pleut ». Et Bally énumère soigneusement les différentes traces que, dans ces cas, le sujet et le verbe modaux ont pu laisser (par exemple, le verbe modal d'attitude assertive est souvent représenté en surface par le simple mode grammatical indicatif).

Ayant à sa disposition un abondant matériel spéléologique, Bally pouvait donc facilement traiter n'importe quel énoncé de façon à y faire apparaître, derrière la surface, un *modus* conforme à la description traditionnelle, c'est-à-dire un *modus* dont le sujet soit identique au sujet parlant. S'il s'agit par exemple de la phrase « Mon mari a décidé que je le trompe », rien n'empêcherait de lui attribuer un *modus* implicite assertif du type « Je trouve que » (dont le résidu superficiel serait l'indicatif de *a décidé*), en prenant pour *dictum* l'ensemble « Mon mari... trompe ». Dans ce cas, on retrouverait la conception habituelle assimilant sujet modal et sujet parlant. Si Bally n'a pas voulu recourir à cette stratégie, c'est qu'il a décidé d'emblée d'admettre comme possible une divergence entre les deux sujets.

Une telle décision est d'ailleurs pour lui en rapport avec une décision beaucoup plus générale concernant la nature du langage. C'est ce qui ressort, me semble-t-il, d'un passage, assez obscur, de la page 37 de LG, passage qui suit immédiatement l'énumération, que j'ai citée plus haut, des différents cas de dissociation entre sujet modal et sujet parlant : « Mais, même lorsque le sujet pensant est identique au sujet parlant, il faut prendre garde de confondre *pensée personnelle* et *pensée communiquée*. Cette distinction est de la plus haute importance, et s'explique par la nature et la fonction du signe linguistique lui-même. » Pour comprendre ce passage, il faut d'abord inter-

prêter les connecteurs qui l'introduisent : *mais* et *même*. La structure générale où ils s'insèrent me semble du type : « p, mais même lorsque non-p, q ». Un exemple simple en serait : « Quelquefois il fait beau, mais, même lorsqu'il fait mauvais, Pierre va se promener. » Dans le texte de Bally, p est donné par l'alinéa qui précède le *Mais, même lorsque...*, c'est-à-dire par l'énumération des différents cas possibles de dissociation entre sujet modal et sujet parlant. Quant à q, c'est l'idée d'une distinction entre pensée réelle et pensée communiquée, distinction à faire même lorsque non-p, c'est-à-dire même lorsque le sujet pensant (le sujet modal, à qui est attribuée la pensée communiquée) et le sujet parlant ne sont pas dissociés.

La structure « quelquefois p, mais, même lorsque non-p, q » laisse toujours entendre (peut-être présuppose) que, lorsque p est vérifié, q l'est aussi (dans mon exemple : quand il fait beau, Pierre va se promener). Quant à l'objet propre de la communication (selon le locuteur), c'est de signaler que q se vérifie aussi dans le cas où p n'est pas satisfait. En outre, ces deux indications sont présentées comme des arguments possibles pour une certaine conclusion, la seconde étant, de ce point de vue, plus significative encore que la première[7]. Le texte de Bally apporte donc trois indications :

1) les cas de dissociation entre sujet modal et sujet parlant font apparaître une distinction entre la pensée réelle du sujet parlant et celle qu'il communique ;

2) cette distinction, loin d'être limitée à de tels cas, vaut aussi lorsque sujet modal et sujet parlant sont identiques ;

3) les indications 1) et 2) appuient l'une et l'autre, et la seconde plus encore que la première, une conclusion commune.

Il nous reste maintenant, pour interpréter le texte de Bally, à spécifier cette conclusion. Je poserai qu'elle est constituée par le principe sémiologique général : « Toute communication implique une distinction entre la pensée communiquée et la pensée personnelle de celui qui parle »[8]. Ce principe, selon Bally, est évidemment satisfait lorsque sujet parlant et sujet modal sont dissociés, mais il l'est tout autant lorsqu'ils coïncident. Dans ce dernier cas, en effet, il reste toujours possible (je résume la suite du passage que j'ai cité) que le sujet parlant s'attribue à lui-même, dans son acte de communication, une pensée qui n'est pas la sienne (c'est ce qui se passe lorsqu'il y a mensonge ou ironie : on constate alors, selon les termes de Bally, un « dédoublement de la personnalité », le sujet parlant étant à la fois le lieu de deux pensées différentes, la sienne et celle qu'il communique comme étant la sienne).

Bally va plus loin encore dans la généralisation. La perpétuelle possibilité d'une séparation entre la pensée que l'on a et celle que l'on communique (en se l'attribuant ou non) lui semble une conséquence nécessaire de la nature du signe[9]. Dans la mesure où celui-ci, selon la formule saussurienne, comporte à la fois un signifiant et un signifié, dans la mesure d'autre part où le signifié, selon Bally, est une pensée, la liberté que nous avons de choisir des signes implique la liberté de choisir une pensée : le trésor de phrases mis à notre disposition par la langue est en même temps une galerie de masques ou une garde-robe de costumes permettant de jouer une multitude de personnages différents — et, même si le personnage choisi est conforme à la pensée « réelle », c'est encore un personnage. Contrairement à la formule de Port-Royal, on ne communique pas « sa » pensée, on communique « une » pensée (que l'on peut choisir parce qu'elle correspond à ce qu'on pense effectivement, mais aussi parce qu'elle n'y correspond pas) : la différence sur ce point entre Bally et les analystes lacaniens est que Bally, s'appuyant sur une psychologie sûre de son objet, ne

7. Que les deux éléments articulés par *même* soient donnés comme arguments pour une même conclusion r, cela n'implique pas nécessairement, selon la théorie de l'argumentation dans la langue, que le locuteur les utilise pour un *acte* d'argumentation en faveur de r. Il faut distinguer les visées argumentatives véhiculées par un énoncé (et attribuées à des énonciateurs mis en scène dans cet énoncé) et l'acte d'argumentation accompli par le locuteur qui s'assimile à tel ou tel de ces énonciateurs.

8. La conclusion r de la suite « quelquefois p et, même lorsque non-p, q » ressemble donc, ici, à la proposition q elle-même, mais cela n'a pas de rapport avec la nécessité *logique* de tenir q pour vrai s'il est vrai à la fois dans les deux cas complémentaires p et non-p (d'une façon générale, ce que j'entends par argumentation a peu à voir avec la nécessité logique).

9. La distinction entre pensée personnelle et pensée communiquée, et son illustration par la possibilité du mensonge (qui n'est plus alors considéré comme un phénomène marginal et pathologique), se retrouvent fréquemment dans l'histoire de la linguistique. Par exemple chez J.B. Vico, qui voit dans la distinction en question le caractère essentiel du langage intellectuel par rapport au langage passionnel de l'humanité primitive : pour Vico, la possibilité du mensonge est une conséquence inévitable de l'abandon du langage passionnel.

met pas en doute qu'il y ait une « pensée réelle » susceptible soit de ressembler, soit de ne pas ressembler à la pensée communiquée ; mais Bally ne confond jamais cette pensée communiquée — qui seule le concerne, en tant que linguiste — avec ce qu'il croit être la pensée rélle, même si elles sont conformes l'une à l'autre.

Je peux revenir maintenant au problème qui m'occupe directement ici, à savoir la dissociation du sujet modal et du sujet parlant, telle qu'elle apparaît dans le texte que je viens de commenter. D'une part, Bally prend pour accordé qu'il y a une relation entre cette dissociation et la nécessité de distinguer pensée communiquée et pensée réelle (c'est la première indication que j'ai extraite du *mais même lorsque*). D'autre part, il fait de cette relation un argument (faible — puisqu'il devra être complété par un argument plus fort, constitué par la deuxième indication — mais néanmoins réel) en faveur du principe sémiologique général de la distinction entre pensée réelle et pensée communiquée (troisième indication véhiculée par *mais même lorsque*). Ce qui me semble important dans cette démarche, c'est que la dissociation des deux sujets (celui qui parle et celui à qui la pensée est attribuée dans l'acte de communication) n'est pas considérée comme un phénomène marginal et accidentel, même si, pour Bally, elle est relativement rare, et n'a lieu que « quelquefois ». Elle est au contraire attachée à la nature même du signe. Celle-ci implique que l'on ne communique pas directement sa propre pensée, mais seulement une pensée — qui peut, par ailleurs, soit se trouver, soit ne pas se trouver conforme à la sienne. La distinction du sujet parlant et du sujet modal ne serait ainsi que l'aspect le plus évident du caractère schizophrénique inhérent à toute communication.

Le tableau suivant rassemble les trois cas signalés par Bally en ce qui concerne les rapports entre pensée personnelle et pensée réelle.

— (Ia) La pensée communiquée est attribuée au sujet parlant (donc sujet parlant = sujet modal). Et de plus cette pensée correspond effectivement à celle du sujet parlant. Il s'agit donc, en (Ia), d'une pensée à la fois sérieuse et honnête.

— (Ib) La pensée communiquée est attribuée au sujet parlant (donc sujet parlant = sujet modal). Mais cette pensée ne correspond pas à celle du sujet parlant. En (Ib), la parole est donc ou malhonnête ou non-sérieuse.

— (II) La pensée communiquée n'est pas attribuée au sujet parlant (donc sujet parlant ≠ sujet modal).

Je proposerai d'ailleurs de distinguer un quatrième cas, en subdivisant (II) comme on l'a fait pour (I). Dans (IIa) comme dans (IIb), le sujet parlant serait différent du sujet modal. Mais, dans (IIa), la pensée communiquée serait conforme à la pensée de la personne à qui elle est attribuée ; dans (IIb), au contraire, la pensée communiquée n'est pas conforme à celle de la personne à qui elle est attribuée. Dans cette dernière catégorie se situerait, notamment, le recours à des « autorités fictives » : on fait dire par quelqu'un, qui ne l'a jamais dit en fait, quelque chose que l'on pense mais que l'on n'ose pas dire à son propre compte.

Avant d'étudier un prolongement important, dans LG, de la distinction du sujet modal et du sujet parlant (ce qui sera l'objet de la prochaine section), je voudrais présenter et discuter deux exemples, donnés par Bally, de phrases à structure implicite. Le premier, parce que l'analyse de Bally peut être rapprochée de certaines propositions soutenues récemment en philosophie du langage. Le second, parce qu'il a des implications pour les problèmes que je traiterai dans la section suivante.

Page 46, Bally parle des cas où la « modalité est incorporée dans le *dictum* sous la forme d'un adjectif de jugement et d'appréciation ». Il prend pour exemple l'énoncé *Ce fruit est délicieux,* qu'il analyse en lui attribuant la structure sémantique « J'ai du plaisir à le manger », où l'on retrouve un sujet modal (*je*), un verbe modal (*avoir du plaisir*) et un *dictum* (*je mange ce fruit*).

Je voudrais d'abord éliminer un certain flottement terminologique qui, sur le fond, n'enlève rien à l'intérêt de l'analyse. Si l'adjectif *délicieux,* qui est un signifiant, fait partie du *dictum* (ce que dit Bally), il faut admettre que la notion de *dictum* désigne une entité de l'ordre du signifiant, entité qui serait, en l'occurrence, l'énoncé lui-même pris dans sa totalité. Mais on ne voit plus alors comment définir cette notion. Il ne peut pas s'agir de la « représentation » à laquelle le sujet modal réagit, puisque celle-ci appartient par définition au signifié. Et on ne peut pas dire non plus que le *dictum,* c'est l'expression de cette

représentation, puisque justement, dans l'exemple du *fruit délicieux,* l'adjectif, donné comme un élément du *dictum,* exprime non pas une représentation mais une « réaction ». La meilleure solution à ce casse-tête terminologique consiste, je pense, à maintenir la convention que j'ai posée dès le début de ce chapitre et qui correspond à la plupart des usages de LG. Le *dictum* sera considéré comme un élément de la structure sémantique, donc comme une partie du signifié : il consiste en une représentation de la réalité. Et, pour formuler l'analyse faite par Bally de l'énoncé *Ce fruit est délicieux,* on dira que, dans ce cas, et contrairement à ce qui arrive lorsque sujet et verbe modaux sont explicités, le prédicat grammatical, élément du signifiant, amalgame deux signifiés, dont l'un relève du *modus* (« j'ai du plaisir »), et l'autre du *dictum* (« manger »).

Quoi qu'il en soit de ces difficultés terminologiques, l'analyse de Bally me semble, je l'ai dit, extrêmement moderne ; elle est en tout cas facile à situer dans le débat qui oppose, en philosophie du langage, ascriptivisme et descriptivisme. Les descriptivistes voient dans tout énoncé déclaratif une description ou représentation de la réalité, constatant que tels ou tels objets ont telles propriétés ou sont dans telles relations. Les ascriptivistes admettent au contraire, à la suite d'Austin, que l'aspect déclaratif est, dans beaucoup d'énoncés, un masque déguisant une fonction fondamentale bien différente de la constatation. Ainsi la phrase *Cet hôtel est bon* sert d'abord, selon les descriptivistes, à attribuer à l'objet-hôtel la propriété de bonté-pour-un-hôtel. L'analyse ascriptiviste de la même phrase y fait apparaître au contraire, derrière l'apparence descriptive, qui l'apparente à *Cette table est rouge,* un acte de langage de recommandation, sans rapport avec l'assertion : la paraphrase performative de la phrase serait *Je te recommande cet hôtel.*

On s'aperçoit tout de suite que l'analyse par Bally de l'adjectif *délicieux* annonce celle d'Austin. Une seule différence en effet : la partie non représentationnelle, dans le sens de l'énoncé, consiste, selon Bally, en une attitude mentale, alors qu'il s'agit, pour les austiniens, d'une force illocutoire. Les problèmes soulevés par les deux théories sont d'ailleurs analogues. Comment décrire les adjectifs évaluatifs lorsqu'ils font partie de phrases grammaticalement complexes comme, par exemple, *Quand on est malade, aucun fruit ne semble délicieux,* ou encore

Quand on est malade, les fruits les plus délicieux semblent insipides ? Dans ces deux cas, l'adjectif *délicieux* paraît fonctionner comme une étiquette désignant une propriété inhérente à certains fruits. En tout cas, il ne renvoie pas directement à l'acte illocutoire qui serait accompli, ni à la réaction qui serait exprimée par l'énonciation même de l'énoncé.

Pour traiter ce type d'exemples tout en maintenant que *délicieux* — comme les autres évaluatifs — marque une position « subjective » [10], je vois deux possibilités, mais qui sont l'une et l'autre étrangères à la théorie explicite de Bally. La première est de recourir à la notion de « dérivation délocutive », en posant que l'adjectif *délicieux,* primitivement destiné à signifier une réaction ou un acte, en est venu à suggérer et à désigner une pseudo-propriété des choses, celle qui est censée conduire à accomplir cette action ou à exprimer cette réaction — propriété qui n'a d'autre réalité que d'être leur explication ou leur justification [11]. La deuxième serait de décrire les énoncés complexes que j'ai pris en exemples comme des espèces de dialogues cristallisés (traitement qui s'inscrit dans le cadre de la théorie de la polyphonie).

Ainsi, pour mon dernier exemple, on dirait que le locuteur — j'entends par *locuteur* la personne à qui est attribuée la responsabilité de l'énonciation — met en scène deux énonciateurs qui, à propos du même objet (un fruit), réagissent (au sens de Bally) de façon opposée. L'un, malade, aurait la réaction exprimée par l'adjectif *insipide,* et l'autre, non malade, celle qui est exprimée par l'adjectif *délicieux.* Et, pour expliquer le sens général de l'énoncé, on le déduirait du fait même d'avoir mis en scène ce dialogue, et de l'avoir mis en scène selon un protocole particulier, inscrit dans l'organisation de la phrase (comme le sens d'une pièce de théâtre se dérive du fait d'avoir fait agir et parler les divers personnages de telle ou telle façon). On voit tout de suite que, pour envisager une solution polyphonique de ce type, il faut admettre la coexistence possible de

10. L'expression « marquer une position subjective » implique, pour moi, que la *signification* de l'adjectif comporte une allusion à cette position. Il ne s'agit pas seulement (j'espère que cela va sans dire) du lieu commun selon lequel ce qui est délicieux pour X peut être répugnant pour Y.

11. Cette utilisation de la délocutivité pour dériver des significations apparemment descriptives est élaborée de façon plus détaillée dans Anscombre, Ducrot, *L'argumentation dans la langue,* Mardaga, 1983, chap. VI, section 1.

plusieurs *modus* et de plusieurs *dictum* dans le sens d'un énoncé unique. Possibilité qui n'a été exploitée explicitement dans aucune des analyses de Bally, et qui, de plus, exigerait une dissociation de la structure syntaxique et de la structure sémantique encore plus radicale que celle impliquée par LG.

Le second exemple que je commenterai est la phrase « Ce sermon est monotone » (LG, p. 46). Bally propose de l'analyser comme « Ce sermon est uniforme, je m'ennuie à ce sermon ». Malheureusement, il n'indique pas en détail comment faire entrer cette analyse dans le schéma canonique *modus-dictum*. Pour ma part, je ne vois pas d'autre solution possible que d'y reconnaître deux *modus*, « Je m'ennuie » et « Je trouve », appliqués respectivement aux *dictum* « J'écoute ce sermon » et « Ce sermon est uniforme ». Eventualité théorique qui est d'ailleurs envisagée, à la même époque, par d'autres linguistes. Ainsi Brunot (*La pensée et la langue*, p. 508) reconnaît deux modalités dans « Ce vieillard, peut-être respectable, le méritait », l'une, affirmative, concernant ce que le vieillard mérite, l'autre, dubitative, concernant sa respectabilité. Mais cette pluralité des modalités aurait, dans la perspective de Bally, des conséquences importantes qu'elle ne peut pas avoir pour Brunot.

Pour Brunot, fidèle à la tradition grammaticale, la modalité représente par définition une attitude du sujet parlant, ce qui s'exprimerait, dans la terminologie de LG, en disant que sujet parlant et sujet modal sont toujours identifiés. De sorte que les différentes modalités reconnues par Brunot ont nécessairement une source unique. Mais, pour Bally, qui distingue ces deux sujets, et refuse donc d'ancrer la modalité dans un individu du monde réel, rien ne peut interdire d'admettre, pour le même énoncé, des sujets modaux distincts : l'énoncé pourrait alors représenter les points de vue ou les réactions de différentes personnes. Ce qui suggère une conception théâtrale de l'énonciation : le sens de l'énoncé décrit l'énonciation comme la confrontation de points de vue différents, qui se juxtaposent, se superposent ou se répondent.

Certes, aucun des exemples donnés par Bally n'impose cette conception : si l'énoncé sur le sermon suggère une pluralité de *modus*, le sujet modal, dans chacun des deux *modus*, est identifiable au sujet parlant, de sorte qu'on peut admettre, au total, l'existence d'un seul sujet modal. Mais il est facile d'imaginer, et l'on rencontre en fait souvent, des énoncés où une analyse menée à la façon de Bally obligerait à reconnaître, non seulement divers *modus*, mais aussi divers sujets modaux. Sinon, comment rendre compte, par exemple, du vers des *Animaux malades de la peste* :

Sa peccadille fut jugée un cas pendable.

Pour Bally — pour qui tout discours rapporté exhibe un sujet modal distinct du locuteur —, le vers présente une réaction des animaux, qui jugent la faute de l'âne un motif de pendaison : on a donc un sujet modal, *les animaux*, un verbe modal, *condamner à mort*, et une représentation dictale, *l'âne a brouté le pré*. Or il est clair que l'emploi du mot *peccadille* implique qu'un second *modus* est applicable à cette représentation, un *modus* exprimant cette fois le point de vue du narrateur : c'est le narrateur qui en est le sujet et le verbe modal serait du type « excuser », « innocenter »[12].

De ces diverses analyses je conclurai que la lecture de Bally dirige, sans y conduire tout à fait, vers la conception théâtrale dont je viens de parler : l'énonciation apparaît comme la mise en scène de différentes attitudes — indépendantes les unes des autres ou qui dialoguent entre elles. Si je dis que le texte de Bally y « conduit », c'est parce que rien, dans sa théorie, ne s'oppose à cette conception, et qu'en outre cette conception devient inévitable dès qu'on applique le type d'analyse de LG à des exemples plus complexes que ceux envisagés dans cet ouvrage.

III. Il me reste maintenant à exposer un problème directement lié à la distinction du sujet modal et du sujet parlant, dont Bally parle, dans le dernier paragraphe du chapitre que j'étudie, sous le titre « Procédés de communication » (LG, p. 50-52). Jusqu'ici, deux éléments seulement, le *modus* et le *dictum*, apparaissaient dans la structure sémantique de la phrase. Maintenant, Bally en ajoute un troisième qu'il appelle « la

12. Une telle démonstration, qui aboutit à ne chercher dans la structure syntaxique que des marques (et non plus le canevas) de la structure sémantique, est proposée par exemple dans l'étude sur *D'ailleurs* publiée dans Ducrot et alii, *Les mots du discours*, Paris, Minuit, 1980 (« notation XYpq »).

communication ». Ainsi, ce texte de la page 50 qui donne ce que j'appellerai la forme canonique de la signification selon LG : « La phrase *La terre tourne* signifie logiquement "Je vous fais savoir (communication) que je suis convaincu (modalité) que la terre tourne" » (et non pas seulement, comme Bally le laissait entendre jusque-là : "Je suis convaincu que la terre tourne"). Aux rôles de sujet parlant et de sujet modal nous devons donc ajouter un troisième rôle, celui de sujet communiquant, désigné, dans l'exemple précédent, par le *je* de *je vous fais savoir*. Que cette fonction de sujet communiquant soit différente de celle de sujet modal (même si, comme je le montrerai ensuite, les titulaires de ces deux fonctions sont, pour Bally, toujours identiques), cela se voit par le simple examen de la forme canonique, qui distingue le sujet de *faire savoir* et celui de *être convaincu*. Que la fonction de sujet communiquant doive se distinguer de celle du sujet parlant, cela se voit de façon moins immédiate, puisque le sujet parlant, extérieur par définition au sens, n'apparaît pas dans la forme canonique du sens. Mais cette différence de fonction ressort néanmoins du texte de Bally, qui cite plusieurs exemples où deux personnes différentes sont sujet parlant et sujet communiquant, la dualité des individus impliquant *a fortiori* que les fonctions sont distinctes.

Particulièrement net, à ce point de vue, le commentaire par Bally de l'énoncé attribué à une servante qui annonce à sa maîtresse : « Un monsieur désirerait parler à Madame », énoncé où l'indication relative à la communication est, selon Bally, implicite. Cette indication tiendrait à ce que la servante « reproduit les paroles du visiteur : "Je désire parler à Madame" ». Commentaire un peu étonnant dans la mesure où, de toute évidence, la servante ne *reproduit* pas tels quels les mots du visiteur qui n'a pas dit « un monsieur », et qui peut très bien avoir précisé le nom de la dame (« Je désire parler à madame Dupont ») sans que cela oblige la servante à répéter ce nom. Ce que Bally, me semble-t-il, a voulu dire, c'est que le monsieur est le sujet communiquant : il est la personne qui, à l'intérieur du sens de l'énoncé, essaye de « faire savoir quelque chose » — alors que le sujet parlant ne peut être que la servante, porte-parole. Autrement dit, l'analyse de l'énoncé, si Bally la présentait de façon explicite, serait : « Un monsieur fait savoir (communication) qu'il désire (modalité) parler à Madame. »

Cette distinction des trois sujets (dont l'un, le sujet parlant, n'appartient pas à la signification elle-même) me semble très proche de l'analyse de l'acte narratif proposée par Genette dans *Figures III*. *L'écrivain* de Genette, c'est-à-dire l'individu historique (Proust, Balzac, etc.) qui invente l'histoire, ou au moins lui donne une forme littéraire, n'appartient pas plus au récit lui-même, dont il est la source, que le sujet parlant de Bally n'entre dans le sens de l'énoncé. Le *narrateur* de Genette, celui qui est, dans le texte même, la voix rapportant les événements, pourrait à son tour être mis en parallèle avec le sujet communiquant, c'est-à-dire l'être qui, d'après la signification de l'énoncé, « fait savoir ». Et l'analogie est enfin presque évidente entre le sujet modal ou pensant, d'une part, et, d'autre part, le centre de perspective ou de focalisation de Genette, celui qui « voit », celui dont on choisit le point de vue pour présenter les événements. La formule canonique de Bally trouve ainsi sa contrepartie dans un schéma narratif qui serait : « Le narrateur raconte (voix) que X voit (modalité) telle ou telle chose se passer ».

C'est cette même tripartition que j'ai reprise dans ma théorie polyphonique de l'énonciation présentée dans *Le dire et le dit*. J'y soutiens que le sujet parlant, producteur effectif de l'énoncé, n'a pas de place prévue dans la structure sémantique de cet énoncé [13], c'est-à-dire dans la description que celui-ci donne de son énonciation.

Dans cette structure j'introduis en revanche les rôles de locuteur et d'énonciateurs. La fonction de locuteur (fonction qui peut, pour certains énoncés, ne pas être remplie) consiste à être présenté comme le responsable de l'énonciation, et la fonction d'énonciateur, comme l'origine des points de vue exprimés par l'énonciation. Ces fonctions, on le voit, correspondent assez bien, respectivement, au sujet communiquant et au sujet modal de Bally. La différence essentielle, sur laquelle je reviendrai, fait apparaître l'aspect paradoxal, mais je ne pense pas contradic-

13. Je n'admets donc pas la formulation selon laquelle « *je* renvoie au sujet parlant ». Pour moi, *je* renvoie au locuteur (« sujet communiquant » de Bally). Ce qui n'interdit pas bien sûr que les rôles de locuteur et d'énonciateur, rôles qui sont, eux, inscrits dans la structure sémantique, soient éventuellement attribués à une personne qui se trouve être le sujet parlant (cette attribution d'un titulaire à un rôle est ce que j'appelle l'« assimilation » du locuteur ou d'un énonciateur à tel ou tel individu).

toire, de ma théorie polyphonique. Pour moi, locuteur et énonciateurs, tout en étant (comme dans LG) distincts du sujet parlant effectif, servent à caractériser l'énonciation même à propos de laquelle ils apparaissent. Non seulement j'admets, comme Bally, que leur réalité est intralinguistique, qu'ils sont des éléments du sens, mais ils ne sauraient relever, pour moi, de l'image du monde véhiculée par l'énoncé : j'y vois, je l'ai dit, une caractérisation, par l'énoncé, de *sa propre* énonciation. Même, en effet, lorsqu'un énonciateur est assimilé à quelqu'un d'autre que le sujet parlant, je ne dirais pas, contrairement à ce que semble faire Bally, que le sens est d'indiquer que telle ou telle personne du monde voit les choses de telle ou telle façon : le sens de l'énoncé est que *son énonciation* exprime cette façon de voir le monde (pour reprendre une distinction classique en philosophie du langage, je dirais que le point de vue de l'énonciateur n'est pas asserté, mais montré).

Avant d'indiquer quelques problèmes soulevés par la théorie de Bally lorsqu'on y introduit l'élément « communication », je voudrais résumer son analyse de cet élément — en me bornant aux aspects qui me serviront dans la discussion. Si la structure *modus-dictum* n'est déjà pas toujours explicitée dans l'organisation syntaxique de la phrase, il en est ainsi à plus forte raison de la structure complète. D'où la détermination de différents degrés dans cette explicitation, qui s'étagent entre la latence absolue *(La terre tourne)* et la mise en évidence complète (que traduit par exemple *Je vous dis, moi, que je sais que la terre tourne* ; *cf.* LG, p. 51). Je signalerai deux de ces degrés, importants à la fois en eux-mêmes et pour la discussion qui va suivre.

Ce qu'on appellerait aujourd'hui « marqueur d'acte illocutoire », qu'il s'agisse de verbes performatifs ou de morphèmes à fonction purement pragmatique, est décrit par Bally comme l'amalgame d'un verbe de communication et d'un verbe modal : « *Affirmer* signifie "dire qu'on croit"... *dire que* + *subjonctif*, "dire qu'on veut que" ». Et de même pour le morphème interrogatif *Est-ce que*. Il signifie la même chose que « Je vous demande si », et, comme sa paraphrase performative, il cumule deux idées, « désir de savoir quelque chose par quelqu'un et communication de ce désir » (LG, p. 51).

(N.B. A cette analyse des énoncés performatifs et à l'analyse qu'en donnera plus tard la « philosophie du langage », un point au moins est commun. Dans les deux cas on insiste sur l'idée que ces énoncés exhibent l'acte de communication dont ils sont le produit. Mais cette exhibition n'a, pour Bally, aucune fonction particulière, elle ne sert à rien. Pour la philosophie du langage, au contraire, la mise en évidence de la communication conditionne le pouvoir illocutoire (réel ou prétendu) de l'énoncé : en questionnant quelqu'un, on donne son acte de communication comme efficace, en ce sens qu'il est censé obliger l'autre à répondre.)

Autre degré d'explicitation intéressant, celui où la structure de surface marque uniquement soit la communication, soit la modalité. Ainsi, lorsqu'on a « Galilée dit que la terre tourne » ou « Galilée croit que la terre tourne ». Dans le premier cas, c'est la modalité qui est *impliquée,* et, dans le second, la communication — de sorte que la signification complète, pour l'un comme pour l'autre, est « Galilée dit qu'il croit que la terre tourne ». Je reviendrai, d'un point de vue théorique, sur ces exemples, mais je voudrais déjà noter une chose. Que les sujets interprétants décèlent la première *implication* postulée par Bally, cela se comprend à la rigueur si l'on suppose qu'ils mettent en œuvre un principe comme « On ne saurait dire que p sans dire que l'on croit que p ». (On remarquera toutefois que ce principe, s'il peut être formulé de façon apparemment raisonnable, doit, pour donner le résultat voulu par Bally, être compris de la manière suivante — qui le rend du même coup fort contestable : « En disant p, *tout ce que l'on dit,* c'est *seulement* que l'on croit que p »). Quant à la seconde implication, celle qui va de « croire que p » à « dire que l'on croit que p », elle se comprend encore plus difficilement. Car il peut être raisonnable d'imputer une croyance à Galilée — ses juges le savaient bien — même si elle n'est pas exprimée dans ses paroles ou ses écrits. *Cf.* : « Il ne m'a jamais avoué cela, mais je suis sûr qu'il le pense. »

En laissant de côté les problèmes particuliers posés par les exemples de LG, je signalerai, en ce qui concerne l'élément « communication », deux difficultés générales, à propos desquelles Bally ne prend pas, à mon goût, une position assez claire. La première concerne le statut à donner à un tel élément. Bally propose, pour ce statut, deux caractérisations, entre lesquelles

il ne choisit pas, mais qui, de mon point de vue, sont incompatibles.

L'une est de type fonctionnel : l'élément « communication » est la trace, dans une phrase, de la fonction fondamentale de toute phrase (*cf.* LG, p. 50 : « Puisque le langage sert à communiquer la pensée, il faut s'attendre à ce qu'il marque ce caractère primordial par des procédés appropriés »). Explication quelque peu surprenante, car on pourrait tout aussi bien attendre, si la fonction de tout énoncé, quel qu'il soit, est de faire savoir quelque chose, que cette fonction, au contraire, ne soit pas marquée : seul a à être marqué ce qui ne va pas de soi. On me répondra peut-être que, si l'accomplissement d'un acte de communication va de soi, il n'en est pas de même pour l'identité du sujet communiquant – qui mérite donc, elle, d'être marquée. Ce que je ne peux pas nier, ayant rapproché le sujet communiquant de Bally de mon locuteur, qui, comme le narrateur de Genette, a souvent ses marques dans la matérialité du texte. Mais cette éventualité ne saurait être exprimée en termes de fonction – comme elle l'est dans LG. Si l'on regarde de plus près le texte de LG que je viens de citer, on peut en effet se demander quel est, dans ce texte, le complément du verbe *servir*. A qui le langage *sert-il* à faire un acte de communication ? Ce ne peut être, me semble-t-il, qu'à celui qui l'utilise, autrement dit, au sujet parlant. Or il est clair, je l'ai dit, que sujet parlant et sujet communiquant peuvent, selon Bally, être disjoints. Quand la servante annonce : « Un monsieur désire parler à Madame », la phrase *sert* à la servante, sujet parlant, et non pas au monsieur, sujet communiquant. J'en conclurai que la présence, dans la structure de la phrase, d'un sujet et d'un verbe de communication (je reprends les termes de Bally) n'est en rien la marque de la fonction communicative de la phrase, fonction qui a rapport au producteur effectif de celle-ci. Pour décrire ce qui se passe lors d'une énonciation, il faut donc dire : « Un sujet parlant X indique qu'un sujet communiquant Y fait savoir ce qu'un sujet modal Z pense à propos de p » (ainsi : « La servante indique qu'un monsieur fait savoir qu'il désire parler à Madame »). L'énoncé a pour fonction d'indiquer quelque chose, et c'est le sujet parlant X qui lui confère cette fonction ; or ni X ni la fonction ne peuvent être marqués dans l'énoncé. En revanche, le « sujet communiquant » dont parle Bally, c'est-à-dire Y, peut être marqué dans la phrase, mais cette possibilité a pour contrepartie qu'il ne saurait être caractérisé en termes fonctionnalistes.

En fait, LG suggère également, et à la même page, une autre caractérisation de l'élément « communication » : « *La terre tourne* signifie logiquement "je vous fais savoir...". » Il semble ici que la spécification du procès de communication relève de la signification même de l'énoncé. Mais il faut voir qu'une telle formulation, plus conforme à la théorie générale de Bally (en tout cas, à ce que j'ai tiré de cette théorie) interdit d'assimiler la signification de la phrase à la « pensée communiquée » par la phrase, comme le laissait entendre la section consacrée au *modus* et au *dictum* : maintenant, au contraire, le fait de la communication semble intégré à la signification. Du même coup disparaît une des principales différences que j'ai signalées entre Bally et les philosophes du langage : dans les deux cas, la signification de l'énoncé apparaît comme une description de l'énonciation même qui la véhicule. Ce qui met en lumière l'aspect paradoxal de la théorie de Bally – un paradoxe que je crois justifié, et que j'ai mis au centre de ma théorie polyphonique : tout en décrivant l'énonciation, l'énoncé peut non seulement y faire apparaître les points de vue de *sujets modaux* (dans ma terminologie, *énonciateurs*) différents du sujet parlant, mais il peut aussi lui attribuer un responsable (le *sujet communiquant* de Bally ou, pour moi, le *locuteur*) qui n'est pas non plus le producteur effectif des paroles.

Le second problème théorique que je voudrais soulever concerne les rapports entre sujet modal et sujet communiquant. Bien qu'il ne le dise pas explicitement, Bally semble en effet tenir pour évident qu'ils doivent coïncider. Ce qui me permet d'attribuer à Bally une telle opinion, c'est d'abord le fait que, dans les exemples qu'il propose, la même personne se trouver jouer les deux rôles. En tout cas, l'analyse que Bally donne de ces exemples aboutit toujours à cette assimilation, même lorsqu'il pourrait y avoir des doutes sur ce point : ainsi, pour l'exemple de la servante, où le sujet communiquant, selon Bally, est le monsieur, alors qu'on pourrait envisager que ce soit la servante (qui, dans ce cas, communiquerait les désirs du monsieur, sujet modal).

Une autre raison pour supposer que Bally postule une iden-

tité nécessaire entre l'origine communicative et l'origine modale : ce postulat expliquerait pourquoi Bally, comme je l'ai signalé tout à l'heure, attribue à toute phrase un sujet modal unique. Une fois admise cette identité, on doit en effet admettre, si l'on accepte des sujets modaux différents, qu'il y ait aussi différents sujets communicatifs. Or une pluralité communicative peut sembler absurde, vu que la phrase est justement définie par sa cohésion interne, c'est-à-dire par le fait que ses divers constituants ne sont pas juxtaposés, mais combinés dans une organisation unitaire — que ce caractère unitaire tienne, comme le dit Bally, à la structure thème-propos (on dit quelque chose de quelque chose), qu'il soit, comme dans les grammaires arborescentes à la Tesnières ou à la Chomsky, représenté par un nœud supérieur unique auquel tous les constituants sont rattachés, ou encore qu'il soit lié, comme dans le fonctionnalisme de Martinet, à l'existence d'un prédicat central enrichi par une pluralité de compléments. Cette cohésion, constitutive de la phrase, interdit d'en distribuer la responsabilité à des sources communicatives différentes : si donc on impute à Bally le postulat que je lui ai prêté, et selon lequel sujet modal et sujet communiquant doivent nécessairement se recouvrir, on comprend qu'il refuse décidément, et sans justifier son refus par aucun argument empirique, de reconnaître plusieurs sujets modaux.

J'ajouterai encore, pour appuyer, sur ce point, mon exégèse de LG, qu'elle est impliquée par le passage où Bally s'interroge sur la fonction que possèdent, dans l'économie de la langue, les procédés marquant la communication. Bally note d'abord que l'explicitation de ce procès est inutile lorsque le sujet parlant est censé exprimer sa propre pensée, c'est-à-dire lorsque sujet parlant et sujet modal coïncident : dans ce cas, en effet, le fait même de la parole, « déictique général », « identifie l'expression à la pensée du parleur » (formule que j'interprète : « identifie la pensée exprimée à la pensée du parleur, c'est-à-dire, en fin de compte, identifie sujet modal et sujet parlant »). L'indication de l'auteur de la communication a seulement alors une valeur stylistique d'insistance. S'il peut y avoir un intérêt autre que stylistique à présenter cette indication d'une façon explicite, c'est seulement, selon Bally, dans les cas où sujet modal et sujet parlant effectif divergent, et elle sert à indiquer cette divergence, comme dans « Pierre dit : *Je suis malade* » ou « Pierre dit qu'il est malade ».

Dans ces phrases, *telles que Bally les analyse,* le *dictum* est « Pierre est malade », et le *modus* est « Pierre pense que ». Le sujet modal est donc Pierre, c'est-à-dire quelqu'un de différent du sujet parlant. Ce serait, selon Bally, pour marquer cette différence que le sujet parlant introduit explicitement dans son énoncé un sujet communiquant, Pierre, distinct de lui. Cette introduction avertit le destinataire que le *dictum* n'est pas pris en charge par le sujet parlant lui-même. Le mécanisme imaginé par Bally suppose, on le voit, que Pierre apparaîtra comme sujet modal du simple fait qu'il est présenté comme sujet communiquant. Ce qui fournit une raison supplémentaire de postuler l'identité nécessaire de ces deux sujets.

Il s'agit là d'un postulat difficile à éviter, et que l'on retrouve dans la plupart des recherches sur l'énonciation, même dans celles qui refusent, comme le fait Bally, d'aplatir la subjectivité dans la seule personne du producteur effectif de l'énoncé. On l'observe par exemple, mais selon une stratégie différente de celle de LG, dans un article d'Ann Banfield (*Langue française,* 1979, n° 44, p. 9-26). Celle-ci a un concept de locuteur analogue à celui de « sujet communiquant » selon Bally : ce n'est pas le parleur effectif, mais la personne dénoncée dans l'énoncé comme l'origine de la communication (contrairement à ce que dit Bally, il se peut pourtant, selon Banfield, qu'il n'y ait pas de locuteur). Banfield rejoint aussi Bally pour affirmer que, s'il y a un locuteur, il doit être également sujet modal *. Pour l'un comme pour l'autre, il semble absurde qu'un énoncé puisse se présenter à la fois comme l'œuvre de X et comme exprimant le point de vue de Y. Le tableau suivant résume les positions défendues par la linguistique traditionnelle (1), Bally (2), Banfield (3), et par ma théorie polyphonique (4) (« + » signifie « est nécessaire », « — » signifie « est facultatif », « L » = « locuteur », « P » = sujet parlant effectif », « M » = « sujet modal ») :

* La théorie de A. Banfield est présentée de façon détaillée — aussi bien dans ses aspects linguistiques au sens strict que dans ses applications à l'analyse du roman — dans *Unspeakable Sentences,* Londres, 1982.

	(1)	(2)	(3)	(4)
Présence d'un L	+	+	–	–
Identité de P et de L	+	–	–	–
Identité de L et de M	+	+	+	–

Si, comme le montre le tableau, la tendance est constante d'attribuer à un même comédien les deux rôles de locuteur et de sujet modal, on peut citer beaucoup d'exemples difficiles à traiter dans cette perspective. C'est le cas d'abord chaque fois que l'on a plusieurs sujets modaux. Certes, il serait malhonnête de ma part de m'appuyer sur le vers, déjà cité, « Sa peccadille fut jugée un cas pendable », vers qui ne peut pas, selon moi, être analysé comme l'*expression* de deux points de vue, car le « fut jugé... » me semble relever non pas de l'*expression* mais du *rapport* d'un point de vue (or le rapport, pour moi, et contrairement à Bally, n'*exprime* pas le point de vue rapporté, mais l'intègre au seul point de vue exprimé, qui est celui du rapporteur : l'origine du point de vue rapporté ne joue donc pas le rôle d'un énonciateur mais d'un objet à l'intérieur du point de vue du rapporteur, seul énonciateur). En revanche, je peux utiliser comme arguments certains cas de style indirect libre où l'énoncé, dans sa présentation des événements, imbrique les visions qu'en ont des personnes clairement distinctes. Ainsi lorsque La Fontaine décrit les affres du savetier devenu riche :

Si quelque chat faisait du bruit,
Le chat prenait l'argent...

Il est significatif que Bally, commentant ces vers dans son étude sur le style indirect libre, en donne une analyse à la fois inacceptable et appelée par sa théorie monomodale de l'énonciation. Selon lui, c'est le savetier qui s'exprime dans la proposition principale. Or on ne voit pas pourquoi le savetier, fût-il millionnaire, irait s'imaginer qu'il est volé par un chat. En fait, le savetier pense que quelqu'un prend l'argent, alors que le fabuliste réduit ce quelqu'un aux dimensions d'un honnête chat — et le vers amalgame les deux points de vue en un seul énoncé.

J'ajouterai un autre argument, plus direct, pour montrer la non-coïncidence possible entre sujet communiquant et sujet modal. Il est tiré des cas où le sujet communiquant est nettement indiqué dans l'énoncé, et où il serait pourtant impossible

de l'assimiler au sujet modal. Par exemple lorsque l'on trouve un *je* dans un énoncé au style indirect libre. Ainsi : « Pierre m'en veut de toutes ses forces : je l'ai toujours détesté, je le détesterai toujours ». La marque *je* montre que quelqu'un prend en charge la communication, mais ce n'est bien sûr pas la personne (en l'occurrence, Pierre) dont le point de vue est exprimé dans l'énoncé contenant le *je*. Et, en dehors même du style indirect libre au sens étroit, on peut utiliser, contre Bally, tous les énoncés où l'on emploie un *je* tout en *exprimant* (je dis bien *exprimant*, et non pas *rapportant*) le point de vue d'un autre : « Il paraît que je vais être élu », « Selon Pierre, je suis malade ». La présence d'une marque de première personne n'est d'ailleurs même pas nécessaire pour que la communication doive être imputée à quelqu'un de précis. Revenons à l'exemple de l'affiche « Il est défendu de fumer ». Bally remarque, dans la section sur le *modus*, que le sujet modal doit généralement, ici, être assimilé à une entité morale comme l'administration. Et, dans la section consacrée à la « communication », il laisse entendre que cette même entité constitue aussi le sujet communiquant. Mais qu'en est-il si, entrant avec un ami fumeur dans un lieu où la cigarette est interdite, je lui glisse à l'oreille : « Il est défendu de fumer » ? C'est encore l'administration qui est sujet modal, mais c'est moi qui suis sujet communiquant, le rôle communicatif que je joue pouvant être rendu explicite par un « Je te préviens » ou un « Attention ! ».

Cet argument peut d'ailleurs être combiné avec celui qui est tiré plus haut de la pluralité des sujets modaux. Il suffit d'ajouter, dans les énoncés qui précèdent, une interjection présentant le point de vue, affectif par exemple, du locuteur. Ainsi : « Il paraît, hélas, que je vais être élu », ou « Hélas, selon Pierre, je suis malade ». Le sujet modal (énonciateur) dont la tristesse est exprimée[14] à travers le *hélas* peut, ou même doit, dans ces cas, être assimilé à la personne (locuteur) désignée par *je* et non pas aux sujets modaux (autres énonciateurs) des opinions présentées. La pluralité des sujets peut être rendue plus spectaculaire en insérant le *hélas* dans la défense de fumer.

14. Lorsque le sujet modal de la tristesse est assimilé au locuteur, on peut dire que celui-ci « exprime » sa tristesse, et non pas seulement qu'une tristesse est exprimée à travers l'énonciation du *hélas*. Mais ce n'est pas nécessaire : cf. *Hélas pour toi, Hélas pour lui.*

Supposons que je ne sois pas moi-même fumeur. La tristesse du « Il est hélas défendu de fumer » n'est alors plus celle du locuteur, mais celle de l'ami auquel je m'adresse : on a donc deux énonciateurs, l'administration et l'ami, qui ne peuvent être ni l'un ni l'autre assimilés au sujet communiquant.

Ayant montré à la fois ce que je dois à Bally, et pourquoi il faudrait, selon moi, radicaliser plus qu'il ne l'a fait cette notion de polyphonie dont il suggère la nécessité, je voudrais signaler rapidement trois décisions théoriques qui me semblent nécessaires pour opérer une telle radicalisation d'une façon cohérente.

A. En accord avec la philosophie du langage, et en m'éloignant de Bally (ou plutôt en retenant de lui, sur ce point, le seul passage où il dit que l'énoncé « signifie », entre autres choses, le procès de communication), je poserai que le sens d'un énoncé consiste en une description, au moins partielle, de sa propre énonciation. Les indications relatives aux sujets communiquants et modaux relèvent de cette description, qui signale ainsi le responsable de l'énoncé et les points de vue qui y sont exprimés.

B. Lorsque l'on relève dans une énonciation la présence de telle parole ou de tel point de vue, il faut préciser si cette parole et ce point de vue sont *rapportés, mentionnés,* si donc leur existence est l'objet d'une affirmation, ou bien s'ils sont *exprimés,* si donc l'énonciation est donnée comme leur manifestation. C'est seulement ce qui est *exprimé* qui peut constituer cette description de l'énonciation par l'énoncé où je vois (*cf.* A) la caractéristique générale du sens.

C. Les points de vue qui, d'après le sens de l'énoncé, sont exprimés à travers l'énonciation ne doivent pas être analysés par le linguiste (contrairement à ce que fait Bally, fidèle sur ce point à la tradition grammaticale) comme des structures binaires comportant un élément subjectif (le *modus*) appliqué à un élément objectif (le *dictum*). Il ne s'agit pas d'adopter une attitude vis-à-vis d'un contenu. S'il en était ainsi, en effet, les attitudes devraient nécessairement être celles de personnes. Or on voit mal comment ces personnes seraient différentes du sujet communiquant (locuteur) — à moins bien sûr qu'il ne s'agisse d'attitudes *mentionnées* : si le sujet communiquant peut *mentionner* l'attitude de quelqu'un d'autre, il ne peut *exprimer* que la sienne. La distanciation, toujours possible, du sujet communiquant par rapport aux « pensées communiquées » exige donc que ces « pensées » apparaissent non pas comme des « réactions » à propos de faits mais comme des façons de voir les faits, où l'objectif et le subjectif sont indissociables — le subjectif n'étant qu'une organisation particulière de l'objectif (au sens où la monade de Leibnitz est, non pas une attitude vis-à-vis du monde, mais une façon de voir le monde, ou plutôt le monde représenté d'une certaine façon). Ce qui n'empêche pas que ces visions peuvent être éventuellement attribuées à des personnes précises (attribution que j'appelle « assimilation » de l'énonciateur à tel ou tel individu).

Les trois thèses que je viens de poser sont, on l'a remarqué, soit absentes du texte de LG, soit même contraires à ce texte. Elles me semblent néanmoins utiles pour développer jusqu'au bout cette analyse polyphonique de la notion de sujet dont Bally est sans doute l'initiateur principal dans la linguistique moderne.

TABLE DES MATIÈRES

Cet ouvrage a été achevé d'imprimer le treize octobre mil neuf cent quatre-vingt-neuf
dans les ateliers de Normandie Impression S.A. à Alençon (Orne)
et inscrit dans les registres de l'éditeur sous le n° 2459
Dépôt légal : octobre 1989

